

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 20 JANVIER 2025 – 19 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption de procès-verbaux**
  - 2.1. Procès-verbaux des séances ordinaire, extraordinaire budgétaire et extraordinaire tenues les 16 et 18 décembre 2024
- 3. Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**
  - 3.1. Adoption d'une résolution**
    - 3.1.1. PPCMOI 2024-0165 - partie du lot 1 366 766 - 883, boulevard Arthur-Sauvé
  - 3.2. Adoption d'un premier projet de résolution**
    - 3.2.1. PPCMOI 2024-0176 - lot 1 367 288 - 820, 25<sup>e</sup> Avenue
- 4. Législation**
  - 4.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement**
    - 4.1.1. Règlement numéro 1675-423 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
- 5. Dossier du maire**
  - 5.1. Vœux
- 6. Période de questions**
- 7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)**
  - 7.1. Conseiller du district des Érables**
    - 7.1.1. Demande d'un feu de circulation au ministère des Transports du Québec
    - 7.1.2. Demande de réduction de vitesse
  - 7.2. Conseillère du district de la Seigneurie**
    - 7.2.1. Patinoires extérieures
    - 7.2.2. Retour sur le budget
    - 7.2.3. Besoins de la population eustachoise
  - 7.3. Conseiller du district des Îles**
    - 7.3.1. Refonte
    - 7.3.2. Fête des neiges du quartier des Îles
    - 7.3.3. Remerciements - Claude Jean
  - 7.4. Conseiller du district des Jardins**
    - 7.4.1. Plaisirs d'hiver

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 20 JANVIER 2025 – 19 HEURES**

---

**8. Affaires courantes**

**8.1. Soumissions et contrats**

- 8.1.1. Achat regroupé - logiciels Microsoft Select Plus et Entreprise
- 8.1.2. Ajout de licences dédiées aux communautés du Nunavik sur le réseau de télécommunications radio-voix P25
- 8.1.3. Fourniture de produits chimiques - traitement de l'eau 2025
- 8.1.4. Migration web du logiciel ICO - incendie module prévention - modification de la résolution 2024-12-665
- 8.1.5. Service d'entretien préventif des systèmes mécaniques incluant deux installations de tour de refroidissement à l'eau - modification de contrat
- 8.1.6. Services professionnels d'actuariat pour la gestion des assurances collectives – système de pondération et d'évaluation
- 8.1.7. Usine de filtration - réserve d'eau potable - réparation de fissures

**9. Personnel**

- 9.1. Embauche - employé col bleu - divers services
- 9.2. Embauche - éclairagiste - Service des arts et de la culture
- 9.3. Nomination - technicien(ne) en documentation - Service de la bibliothèque
- 9.4. Embauche - policier(-ière) à l'essai - Service de police
- 9.5. Embauche - policier(-ière) temporaire - Service de police
- 9.6. Embauche - répartiteur(-trice) - Service de police
- 9.7. Embauche - sauveteur(-teuse) et moniteur(-trice) - Service sport et plein air
- 9.8. Renouvellement de contrat - cadre contractuel - Service de l'urbanisme

**10. Commissions et comité du conseil**

- 10.1. Nomination à une commission ou aux comités du conseil
- 10.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de la réunion tenue le 18 décembre 2024
- 10.3. Commission du développement économique - procès-verbal de la réunion tenue le 10 décembre 2024
- 10.4. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de la réunion tenue le 11 décembre 2024
- 10.5. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de la réunion tenue le 9 décembre 2024
- 10.6. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de la réunion tenue le 10 décembre 2024
- 10.7. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de la réunion tenue le 16 décembre 2024

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 20 JANVIER 2025 – 19 HEURES**

**10. Commissions et comité du conseil (suite)**

- 10.8.** Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de la réunion tenue le 9 décembre 2024
- 10.9.** Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache - procès-verbal de la réunion tenue le 3 décembre 2024
- 10.10.** Commission jeunesse - procès-verbal de la réunion tenue le 11 décembre 2024
- 10.11.** Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 19 décembre 2024
  - 10.11.1.** Dépôt
  - 10.11.2.** Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

**11. Dossiers des directeurs**

**11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques**

- 11.1.1.** Acquisition d'une voie publique - lot 2 524 236 - article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*
- 11.1.2.** Autorisation d'intenter des poursuites judiciaires - 25, 42<sup>e</sup> Avenue
- 11.1.3.** Politique numéro POL-1042 intitulée « Politique sur la gouvernance en matière de protection des renseignements personnels »
- 11.1.4.** Servitude - Hydro-Québec et Bell Canada - partie du lot 3 982 221 et parties du lot 4 066 398

**11.2. Directeur du module administratif et communautaire**

- 11.2.1.** Progiciel GOcité - conclusion d'un acte d'union
- 11.2.2.** Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier - somme résiduelle

**11.3. Directeur du module technique et de l'environnement**

- 11.3.1.** Documents administratifs de la Société de l'assurance automobile du Québec - désignation de signataires pour l'année 2025
- 11.3.2.** Programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec - TECQ 2019-2024 - présentation d'une programmation des travaux - programmation finale version n° 4
- 11.3.3.** Société d'habitation du Québec - Programme Rénovation Québec - volet VI (maison lézardées)

**11.4. Directeur général**

- 11.4.1.** Annulation de soldes résiduelles
- 11.4.2.** Communauté métropolitaine de Montréal - Programme de remise en culture de friches agricoles sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal - conclusion d'une convention de financement

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 20 JANVIER 2025 – 19 HEURES**

---

**12. Rapports et comptes du mois**

**12.1.** Rapport de construction pour le mois de décembre 2024

**12.2.** Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2024

**12.3.** Comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2024

**13. Levée de la séance**

/jc



**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **20 janvier 2025**  
**à 19 heures.**

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Isabelle Boileau, greffière.

Est absente la conseillère Sylvie Mallette.

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 2025-01-001**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 janvier 2025, avec la modification suivante :

- Retirer le sujet :

« **7.3.3.** Remerciements - Claude Jean ».

**2. Adoption de procès-verbaux**

**Résolution 2025-01-002**

**2.1. Procès-verbaux des séances ordinaire, extraordinaire budgétaire et extraordinaire tenues les 16 et 18 décembre 2024**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire, extraordinaire budgétaire et extraordinaire tenues les 16 et 18 décembre 2024.

**3. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**

**3.1. Adoption d'une résolution**

**Résolution 2025-01-003**

**3.1.1. Adoption d'une résolution**

**Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - PPCMOI 2024-0165 – partie du lot 1 366 766 - 883, boulevard Arthur-Sauvé**

Le maire précise que les versions proposées pour le premier projet de résolution et le second projet de résolution adoptés à des séances antérieures sont différentes de celle apparaissant pour l'adoption d'une résolution, et plus particulièrement par l'ajout de la troisième condition.

CONSIDÉRANT que le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) portant le numéro PPCMOI 2024-0165 vise à autoriser la construction de trois (3) bâtiments d'habitations sur un même lot, soit plus précisément, la partie du lot 1 366 766 identifiée au cadastre du Québec, laquelle est exclusivement située dans la seule zone concernée 3-H-35 et correspondant au 883, boulevard Arthur-Sauvé;

CONSIDÉRANT qu'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui consiste en la construction de trois (3) bâtiments d'habitations sur un même lot, soit plus précisément, la partie du lot 1 366 766 identifié au cadastre du Québec et comprise entièrement dans la zone 3-H-35, a été déposée;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement numéro 1698 intitulé : « Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement numéro 1795 intitulé : « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »;

CONSIDÉRANT que le projet contribuera à bonifier le cadre bâti du secteur;

CONSIDÉRANT que le projet contribue à augmenter l'offre de logements dans la ville;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme aux affectations du projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme à l'affectation résidentielle R prévue au plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Eustache;

CONSIDÉRANT que seuls les éléments suivants sont dérogatoires à la réglementation de zonage et qu'ils sont sujet à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Autoriser une marge latérale minimale de 6,0 mètres au lieu de 7,0 mètres pour le bâtiment C;
- Autoriser une marge arrière minimale de 6,0 mètres au lieu de 10,0 mètres pour le bâtiment C;

CONSIDÉRANT que seuls les éléments suivants sont dérogatoires à la réglementation de zonage et qu'ils ne sont pas sujet à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Autoriser plus d'un bâtiment principal sur un lot;
- Autoriser plus d'un bâtiment accessoire sur un lot;
- Autoriser l'aménagement de cases de stationnement devant une façade principale;
- Autoriser un ratio de stationnement de 1,8 case au lieu de 2 cases par logement incluant les cases pour visiteurs situées à l'extérieur et identifiées, pour un total de 94 cases au lieu de 104;
- Autoriser que les cases de stationnement pour visiteur soient à une distance de plus de 75 mètres de rayon des bâtiments;
- Autoriser une entrée charretière et une allée d'accès ayant 11,44 mètres de largeur au lieu de 10,0 mètres;
- Autoriser une entrée charretière à angle au lieu d'être perpendiculaire à la rue;
- Autoriser une remise ayant une longueur de mur de 7,2 mètres au lieu de 6 mètres;
- Autoriser un indice de canopée 31 % au lieu de 40 % et permettre de ne pas respecter l'alignement d'arbres au 7,0 mètres aux endroits indiqués au plan;

CONSIDÉRANT qu'à l'exception des dispositions réglementaires visées par ce PPCMOI, le projet est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme aux critères d'évaluation édictés à l'article 11 dudit règlement numéro 1698;

CONSIDÉRANT que les frais de parc de 10 % devront être payés;

CONSIDÉRANT que des arbres matures seront préservés, intégrés et mis en valeur par les aménagements paysagers;

CONSIDÉRANT que le pourcentage d'espace végétalisé sur le site s'élève à 56 %;

CONSIDÉRANT que l'aménagement paysager proposé permettra de limiter les nuisances pouvant être attribuées aux usages commerciaux adjacents, de sécuriser la zone résidentielle par rapport à une zone commerciale limitrophe et d'agrémenter le milieu de vie par des aménagements composés d'une façon prédominante d'arbres, d'arbustes ou autres végétaux;

CONSIDÉRANT que l'éclairage devra être confiné au site et devra essentiellement être dirigé vers le sol;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que les aires de stationnement seront agrémentées d'aménagements paysagers et d'îlots de verdure contribuant à la réduction des îlots de chaleur;

CONSIDÉRANT que des inscriptions « non-stationnement » devront être prévues dans les allées d'accès pour faciliter la circulation des véhicules d'urgence, le cas échéant;

CONSIDÉRANT que, n'eût été la présence des servitudes sur le site, la norme de canopée aurait été atteinte;

CONSIDÉRANT que le pourcentage de canopée est respecté lorsqu'on retire du calcul les espaces où la plantation n'est pas permise;

CONSIDÉRANT qu'un très grand nombre d'arbres seront plantés sur le site;

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'arbustes et de vivaces prévu en dessous des lignes électriques permettra de dissimuler les cases de stationnement et d'offrir un écran visuel avec l'usage commercial voisin;

CONSIDÉRANT que les plans d'architectures Espace Terra - GBD - dossier 19250 produits par DKA et le plan d'implantation projeté produit par Cusson Létourneau arpenteurs-géomètres inc., portant le numéro de dossier 33 253, font partie intégrante du projet et de cette résolution;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil municipal tenue le 18 novembre 2024, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de résolution numéro 2024-11-592 pour le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro PPCMOI 2024-0165;

CONSIDÉRANT que ce projet a été soumis à une consultation publique;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil municipal tenue le 16 décembre 2024, le conseil a adopté, par résolution, le second projet de résolution numéro 2024-12-659 pour le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro PPCMOI 2024-0165;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption du second projet de résolution, les personnes intéressées, ayant le droit de signer une demande pour que la présente résolution soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter, avaient la possibilité de faire une telle demande écrite du 19 décembre 2024 au 3 janvier 2025 jusqu'à 16 h 30, et qu'aucune demande valide n'a été reçue à cet effet par la greffière;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter, en vertu du règlement numéro 1698, une résolution ayant pour effet d'accepter la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), portant le numéro PPCMOI 2024-0165, pour autoriser la construction de trois (3) bâtiments d'habitation sur une partie du lot existant numéro 1 366 766 identifiée au cadastre du Québec, laquelle est entièrement située dans la zone concernée 3-H-35, et correspondant au 883, boulevard Arthur-Sauvé, avec les conditions suivantes :

- Qu'un dépôt d'une garantie financière de 50 000 \$ soit déposé, lequel est remboursable à la fin des travaux;
- Que des écrans antibruit soient aménagés au sol et que la qualité et les caractéristiques des matériaux de revêtement extérieur et des fenêtres réduisent les risques de transmission du bruit à l'intérieur des bâtiments et offrent une insonorisation conforme au règlement de contrôle intérimaire RCI-2005-01 de la MRC de Deux-Montagnes;
- Que l'installation de deux bancs extérieurs, d'une poubelle et d'une balançoire soit réalisée dans l'aire d'agrément du site ou ailleurs, créant ainsi une animation et invitant les résidents à s'y rendre. Cette installation doit respecter les normes du règlement d'urbanisme de la Ville ainsi que celles des différentes instances présentent sur ce site;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**3.2. Adoption d'un premier projet de résolution**

**Résolution 2025-01-004**

**3.2.1. Adoption d'un premier projet de résolution**

**Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) -  
PPCMOI 2024-0176 - lot 1 367 288 - 820, 25<sup>e</sup> Avenue**

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) portant le numéro PPCMOI 2024-0176.

Monsieur le maire mentionne que ce projet sera soumis à une consultation publique le 17 février prochain quant à ce projet de PPCMOI.

CONSIDÉRANT que le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) portant le numéro PPCMOI 2024-0176 vise à autoriser la mise en place de deux réservoirs de propane souterrains sur le lot 1 367 288 identifié au cadastre du Québec et correspondant au 820, 25<sup>e</sup> Avenue, lequel est situé dans la zone 5-A-14;

CONSIDÉRANT qu'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui consiste à autoriser la mise en place de deux réservoirs de propane souterrains sur le lot 1 367 288 identifié au cadastre du Québec et correspondant au 820, 25<sup>e</sup> Avenue, lequel est situé dans la zone 5-A-14, a été déposée;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement numéro 1698 intitulé : « Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »;

CONSIDÉRANT que le projet contribue à augmenter l'offre de services dans la Ville, notamment pour les agriculteurs en zone agricole;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme aux affectations du projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme à l'affectation agricole A prévue au plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Eustache;

CONSIDÉRANT que seuls les éléments suivants sont dérogatoires à la réglementation de zonage et qu'ils sont sujet à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Autoriser l'installation de deux (2) réservoirs souterrains de propane d'un volume total de 227 125 litres au lieu de 18 200 litres;
- Autoriser l'implantation d'un équipement accessoire sur un lot sans bâtiment principal;

CONSIDÉRANT qu'à l'exception des dispositions réglementaires visées par ce PPCMOI, le projet est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme aux critères d'évaluation édictés à l'article 11 dudit règlement numéro 1698;

CONSIDÉRANT que le rapport d'appréciation du risque, portant le numéro de dossier 1823-0002, rédigé par la firme Prudent Mesures d'urgence et sécurité civile inc. et le plan d'implantation projeté, produit par Cusson Létourneau arpenteurs-géomètres inc., portant le numéro de dossier 42 482, font partie intégrante du projet et de cette résolution;

En conséquence;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter, en vertu du règlement numéro 1698, un premier projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), portant le numéro PPCMOI 2024-0176, pour autoriser la mise en place de deux réservoirs de propane souterrains sur le lot 1 367 288 identifié au cadastre du Québec et correspondant au 820, 25<sup>e</sup> Avenue, lequel est situé dans la zone 5-A-14, avec les conditions suivantes :

- Qu'un dépôt d'une garantie financière de 50 000 \$ soit déposé, lequel est remboursable à la fin des travaux;
- Que le réservoir d'eau ne soit pas situé en face des équipements et que celui-ci soit accepté par le Service des incendies;
- Que la quantité d'eau soit revue à la hausse;
- Que tous les documents requis par le Service des incendies soient fournis;

De tenir une consultation publique le 17 février 2025 et de publier l'avis public en conséquence;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

#### **4. Législation**

##### **4.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement**

###### **Résolution 2025-01-005**

###### **4.1.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement**

**Règlement numéro 1675-423 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-423 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet d'agrandir la zone 1-H-29 à même une partie de la zone 1-C-21, et permettre, dans la zone 1-H-29, l'usage « H-07: Multifamiliale (+ de 12 logements) » et d'établir les normes qui y sont applicables.

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-423 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

#### **5. Dossier du maire**

##### **Sujet :**

###### **5.1. Vœux**

Monsieur le maire et au nom des membres du conseil offre ses meilleurs vœux à tous les citoyens de la Ville en cette nouvelle année.

#### **6. Période de questions**

Le maire répond aux questions des citoyens.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)**

**7.1. Conseiller du district des Érables**

**Sujet :**

**7.1.1. Demande d'un feu de circulation au ministère des Transports du Québec**

Monsieur le conseiller Daniel Goyer suggère qu'il serait opportun de demander au ministère des Transports du Québec d'installer un feu de circulation à l'intersection des boulevards Arthur-Sauvé et René-Lévesque.

**Résolution 2025-01-006**

**7.1.1. Demande d'un feu de circulation au ministère des Transports du Québec**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de demander au ministère des Transports du Québec d'installer un feu de circulation à l'intersection des boulevards Arthur-Sauvé et René-Lévesque en prévision d'un accès à un nouveau projet domiciliaire.

**Sujet :**

**7.1.2. Demande de réduction de vitesse**

Monsieur le conseiller Daniel Goyer discute de la pertinence de demander au ministère des Transports du Québec d'abaisser la limite de vitesse de 90 km/h à 70 km/h sur le boulevard Arthur-Sauvé à partir des limites de la ville (montée Renaud) et d'entreprendre les démarches pour abaisser la limite de vitesse de 70 km/h à 50 km/h sur la montée Renaud.

**7.2. Conseillère du district de la Seigneurie**

**Sujet :**

**7.2.1. Patinoires extérieures**

Madame la conseillère Isabel Mattioli discute de l'horaire des patinoires extérieures.

**Sujet :**

**7.2.2. Retour sur le budget**

Madame la conseillère Isabel Mattioli effectue un retour sur le budget.

**Sujet :**

**7.2.3. Besoins de la population eustachoise**

Madame la conseillère Isabel Mattioli reporte ce sujet puisque son temps de parole est épuisé.

**7.3. Conseiller du district des Îles**

**Sujet :**

**7.3.1. Refonte**

Monsieur le conseiller Raymond Tessier discute de la pertinence d'intégrer le terrain récemment acquis dans son quartier par la Ville dans la refonte réglementaire.

**Sujet :**

**7.3.2. Fête des neiges du quartier des Îles**

Monsieur le conseiller Raymond Tessier invite la population à participer à la Fête des neiges de son quartier qui se tiendra au mois de février.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**7.4. Conseiller du district des Jardins**

**Sujet :**

**7.4.1. Plaisirs d'hiver**

Monsieur le conseiller Yves Roy fait état de la programmation des activités dans le cadre des plaisirs d'hiver et remercie le Service sport et plein air ainsi que les citoyens(-ennes) pour leur participation.

**8. Affaires courantes**

**8.1. Soumissions et contrats**

**Résolution 2025-01-007**

**8.1.1. Achat regroupé - logiciels Microsoft Select Plus et Entreprise**

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour l'acquisition et le renouvellement de logiciels Microsoft Select Plus et Entreprise;

CONSIDÉRANT que la Ville entend se prévaloir des dispositions de l'article 573.3.2. de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de confirmer l'adhésion de la Ville de Saint-Eustache au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) # 2024-8186 pour l'acquisition et le renouvellement de logiciels Microsoft Select Plus et Entreprise, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2025 au 29 février 2028, pour ses besoins estimés à environ 200 000 \$, taxes en sus;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-01-008**

**8.1.2. Ajout de licences dédiées aux communautés du Nunavik sur le réseau de télécommunications radio-voix P25**

CONSIDÉRANT que dans le cadre de son contrat de fourniture de ses services de répartition aux communautés du Nunavik, la Ville veut acquérir des licences dédiées aux dites communautés sur son réseau de télécommunications radio-voix P25 sous forme de temps d'ondes et de services auprès de l'entreprise Bell Mobilité inc.;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut conclure un contrat avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services;

En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'octroyer le contrat de gré à gré à Bell Mobilité inc., relativement à l'ajout de licences dédiées aux communautés du Nunavik sur le réseau de télécommunications radio-voix P25 sous forme de temps d'ondes et de services, pour un montant total de 252 000 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-01-009**

**8.1.3. Fourniture de produits chimiques - traitement de l'eau 2025**

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Graymont (Qc) inc., relativement à la fourniture de chaux vive (#produit E2), au prix de 647,66 \$ / tonne métrique, taxes en sus, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2025 au 31 janvier 2026, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro 2025-RG-001-A;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-01-010**

**8.1.4. Migration web du logiciel ICO - incendie module prévention - modification de la résolution 2024-12-665**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de modifier la résolution 2024-12-665 par le retrait dans le titre des mots « et entretien » et dans la résolution des mots « et l'entretien ».

**Résolution 2025-01-011**

**8.1.5. Service d'entretien préventif des systèmes mécaniques incluant deux installations de tour de refroidissement à l'eau - modification de contrat**

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu d'ajouter l'entretien préventif, le nettoyage et tests d'étanchéité sur deux unités bi-bloc évaporateur et un unité bi-bloc condenseur;

CONSIDÉRANT que ces modifications sont accessoires et nécessaires à l'exécution complète du contrat et n'en change pas la nature et ce, conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence;

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la modification du contrat, intervenu avec Navada ltée, dossier 2021-T-P-37, conclu en vertu de la résolution 2021-12-745, modifié et renouvelé en vertu de la résolution 2022-09-537, et renouvelé en vertu des résolutions 2023-08-439 et 2024-08-429, relativement au service d'entretien préventif des systèmes mécaniques incluant deux installations de tour de refroidissement à l'eau, et d'augmenter, en conséquence, la dépense annuelle d'un montant de 855 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-01-012**

**8.1.6. Services professionnels d'actuariat pour la gestion des assurances collectives – système de pondération et d'évaluation**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'utiliser le système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans les cas de soumissions relativement aux services professionnels d'actuariat pour la gestion des assurances collectives (dossier 2025-H-P-01), et d'approuver les critères de pondération et d'évaluation plus amplement décrits au document dont copie est déposée au dossier du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-01-013**

**8.1.7. Usine de filtration - réserve d'eau potable - réparation de fissures**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Cimota inc., relativement aux travaux de réparation de fissures au réservoir d'eau potable à l'usine de filtration, aux prix soumis, pour un montant total maximal de 328 915 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro B-11.25.02;

D'imputer la dépense aux règlements 1927 et 1945, selon les codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, le tout pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**9. Personnel**

**Résolution 2025-01-014**

**9.1. Embauche - employé col bleu - divers services**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Gérard Tremblay et Mathieu Jarry, et d'embaucher Éric Brunelle, aux postes d'employé(e) col bleu pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-01-015**

**9.2. Embauche - éclairagiste - Service des arts et de la culture**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Pierre Roussille, au poste d'éclairagiste au Service des arts et de la culture, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-01-016**

**9.3. Nomination - technicien(ne) en documentation - Service de la bibliothèque**

Sur proposition d'Isabel Mattioli, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Nathalie Marchildon, au poste de technicien(ne) en documentation au Service de la bibliothèque, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-01-017**

**9.4. Embauche - policier(-ière) à l'essai - Service de police**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Ilyass Delahy et Sabrina Simard, au poste de policier(-ière) à l'essai au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-01-018**

**9.5. Embauche - policier(-ière) temporaire - Service de police**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Véronique Poirier, au poste de policier(-ière) temporaire au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-01-019**

**9.6. Embauche - répartiteur(-trice) - Service de police**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Mariel Desmarais, Stephanie Dumais-Nucci et Sarah-Maude Girard, aux postes de répartiteur(-trice) au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-01-020**

**9.7. Embauche - sauveteur(-teuse) et moniteur(-trice) - Service sport et plein air**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Maïa Therrien, au poste de sauveteur(-teuse) et moniteur(-trice) au Service sport et plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-01-021**

**9.8. Renouvellement de contrat - cadre contractuel - Service de l'urbanisme**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de renouveler le contrat de travail intervenu avec Normand Rousseau, au poste de cadre contractuel au Service de l'urbanisme, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**10. Commissions et comité du conseil**

**Résolution 2025-01-022**

**10.1. Nomination à une commission ou aux comités du conseil**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner les personnes suivantes au sein de la commission ou des comités du conseil ci-après mentionnés :

Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

|                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|---------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache | Michèle Labelle, présidente<br>Sylvie Mallette, vice-présidente<br><u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Alexandre Bernier-Guindon</li><li>- Julie Ciavarella</li></ul> <u>Membres consultatifs - externes :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Marie-Pier Côté</li><li>- Alexandra Simard</li></ul> <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Samuel Chabot</li><li>- Julie Ladouceur</li><li>- Alex B. Lampron</li><li>- Arnaud Paquin</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                             |
| Comité du développement agricole                        | Daniel Goyer, président<br>Yves Roy, vice-président<br>Patrice Paquette<br><u>Membres consultatifs – externes :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Conseiller(-ère) en développement agricole, Innovation développement économique (IDÉ) Saint-Eustache</li><li>- Représentant(e) de la direction, Innovation développement économique (IDÉ) Saint-Eustache</li><li>- Représentant(e) de la Fédération de la relève agricole du Québec</li><li>- Représentant(e) de la MRC de Deux-Montagnes</li><li>- Représentant(e) du Collège Lionel-Groulx</li><li>- Représentant(e) du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec</li></ul> <u>Membre consultatif – volet citoyen :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Représentant(e) du milieu agricole</li></ul> |
| Comité consultatif d'urbanisme                          | Patrice Paquette, président<br>Michèle Labelle, vice-présidente<br>Arnaud Paquin<br>Benoît Parent<br>Michel Rousseau<br>Léon Tremblay<br>Gabriel Vermette<br><u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Marc-André Credali</li><li>- Steve Gatien</li><li>- Terry Pola</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

La présente résolution modifie les résolutions numéros 2024-05-243, 2024-05-277 et 2024-08-449, pour la commission ou les comités concernés.

**Résolution 2025-01-023**

**10.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines -**  
**procès-verbal de la réunion tenue le 18 décembre 2024**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2024-12-128 à CAPFRH-2024-12-137, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 18 décembre 2024, telles que présentées.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-01-024**

**10.3. Commission du développement économique - procès-verbal de la réunion tenue le 10 décembre 2024**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2024-12-039 à CDE-2024-12-041, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 10 décembre 2024, telles que présentées.

**Résolution 2025-01-025**

**10.4. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de la réunion tenue le 11 décembre 2024**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CATH-2024-12-043 à CATH-2024-12-048, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 11 décembre 2024, telles que présentées.

**Résolution 2025-01-026**

**10.5. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de la réunion tenue le 9 décembre 2024**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CLCC-2024-12-175 à CLCC-2024-12-180, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 9 décembre 2024, telles que présentées.

**Résolution 2025-01-027**

**10.6. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de la réunion tenue le 10 décembre 2024**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDAC-2024-12-034 et CDAC-2024-12-035, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 10 décembre 2024, telles que présentées.

**Sujet :**

**10.7. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de la réunion tenue le 16 décembre 2024**

Le procès-verbal de la réunion tenue le 16 décembre 2024 est déposé au dossier du conseil.

**Résolution 2025-01-028**

**10.8. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de la réunion tenue le 9 décembre 2024**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CCRC-2024-12-005, contenue au procès-verbal de la réunion tenue le 9 décembre 2024, telle que présentée.

**Résolution 2025-01-029**

**10.9. Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache - procès-verbal de la réunion tenue le 3 décembre 2024**

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro RVSE-2024-12-005, contenue au procès-verbal de la réunion tenue le 3 décembre 2024, telle que présentée.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-01-030**

**10.10. Commission jeunesse - procès-verbal de la réunion tenue le 11 décembre 2024**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CJ-2024-12-012 et CJ-2024-12-013, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 11 décembre 2024, telles que présentées.

**Résolution 2025-01-031**

**10.11.1. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 19 décembre 2024 - dépôt**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion tenue le 19 décembre 2024 du Comité consultatif d'urbanisme, de tenir une consultation le 17 février 2025, à 19 heures relativement à la demande de dérogations mineures, et de publier l'avis public en conséquence.

**Résolution 2025-01-032**

**10.11.2. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 19 décembre 2024 - Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

**D'APPROUVER** les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de la réunion tenue le 19 décembre 2024:

- PIIA 2024-0180 (101-180, 25<sup>e</sup> Avenue);
- PIIA 2024-0182 (20, boulevard Industriel);
- PIIA 2024-0185 (501, rue Saint-Eustache);
- PIIA 2024-0188 (16, rue Saint-Louis).

**11. Dossiers des directeurs**

**11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques**

**Résolution 2025-01-033**

**11.1.1. Acquisition d'une voie publique - lot 2 524 236 - article 72 de la *Loi sur les compétences municipales***

CONSIDÉRANT les travaux aux frais de la Ville en lien avec le nouveau pont menant à l'Île Yale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache est désireuse de procéder, dans le cadre de ces travaux, à la régularisation du lot 2 524 236 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, étant une partie du chemin des Îles-Yale et ouvert à la circulation publique depuis au moins dix (10) ans;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*, afin de devenir propriétaire de ce lot qui est une voie publique;

CONSIDÉRANT qu'aucune taxe n'a été prélevée pour ce lot au cours des dix dernières années;

En conséquence;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de se prévaloir de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* afin que la Ville devienne propriétaire du lot 2 524 236 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-01-034**

**11.1.2. Autorisation d'intenter des poursuites judiciaires - 25, 42<sup>e</sup> Avenue**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser les avocates du Service du greffe et des affaires juridiques de la Ville, tout avocat mandaté, les inspecteurs du Service de l'urbanisme, les fonctionnaires désignés ou l'autorité compétente, à intenter toutes les poursuites judiciaires en Cour supérieure contre le(s) propriétaire(s) de l'immeuble situé au 25, 42<sup>e</sup> Avenue à Saint-Eustache afin de faire respecter les lois, politiques et tous les règlements applicables relevant de la compétence de la Ville;

D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-01-035**

**11.1.3. Politique numéro POL-1042 intitulée « Politique sur la gouvernance en matière de protection des renseignements personnels »**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter la politique POL-1042 intitulée « Politique sur la gouvernance en matière de protection des renseignements personnels », dont copie est déposée au dossier du conseil.

**Résolution 2025-01-036**

**11.1.4. Servitude - Hydro-Québec et Bell Canada - partie du lot 3 982 221 et parties du lot 4 066 398**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Hydro-Québec et Bell Canada, l'établissement de servitude sur une partie du lot 3 982 221 et sur deux (2) parties du lot 4 066 398 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions d'un projet d'acte de servitude, préparé par M<sup>e</sup> Nicolas Cataphard, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**11.2. Directeur du module administratif et communautaire**

**Résolution 2025-01-037**

**11.2.1. Progiciel GOcité - conclusion d'un acte d'union**

CONSIDÉRANT qu'en date du 2 mai 2017, l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal s'est retiré du regroupement des villes propriétaires relativement à la propriété du progiciel;

CONSIDÉRANT que le 4 décembre 2017, la Ville de Sherbrooke a, au nom des villes propriétaires, adjugé un contrat de services professionnels visant l'entretien, le support, l'évolution technologique et le développement du progiciel GOcité ainsi que sa commercialisation à la firme Fujitsu Conseil (Canada) inc. pour une période de trois (3) ans, prolongé par la suite à deux reprises, et que celui-ci viendra à échéance le 31 décembre 2025;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que les technologies GOcité sont indispensables pour la gestion municipale;

CONSIDÉRANT que ces dernières années, plusieurs villes et MRC ont acheté les droits d'utilisation du progiciel GOcité et qu'il est nécessaire d'assurer l'entretien, le support et l'évolution dudit progiciel dans ces villes et MRC clientes;

CONSIDÉRANT que les villes propriétaires souhaitent s'unir encore une fois pour retourner en appel d'offres, redéfinir les modalités d'adjudication du contrat et confier à la Ville de Sherbrooke le rôle de ville mandataire pour réaliser la procédure d'appel d'offres visant la fourniture de services professionnels en géomatique pour l'entretien, le support, l'évolution technologique, le développement du progiciel GOcité ainsi que sa commercialisation;

CONSIDÉRANT que le nouveau contrat de services professionnels sera valide pour une période de quatre (4) ans avec deux (2) options de renouvellement supplémentaire de trois (3) ans pour un total de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres n'engage aucunement les villes propriétaires financièrement et qu'une résolution sera requise pour adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage suivant la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT qu'avant de publier l'appel d'offres, il y a lieu d'approuver l'acte d'union conformément à l'article 572.1 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. c-19);

En conséquence;

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver l'acte d'union entre les villes de Longueuil, Victoriaville, Thetford Mines et Sherbrooke visant à obtenir des soumissions pour l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour assurer l'entretien, le support, l'évolution technologique et le développement du progiciel GOcité ainsi que sa commercialisation pour une période de quatre (4) ans avec deux (2) options de renouvellement supplémentaire de trois (3) ans pour un total potentiel de dix (10) ans, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

De confier à la Ville de Sherbrooke le mandat de réaliser la procédure d'appel d'offres incluant les addendas, le cas échéant, conformément à la *Loi sur les cités et villes* et au chapitre 8 du titre 4 du règlement numéro 1300 de la Ville de Sherbrooke relatif aux règles de gestion contractuelle notamment quant à l'approbation du système de pondération et d'évaluation des offres et à la nomination des membres du comité de sélection;

De déléguer à la Ville de Sherbrooke le soin d'adjuger le contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur rapport qualité/prix suivant la réception d'une résolution à cet effet des villes propriétaires parties à l'acte d'union qui souhaitent s'engager;

De nommer le coordonnateur en géomatique et technologies comme représentant de la Ville de Saint-Eustache et le directeur du Service des technologies de l'information comme substitut sur le comité de suivi formé pour assurer l'application de l'acte d'union;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-01-038**

**11.2.2. Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier - somme résiduelle**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière, par la résolution numéro 2021-10-637, soumis au ministère de la Culture et des Communications, par le biais du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, en vertu des sous-volet 1 a - Restauration du patrimoine immobilier de propriété privée et 1 b - Restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale relativement aux travaux d'entretien et de restauration du patrimoine immobilier appartenant à la Ville de Saint-Eustache pour en assurer sa préservation à la mairie;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT qu'une aide financière maximale de 1 100 000 \$ a été autorisée par le ministre de la Culture et des Communications le 4 novembre 2020 pour un montant de 300 000 \$ et le 4 mars 2022 pour un montant de 800 000 \$;

En conséquence;

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de présenter une demande d'aide financière de 82 535 \$ représentant 50 % des dépenses admissibles de 165 070 \$ dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier pour les travaux énoncés au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

### **11.3. Directeur du module technique et de l'environnement**

#### **Résolution 2025-01-039**

##### **11.3.1. Documents administratifs de la Société de l'assurance automobile du Québec - désignation de signataires pour l'année 2025**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner, pour l'année 2025, messieurs Pierre Ado, Pierre-Alexandre Gagnon et Gabriel Gohier, du Service des travaux publics, signataires des documents administratifs requis par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

#### **Résolution 2025-01-040**

##### **11.3.2. Programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec - TECQ 2019-2024 - présentation d'une programmation des travaux – programmation finale version n° 4**

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementales dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence;

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation finale des travaux version n°4 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Que la municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation finale des travaux version n° 4 comporte des coûts réalisés véridiques;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-01-041**

**11.3.3. Société d'habitation du Québec - Programme Rénovation Québec - volet VI (maison lézardées)**

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec a instauré un programme-cadre qui a pour objet de favoriser la mise en place par la Ville de mesures pour stimuler la revitalisation de la vocation résidentielle en déclin dans un ou des secteurs restreints de son territoire;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que la Ville de Saint-Eustache demande à la Société d'habitation du Québec de participer à la programmation 2025-2026 du Programme Rénovation Québec par son adhésion au volet VI (maison lézardées) et demande un budget de 80 000 \$, lequel sera assumé en parts égales par la Ville et la Société d'habitation du Québec.

**11.4. Directeur général**

**Résolution 2025-01-042**

**11.4.1. Annulation de soldes résiduaux**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît au document intitulé « Annulation des soldes résiduaux » et dont copie est déposée au dossier du conseil, selon ce qui y était prévu;

CONSIDÉRANT qu'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente;

CONSIDÉRANT qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés audit document pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Ville;

En conséquence,

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de modifier les règlements, identifiés au document intitulé « Annulation des soldes résiduaux » et dont copie est déposée au dossier du conseil, de la façon suivante :

- Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « Nouveau montant de la dépense » et « Nouveau montant de l'emprunt » dudit document;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

- Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » dudit document;
- Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « Subventions » dudit document;

D'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés audit document ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital, de l'utilisation des réserves financières et fonds réservés, des subventions reçues et autres paiements comptants. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Autres financements », dudit document;

De demander au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés audit document;

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Résolution 2025-01-043**

**11.4.2. Communauté métropolitaine de Montréal - Programme de remise en culture de friches agricoles sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal - conclusion d'une convention de financement**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une convention de financement dans le cadre du Programme de remise en culture de friches agricoles sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal avec la Communauté métropolitaine de Montréal, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**12. Rapports et comptes du mois**

**Sujet :**

**12.1. Rapport de construction pour le mois de décembre 2024**

Le rapport de construction pour le mois de décembre 2024 est déposé au dossier du conseil.

**Sujet :**

**12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2024**

Le rapport des dépenses autorisées par délégation pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2024 est déposé au dossier du conseil.

**Résolution 2025-01-044**

**12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2024**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de décembre 2024, lesquels totalisent 8 824 571,65 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**13. Levée de la séance**

**Résolution 2025-01-045**

**13. Levée de la séance**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|--|--|

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 17 FÉVRIER 2025 – 19 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption d'un procès-verbal**
  - 2.1.** Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2025
- 3. Consultation et décision**
  - 3.1. Dérogations mineures**
    - 3.1.1.** DM 2024-0179 - 160, rue Saint-Louis
    - 3.1.2.** DM 2024-0187 - 20, boulevard Industriel
    - 3.1.3.** DM 2025-006 - 259, rue Robinson
- 4. Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**
  - 4.1. Consultation et adoption d'un second projet de résolution**
    - 4.1.1.** PPCMOI 2024-0176 - lot 1 367 288 - 820, 25<sup>e</sup> Avenue
  - 4.2. Adoption d'un projet de résolution modifiant la résolution 2024-05-269**
    - 4.2.1.** PPCMOI 2024-0024 - lot 5 627 778 - 564, boulevard Arthur-Sauvé
- 5. Législation**
  - 5.1. Adoption d'un règlement**
    - 5.1.1.** Règlement numéro 1675-423 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
  - 5.2. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement**
    - 5.2.1.** Règlement numéro 1953-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin »
- 6. Dossiers du maire**
  - 6.1.** Achats Amazon
  - 6.2.** Tarifs américains
- 7. Période de questions**
- 8. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)**
  - 8.1. Conseiller du district Clair Matin**
    - 8.1.1.** Tournoi Bantam

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 17 FÉVRIER 2025 – 19 HEURES**

**8. Affaires nouvelles des conseillers(-ères) (suite)**

**8.2. Conseillère du district de la Seigneurie**

- 8.2.1. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie - défi château de neige
- 8.2.2. Retour sur le budget 2025
- 8.2.3. Besoin de la population eustachoise

**8.3. Conseiller du district des Îles**

- 8.3.1. Caméra de surveillance - parc chalet Terrasse-René
- 8.3.2. Identification du parc à chiens du quartier des Îles
- 8.3.3. Seuil de ralentissement - terrasse Lemay

**8.4. Conseiller du district des Jardins**

- 8.4.1. Plaisirs d'hiver
- 8.4.2. Spectacle 3<sup>ième</sup> légende

**9. Affaires courantes**

**9.1. Soumissions et contrats**

- 9.1.1. Acquisition d'un camion autopompe, incluant ses équipements et accessoires
- 9.1.2. Tonte de gazon des terrains municipaux
- 9.1.3. Appel de propositions visant la vente d'un terrain et l'aménagement d'un projet immobilier résidentiel et/ou mixte - projet terrasse Lemay - système de pondération et d'évaluation
- 9.1.4. Bouclage du réseau d'aqueduc - 25<sup>e</sup> Avenue (entre la rue Dubois et Dubois)
- 9.1.5. Services professionnels d'ingénierie - ingénierie des sols et des matériaux - contrôle de la qualité - laboratoires 2025
- 9.1.6. Services professionnels d'ingénierie - ingénierie des sols et des matériaux - études géotechniques et caractérisation environnementale sommaire des sols
- 9.1.7. Services professionnels d'ingénierie - mise en place de stations météorologiques automatiques et suivi pluviométrique 2020-2025 - exercice d'une option de renouvellement

**9.2. Obligations de construction**

- 9.2.1. Béton Deux-Montagnes inc.
- 9.2.2. Gestion Luc Lavigne inc.

**9.3. Exemption de taxes foncières**

- 9.3.1. Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières - Maison d'hébergement Accueil communautaire jeunesse des Basses-Laurentides
  - 9.3.1.1. 191, rue de la Forge
  - 9.3.1.2. 196, rue Rochon

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 17 FÉVRIER 2025 – 19 HEURES**

**10. Personnel**

- 10.1. Embauche - employé(e) col blanc - divers services
- 10.2. Renouvellement de contrat - architecte paysagiste - Service du génie
- 10.3. Nomination - technicien(ne) en documentation aux archives - Service du greffe et des affaires juridiques
- 10.4. Embauche - inspecteur(-trice) enquêteur(-euse) - Service des incendies
- 10.5. Embauche - policier(-ière) à l'essai - Service de police
- 10.6. Embauche - employé(e) col bleu - Service sport et plein air

**11. Commissions et comité du conseil**

- 11.1. Nomination aux commissions du conseil
- 11.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de la réunion tenue le 22 janvier 2025
- 11.3. Commission du développement économique
  - 11.3.1. Procès-verbal de la réunion tenue le 10 décembre 2024 et abrogation de la résolution 2025-01-024
  - 11.3.2. Procès-verbal de la réunion tenue le 14 janvier 2025
- 11.4. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de la réunion tenue le 15 janvier 2025
- 11.5. Commission des services techniques et des changements climatiques - procès-verbal de la réunion tenue le 14 janvier 2025
- 11.6. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de la réunion tenue le 13 janvier 2025
- 11.7. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de la réunion tenue le 21 janvier 2025
- 11.8. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de la réunion tenue le 13 janvier 2025
- 11.9. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de la réunion tenue le 9 janvier 2025
- 11.10. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de la réunion tenue le 22 janvier 2025
- 11.11. Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de la réunion tenue le 28 janvier 2025
- 11.12. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de la réunion tenue le 13 janvier 2025
- 11.13. Commission jeunesse - procès-verbal de la réunion tenue le 22 janvier 2025
- 11.14. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 23 janvier 2025
  - 11.14.1. Dépôt
  - 11.14.2. Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 17 FÉVRIER 2025 – 19 HEURES**

**12. Dossiers des directeurs**

**12.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques**

- 12.1.1.** Acquisition d'un immeuble - lot 1 699 158 - La Fabrique de la paroisse de Saint-Eustache - demande de délai additionnel et modification à une promesse d'achat
- 12.1.2.** Vente d'un immeuble - partie du lot 1 699 158 - Domaine Chénier inc. - demande de délai additionnel et modification à une promesse d'achat
- 12.1.3.** Vente d'un immeuble - partie du lot 6 270 954 - 11200186 Canada inc. - demande de délai additionnel et modification à une promesse d'achat

**12.2. Directeur du module administratif et communautaire**

- 12.2.1.** Demande de subvention - Fonds pour le transport actif du gouvernement du Canada

**12.3. Directeur du module technique et de l'environnement**

- 12.3.1.** Bilan sur l'usage de l'eau 2023
- 12.3.2.** Projet d'ouvrages de protection contre les inondations pour le secteur de la rivière des Mille Îles - convention de subvention dans le cadre du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophe (FAAC)

**13. Rapports et comptes du mois**

- 13.1.** Rapport de construction pour le mois de janvier 2025
- 13.2.** Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2025
- 13.3.** Comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2025

**14. Levée de la séance**

/jc



**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **17 février 2025 à 19 heures.**

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre (à partie) et Yves Roy, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Isabelle Boileau, greffière.

Est absente la conseillère Michèle Labelle.

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 2025-02-046**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 février 2025, tel que présenté.

**2. Adoption d'un procès-verbal**

**Résolution 2025-02-047**

**2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2025**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2025.

**3. Consultation et décision**

**3.1. Dérogations mineures**

**Résolution 2025-02-048**

**3.1.1. Dérogations mineures - DM 2024-0179 - 160, rue Saint-Louis**

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogations mineures portant le numéro DM 2024-0179 soumise afin de :

- Permettre de réduire la marge avant minimale du 4<sup>e</sup> étage à 3,51 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige un minimum de 4,0 mètres;
- Permettre de réduire la marge avant minimale du stationnement souterrain à 3,0 mètres et 3,31 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige une marge de 4,50 mètres;
- Permettre la réduction du dégagement à 2,0 mètres entre la plantation d'arbres et le pavage de la voie publique de la rue De Bellefeuille, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige un dégagement minimal de 3,50 mètres;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Aux conditions suivantes :

- Qu'un mur berlinois permanent soit construit en raison de la proximité du tréfonds avec les limites de propriété;
- Qu'en cas de dommage aux arbres donnant sur la rue De Bellefeuille à la suite d'opération de la Ville, ceux-ci devront être remplacés, aux frais du propriétaire;

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2025-01-012 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 23 janvier 2025.

**Résolution 2025-02-049**

**3.1.2. Dérogations mineures - DM 2024-0187 - 20, boulevard Industriel**

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogations mineures portant le numéro DM 2024-0187 soumise afin de :

- Permettre une occupation du terrain de 59,6 %, alors que le règlement numéro 1675 de zonage impose une occupation maximale du terrain de 50 %;
- Permettre un stationnement étagé dépourvu d'un toit végétalisé, alors que le règlement numéro 1675 exige un stationnement étagé pourvu d'un toit végétalisé lorsque les cases disponibles excèdent de 25 % le ratio minimal de cases de stationnement requis;

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2024-12-183 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 19 décembre 2024.

**Résolution 2025-02-050**

**3.1.3. Dérogation mineure - DM 2025-006 – 259, rue Robinson**

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2025-0006 soumise afin de permettre une superficie de terrain de 4 487,1 m<sup>2</sup>, alors que le règlement numéro 1675 de zonage requiert une superficie minimale requise de 5 000 m<sup>2</sup>, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2025-01-013 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 23 janvier 2025.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**4. Projets particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**

**4.1. Consultation et adoption d'un second projet de résolution**

**Résolution 2025-02-051**

**4.1.1. Consultation et adoption d'un second projet de résolution**

**Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - PPCMOI 2024-0176 - lot 1 367 288 - 820, 25<sup>e</sup> Avenue**

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) portant le numéro PPCMOI 2024-0176.

Une des personnes présentes formule une question aux membres du conseil.

CONSIDÉRANT que le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) portant le numéro PPCMOI 2024-0176 vise à autoriser la mise en place de deux réservoirs de propane souterrains sur le lot 1 367 288 identifié au cadastre du Québec et correspondant au 820, 25<sup>e</sup> Avenue, lequel est situé dans la zone 5-A-14;

CONSIDÉRANT qu'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui consiste à autoriser la mise en place de deux réservoirs de propane souterrains sur le lot 1 367 288 identifié au cadastre du Québec et correspondant au 820, 25<sup>e</sup> Avenue, lequel est situé dans la zone 5-A-14, a été déposée;

CONSIDÉRANT que le projet est assujetti au règlement numéro 1698 intitulé : « Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »;

CONSIDÉRANT que le projet contribue à augmenter l'offre de services dans la Ville, notamment pour les agriculteurs en zone agricole;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme aux affectations du projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme à l'affectation agricole A prévue au plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Eustache;

CONSIDÉRANT que seuls les éléments suivants sont dérogatoires à la réglementation de zonage et qu'ils sont sujet à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Autoriser l'installation de deux (2) réservoirs souterrains de propane d'un volume total de 227 125 litres au lieu de 18 200 litres;
- Autoriser l'implantation d'un équipement accessoire sur un lot sans bâtiment principal;

CONSIDÉRANT qu'à l'exception des dispositions réglementaires visées par ce PPCMOI, le projet est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme aux critères d'évaluation édictés à l'article 11 dudit règlement numéro 1698;

CONSIDÉRANT que le rapport d'appréciation du risque, portant le numéro de dossier 1823-0002, rédigé par la firme Prudent Mesures d'urgence et sécurité civile inc. et le plan d'implantation projeté, produit par Cusson Létourneau arpenteurs-géomètres inc., portant le numéro de dossier 42 482, font partie intégrante du projet et de cette résolution;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil municipal tenue le 20 janvier 2025, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de résolution numéro 2025-01-004 pour le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro PPCMOI 2024-0176;

En conséquence;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter, en vertu du règlement numéro 1698, un second projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), portant le numéro PPCMOI 2024-0176, pour autoriser la mise en place de deux réservoirs de propane souterrains sur le lot 1 367 288 identifié au cadastre du Québec et correspondant au 820, 25<sup>e</sup> Avenue, lequel est situé dans la zone 5-A-14, avec les conditions suivantes :

- Qu'un dépôt d'une garantie financière de 50 000 \$ soit déposé, lequel est remboursable à la fin des travaux;
- Que le réservoir d'eau ne soit pas situé en face des équipements et que celui-ci soit accepté par le Service des incendies;
- Que la quantité d'eau soit revue à la hausse;
- Que tous les documents requis par le Service des incendies soient fournis;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

#### **4.2. Adoption d'un projet de résolution modifiant la résolution 2024-05-269**

##### **Résolution 2025-02-052**

##### **4.2.1. Adoption d'un projet de résolution modifiant la résolution 2024-05-269**

**Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - PPCMOI 2024-0024 - lot 5 627 778 - 564, boulevard Arthur-Sauvé**

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation de la modification au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) portant le numéro PPCMOI 2024-0024.

Monsieur le maire mentionne que cette modification au projet sera soumise à une consultation publique le 17 mars prochain quant à cette modification au projet de PPCMOI.

CONSIDÉRANT la résolution 2024-05-269;

CONSIDÉRANT que la condition énoncée à cette dite résolution d'aménager des îlots de verdure au bout de chacune des rangées de plus de 10 cases de stationnement et qu'un arbre à grand déploiement soit planté dans chacun des îlots situés en cour avant du bâtiment, sis au 572/580, boulevard Arthur-Sauvé, engendre des frais importants et est difficilement réalisable;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assouplir cette condition et de modifier en conséquence la résolution 2024-05-269;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter un projet de résolution modifiant la résolution 2024-05-269 ayant pour effet de remplacer la condition « Que des îlots de verdure soient aménagés au bout de chacune des rangées de plus de 10 cases de stationnement et qu'un arbre à grand déploiement soit planté dans chacun des îlots situés en cour avant du bâtiment, sis au 572/580, boulevard Arthur-Sauvé; » par la condition suivante :

- Que des îlots de verdure soient aménagés au bout de chacune des rangées de plus de 10 cases de stationnement et qu'un arbre à grand déploiement soit planté dans chacun des îlots situés en cour avant du bâtiment, sis au 572/580, boulevard Arthur-Sauvé et ce uniquement dans la zone touchée par les travaux de construction du nouveau bâtiment;

De tenir une consultation publique le 17 mars 2025 et de publier l'avis public en conséquence;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

## **5. Législation**

### **5.1. Adoption d'un règlement**

#### **Résolution 2025-02-053**

##### **5.1.1. Adoption d'un règlement**

Règlement numéro 1675-423 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-423 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

### **5.2. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement**

#### **Sujet :**

##### **5.2.1. Avis de motion**

Règlement numéro 1953-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1953-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin ».

#### **AVIS DE MOTION**

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant la mise à jour annuelle du tarif applicable de la contribution par unité de logement ou par unité de logement équivalente.

#### **Résolution 2025-02-054**

##### **5.2.2. Adoption d'un projet de règlement**

Règlement numéro 1953-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1953-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin » et de fixer la séance de consultation au 17 mars 2025, à 19 heures.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**6. Dossiers du maire**

**Sujet :**

**6.1. Achats Amazon**

Monsieur le maire informe les citoyens de l'orientation de réduire les achats Amazon à un montant approximatif de 1 200 \$ par mois.

**Sujet :**

**6.2. Tarifs américains**

Monsieur le maire discute de l'imposition imminente des tarifs douaniers qui risquent d'impacter les commerces situés sur le territoire de la Ville.

**7. Période de questions**

Le maire répond aux questions des citoyens.

**8. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)**

**8.1. Conseiller du district Clair Matin**

**Sujet :**

**8.1.1. Tournoi Bantam**

Monsieur le conseiller Marc Lamarre souligne le succès du tournoi Bantam et remercie les bénévoles pour leur implication.

**8.2. Conseillère du district de la Seigneurie**

**Sujet :**

**8.2.1. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie - défi château de neige**

Madame la conseillère Isabel Mattioli invite les citoyens de son quartier à participer en grand nombre au défi château de neige qui aura lieu le 22 février prochain.

**Sujet :**

**8.2.2. Retour sur le budget 2025**

Madame la conseillère Isabel Mattioli discute du budget 2025.

**Sujet :**

**8.2.3. Besoin de la population eustachoise**

Madame la conseillère Isabel Mattioli reportera ce point lors d'une prochaine séance par manque de temps.

**8.3. Conseiller du district des Îles**

**Sujet :**

**8.3.1. Caméra de surveillance - parc chalet Terrasse-René**

Monsieur le conseiller Raymond Tessier suggère que soit analysée la possibilité d'installer des caméras de surveillance au chalet du parc Terrasse-René.

**Sujet :**

**8.3.2. Identification du parc à chiens du quartier des Îles**

Monsieur le conseiller Raymond Tessier suggère que soit installée une pancarte identifiant le parc à chiens de son quartier.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Sujet :**

**8.3.3. Seuil de ralentissement - terrasse Lemay**

Monsieur le conseiller Raymond Tessier suggère que soit analysée la possibilité d'installer un seuil de ralentissement sur la terrasse Lemay.

**8.4. Conseiller du district des Jardins**

**Sujet :**

**8.4.1. Plaisirs d'hiver**

Monsieur le conseiller Yves Roy invite les citoyens à participer à l'activité du 22 février dans le cadre des plaisirs d'hiver.

**Sujet :**

**8.4.2. Spectacle 3<sup>ième</sup> légende**

Monsieur le conseiller Yves Roy effectue un retour sur le 35<sup>e</sup> anniversaire de 3<sup>ième</sup> légende, organisme sans but lucratif, qui favorise la croissance créative et athlétique des artistes.

**9. Affaires courantes**

**9.1. Soumissions et contrats**

**Résolution 2025-02-055**

**9.1.1. Acquisition d'un camion autopompe, incluant ses équipements et accessoires**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Techno Feu inc., relativement à l'acquisition d'un camion autopompe, incluant ses équipements et accessoires, au prix soumis, pour un montant total de 1 256 351,90 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2024-N-P-31;

D'imputer la dépense au règlement 1976, selon le code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-02-056**

**9.1.2. Tonte de gazon des terrains municipaux**

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Déneigement Loyal inc., relativement aux travaux de tonte de gazon des terrains municipaux, aux prix soumis de 79 982,20 \$ pour le lot 1 (secteur A) et de 63 285,45 \$ pour le lot 2 (secteur B), pour un montant total approximatif de 143 267,65 \$, taxes en sus, pour la durée et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2024-T-P-28;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-02-057**

**9.1.3. Appel de propositions visant la vente d'un terrain et l'aménagement d'un projet immobilier résidentiel et/ou mixte - projet terrasse Lemay - système de pondération et d'évaluation**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'utiliser le système de pondération et d'évaluation des propositions dans le cas de l'appel de propositions relativement à la vente d'un terrain et l'aménagement d'un projet immobilier résidentiel et/ou mixte - projet terrasse Lemay (dossier 2025-U-P-03), et d'approuver les critères de pondération et d'évaluation plus amplement décrits au document dont copie est déposée au dossier du conseil.

**Résolution 2025-02-058**

**9.1.4. Bouclage du réseau d'aqueduc - 25<sup>e</sup> Avenue (entre la rue Dubois et Dubois)**

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Les Constructions CJRB inc., relativement au bouclage du réseau d'aqueduc sur la 25<sup>e</sup> Avenue entre la rue Dubois et Dubois, aux prix soumis, pour un montant total maximal de 277 487 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro SM-334.1;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-02-059**

**9.1.5. Services professionnels d'ingénierie - ingénierie des sols et des matériaux - contrôle de la qualité - laboratoires 2025**

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Groupe ABS inc., soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, relativement aux services professionnels d'ingénierie, ingénierie des sols et des matériaux - contrôle de la qualité, pour les laboratoires 2025, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 318 165 \$, taxes en sus, conditionnellement pour chacun des projets à l'octroi du contrat de construction des travaux, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro FP-214;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil et le financement, aux codes budgétaires respectifs, prévu pour chacun d'eux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-02-060**

**9.1.6. Services professionnels d'ingénierie – ingénierie des sols et des matériaux - études géotechniques et caractérisation environnementale sommaire des sols**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Artelia Canada inc., soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, relativement aux services professionnels d'ingénierie, ingénierie des sols et des matériaux – études géotechniques et caractérisation environnementale sommaire des sols, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 68 500 \$, taxes en sus, conditionnellement pour chacun des projets à l'octroi du contrat de construction des travaux, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro FP-215;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil et le financement, aux codes budgétaires respectifs, prévu pour chacun d'eux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-02-061**

**9.1.7. Services professionnels d'ingénierie - mise en place de stations météorologiques automatiques et suivi pluviométrique 2020-2025 - exercice d'une option de renouvellement**

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la cinquième des cinq (5) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif aux services professionnels d'ingénierie pour la mise en place de stations météorologiques automatiques et suivi pluviométrique, contrat intervenu avec J.F. Sabourin et associés inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour l'année 2025, soit du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 31 octobre 2025 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro AD-79.1;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**9.2. Obligation de construction**

**Résolution 2025-02-062**

**9.2.1. Béton Deux-Montagnes inc.**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Béton Deux-Montagnes inc., un délai additionnel expirant le 14 novembre 2025, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble sur le lot 1 604 301 du cadastre du Québec souscrite aux termes d'un acte de vente intervenu devant M<sup>e</sup> Yvon Cataphard, notaire, le 14 novembre 1997, et ce, moyennant une compensation de 1 618,10 \$;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-02-063**

**9.2.2. Gestion Luc Lavigne inc.**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Gestion Luc Lavigne inc., un délai additionnel expirant le 24 novembre 2025, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble sur le lot 5 590 516 et ce, moyennant une compensation de 7 863,41 \$;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**9.3. Exemption de taxes foncières**

**9.3.1. Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières - Maison d'hébergement Accueil communautaire jeunesse des Basses-Laurentides**

**Résolution 2025-02-064**

**9.3.1.1. Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières - Maison d'hébergement Accueil communautaire jeunesse des Basses-Laurentides - 191, rue de la Forge**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'informer la Commission municipale du Québec que la Ville n'entend pas faire de représentation à l'audience et qu'elle s'en remet à sa décision quant à la reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières pour l'organisme Maison d'hébergement Accueil communautaire jeunesse des Basses-Laurentides, en regard de l'immeuble situé au 191, rue de la Forge, selon la législation applicable;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-02-065**

**9.3.1.2. Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières - Maison d'hébergement Accueil communautaire jeunesse des Basses-Laurentides - 196, rue Rochon**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'informer la Commission municipale du Québec que la Ville n'entend pas faire de représentation à l'audience et qu'elle s'en remet à sa décision quant à la reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières pour l'organisme Maison d'hébergement Accueil communautaire jeunesse des Basses-Laurentides, en regard de l'immeuble situé au 196, rue Rochon, selon la législation applicable;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**10. Personnel**

**Résolution 2025-02-066**

**10.1. Embauche - employé(e) col blanc - divers services**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche d'Alexandre Coutu, Stéphanie Fournier et Naomie Lavoie, et d'embaucher Chantal Asselin, et François Longval, aux postes d'employé(e) col blanc pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-02-067**

**10.2. Renouvellement de contrat - architecte paysagiste - Service du génie**

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de renouveler le contrat de travail intervenu avec Louis Champagne, au poste d'architecte paysagiste au Service du génie, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-02-068**

**10.3. Nomination - technicien(ne) en documentation aux archives - Service du greffe et des affaires juridiques**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Carole Aubé, au poste de technicien(ne) en documentation aux archives au Service du greffe et des affaires juridiques, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

**Résolution 2025-02-069**

**10.4. Embauche - inspecteur(-trice) enquêteur(-euse) - Service des incendies**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Mathieu Labelle-Beaudoin, au poste d'inspecteur(-trice) enquêteur(-euse) au Service des incendies, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-02-070**

**10.5. Embauche - policier(-ière) à l'essai - Service de police**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Frédéric Sirois, au poste de policier(-ière) à l'essai au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-02-071**

**10.2. Embauche - employé(e) col bleu – Service sport et plein air**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Mohamed Amine Rahhali, au poste d'employé(e) col bleu au Service sport et plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**11. Commissions et comité du conseil**

**Résolution 2025-02-072**

**11.1. Nomination aux commissions du conseil**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner les personnes suivantes au sein des commissions du conseil ci-après mentionnées :

|                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commission du développement économique | <div>Patrice Paquette, président</div> <div>Michèle Labelle, vice-présidente</div> <div>Pierre Charron</div> <div>Membres consultatifs – volet administratif :</div> <div><div>- François Bélanger</div><div>- Marc-André Credali</div><div>- Céline Falardeau</div><div>- Stéphane Larivée</div><div>- Jocelyne Montreuil</div><div>- Terry Pola</div></div> <div>Membres consultatifs – externes :</div> <div><div>- Marie-Pier Côté</div><div>- Alexandra Simard</div><div>- Représentant de la MRC de Deux-Montagnes</div></div> |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

|                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commission jeunesse | Marc Lamarre, président<br>Isabelle Lefebvre, vice-présidente<br>Isabel Mattioli<br><u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Yassmina Bilali</li><li>- Laurence Bouchard</li><li>- Michel Lamontagne</li></ul> <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Rosalie Barsalou</li><li>- Wahida Boubaker</li><li>- Noah Choquette-Hayes</li><li>- Nouha El Mkinsi</li><li>- Maeva Djenji Ena Grace Elsy</li><li>- Maliha Lompo</li><li>- Hugo Poitras</li><li>- Fanie Sauvé</li></ul> |
|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

La présente résolution modifie les résolutions numéros 2024-08-449 et 2024-12-675 pour les commissions concernées.

**Résolution 2025-02-073**

**11.2. Commission de l’administration publique, des finances et des ressources humaines -  
procès-verbal de la réunion tenue le 22 janvier 2025**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2025-01-001 à CAPFRH-2025-01-007, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 22 janvier 2025, telles que présentées.

**Résolution 2025-02-074**

**11.3.1. Commission du développement économique - procès-verbal de la réunion tenue le  
10 décembre 2024 et abrogation de la résolution 2025-01-024**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2024-12-039 à CDE-2024-12-041, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 10 décembre 2024, telles que présentées, et d’abroger la résolution 2025-01-024.

**Sujet :**

**11.3.2. Commission du développement économique - procès-verbal de la réunion tenue le  
14 janvier 2025**

Le procès-verbal de la réunion tenue le 14 janvier 2025 est déposé au dossier du conseil.

**Résolution 2025-02-075**

**11.4. Commission de l’aménagement du territoire et de l’habitation - procès-verbal de la réunion  
tenue le 15 janvier 2025**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’approuver les recommandations, portant les numéros CATH-2025-01-001 et CATH-2025-01-002, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 15 janvier 2025, telles que présentées.

**Résolution 2025-02-076**

**11.5. Commission des services techniques et des changements climatiques - procès-verbal de  
la réunion tenue le 14 janvier 2025**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’approuver la recommandation, portant le numéro CSTCC-2025-01-001, contenue au procès-verbal de la réunion tenue le 14 janvier 2025, telle que présentée.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-02-077**

**11.6. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de la réunion tenue le 13 janvier 2025**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CLCC-2025-01-001 à CLCC-2025-01-011, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 13 janvier 2025, telles que présentées.

**Résolution 2025-02-078**

**11.7. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de la réunion tenue le 21 janvier 2025**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDAC-2025-01-001 à CDAC-2025-01-004, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 21 janvier 2025, telles que présentées.

**Résolution 2025-02-079**

**11.8. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de la réunion tenue le 13 janvier 2025**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSP-2025-01-001 et CSP-2025-01-002, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 13 janvier 2025, telles que présentées.

**Résolution 2025-02-080**

**11.9. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de la réunion tenue le 9 janvier 2025**

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CCT-2025-01-001, contenue au procès-verbal de la réunion tenue le 9 janvier 2025, telle que présentée.

**Sujet :**

**11.10. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de la réunion tenue le 22 janvier 2025**

Le procès-verbal de la réunion tenue le 22 janvier 2025 est déposé au dossier du conseil.

**Résolution 2025-02-081**

**11.11. Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de la réunion tenue le 28 janvier 2025**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CEE-2025-01-001 à CEE-2025-01-005, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 28 janvier 2025, telles que présentées.

**Sujet :**

**11.12. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de la réunion tenue le 13 janvier 2025**

Le procès-verbal de la réunion tenue le 13 janvier 2025 est déposé au dossier du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-02-082**

**11.13. Commission jeunesse - procès-verbal de la réunion tenue le 22 janvier 2025**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CJ-2025-01-001 et CJ-2025-01-002, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 22 janvier 2025, telles que présentées.

**Résolution 2025-02-083**

**11.14.1. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 23 janvier 2025 - dépôt**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion tenue le 23 janvier 2025 du Comité consultatif d'urbanisme.

**Résolution 2025-02-084**

**11.14.2. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 23 janvier 2025 - Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

**D'APPROUVER** les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de la réunion tenue le 23 janvier 2025 :

- PIIA 2024-0128 (349, chemin de la Grande-Côte);
- PIIA 2024-0157R1 (477, 25<sup>e</sup> Avenue);
- PIIA 2024-0161R1 (163, boulevard Arthur-Sauvé);
- PIIA 2024-0178 (160, rue Saint-Louis);
- PIIA 2024-0191 (375, avenue Mathers, local 110);
- PIIA 2024-0192 (521, rue Saint-Eustache);
- PIIA 2024-0193 (secteur Jardins urbains);
- PIIA 2024-0194 (451, rue des Hirondelles);
- PIIA 2025-0001 (556/558, chemin de la Rivière Nord);
- PIIA 2025-0002 (560/562, chemin de la Rivière Nord).

**12. Dossiers des directeurs**

**12.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques**

*Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre mentionne la nature générale de son intérêt dans les dossiers mentionnés aux points 12.1.1. et 12.1.2. de l'ordre du jour et en conséquence elle s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur ces points. Elle quitte en conséquence l'assemblée.*

**Résolution 2025-02-085**

**12.1.1. Acquisition d'un immeuble - lot 1 699 158 - La Fabrique de la paroisse de Saint-Eustache - demande de délai additionnel et modification à une promesse d'achat**

CONSIDÉRANT que La Fabrique de la paroisse de Saint-Eustache a signé une promesse d'achat en date du 10 avril 2024 laquelle a été acceptée par le conseil municipal aux termes de la résolution 2024-03-126;

CONSIDÉRANT la constatation du changement de statut fiscal de l'église en la rendant imposable rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et l'erreur d'interprétation;

CONSIDÉRANT que l'église fut désacralisée le 16 décembre 2022 et que celle-ci n'entraîne pas un changement puisqu'elle continue d'appartenir à un organisme exonéré de taxation;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que la loi ne permet pas une correction rétroactive de plus de deux (2) ans, laissant un solde de 57 300 \$ (taxes et intérêts);

En conséquence;

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de La Fabrique de la paroisse de Saint-Eustache afin que la période de diligence raisonnable mentionnée à la promesse d'achat du 10 avril 2024, acceptée par le conseil municipal du 18 mars 2024, par la résolution 2024-03-126, se termine le 31 décembre 2025;

D'accepter la modification à la promesse d'achat de La Fabrique de la paroisse de Saint-Eustache, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à la modification à une promesse d'achat, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'annuler les taxes municipales 2022 et 2023 sur le lot 1 699 158 au montant de 50 691,93 \$ et les intérêts correspondants au montant de 7 167,74 \$ en date du 17 février 2025, à la suite d'une révision du dossier par l'évaluateur;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-02-086**

**12.1.2. Vente d'un immeuble - partie du lot 1 699 158 - Domaine Chénier inc. - demande de délai additionnel et modification à une promesse d'achat**

CONSIDÉRANT que Domaine Chénier inc. a signé une promesse d'achat en date du 22 juin 2024 laquelle a été acceptée par le conseil municipal aux termes de la résolution 2024-07-347;

CONSIDÉRANT la demande de délai additionnel au 25 mars 2025 acceptée par le conseil municipal du 16 décembre 2024, par la résolution 2024-12-688;

En conséquence;

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de Domaine Chénier inc. afin que la période de diligence raisonnable mentionnée à la promesse d'achat du 22 juin 2024, acceptée par le conseil municipal du 4 juillet 2024, par la résolution 2024-07-347, et à la demande de délai additionnel acceptée par le conseil municipal du 16 décembre 2024, par la résolution 2024-12-688, se termine le 31 décembre 2025;

D'accepter la modification à la promesse d'achat de Domaine Chénier inc., le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à la modification à une promesse d'achat, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

*À compter de ce moment, madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre reprend son siège.*

**Résolution 2025-02-087**

**12.1.3. Vente d'un immeuble - partie du lot 6 270 954 - 11200186 Canada inc. - demande de délai additionnel et modification à une promesse d'achat**

CONSIDÉRANT que 11200186 Canada inc. a signé une promesse d'achat en date du 16 juillet 2024 laquelle a été acceptée par le conseil municipal aux termes de la résolution 2024-08-458;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT la demande de délai additionnel au 24 janvier 2025 acceptée par le conseil municipal du 16 décembre 2024, par la résolution 2024-12-689;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de 11200186 Canada inc. afin que la période de diligence raisonnable mentionnée à la promesse d'achat du 16 juillet 2024, acceptée par le conseil municipal du 26 août 2024, par la résolution 2024-08-458, et à la demande de délai additionnel acceptée par le conseil municipal du 16 décembre 2024, par la résolution 2024-12-689, se termine le 21 mars 2025;

D'accepter la modification à la promesse d'achat de 11200186 Canada inc., le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à la modification à une promesse d'achat datée du 3 février 2025, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

## **12.2. Directeur du module administratif et communautaire**

### **Résolution 2025-02-088**

#### **12.2.1. Demande de subvention - Fonds pour le transport actif du gouvernement du Canada**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre une demande de subvention dans le cadre du programme Fonds pour le transport actif du gouvernement du Canada;

D'autoriser le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

## **12.3. Directeur du module technique et de l'environnement**

### **Résolution 2025-02-089**

#### **12.3.1. Bilan sur l'usage de l'eau 2023**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte du Rapport 2023 sur la gestion de l'eau potable, comportant l'état de la situation et le plan d'action et dont copie est déposée au dossier du conseil.

### **Résolution 2025-02-090**

#### **12.3.2. Projet d'ouvrages de protection contre les inondations pour le secteur de la rivière des Mille Îles - convention de subvention dans le cadre du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophe (FAAC)**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ont convenu que ce dernier assurera la gestion du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC) destiné à accroître la résilience des infrastructures aux impacts des catastrophes attribuables au climat et d'atténuer les conséquences de celles-ci pour les projets du Québec;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales assurera la gestion du FAAC pour les projets municipaux sélectionnés;

CONSIDÉRANT que le Projet d'ouvrages de protection contre les inondations pour le secteur de la rivière des Mille Îles a été retenu au FAAC par le gouvernement du Canada;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que ledit projet inclut les projets de trois municipalités, soit celle de Rosemère, Boisbriand et Saint-Eustache;

CONSIDÉRANT que, conformément au décret numéro 11732-2024 du 1<sup>er</sup> octobre 2024, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ont conclu l'Entente de contribution Canada-Québec visant ledit projet dans le cadre du FAAC, laquelle prévoit notamment le versement d'une contribution fédérale d'un montant maximal de 1 558 428 \$ afin d'appuyer la réalisation de la partie dudit projet se trouvant dans la Ville de Saint-Eustache;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec s'est doté en 2020 d'un Plan de protection du territoire face aux inondations et qu'il a prévu des sommes au Plan québécois des infrastructures pour le mettre en œuvre;

CONSIDÉRANT que ledit projet répond aux objectifs du Plan et que le gouvernement du Québec accorde également une subvention de 1 821 009 \$ à la Ville de Saint-Eustache pour la réalisation dudit projet;

CONSIDÉRANT que conformément au décret numéro 111321-2024 du 1<sup>er</sup> octobre 2024, la ministre est autorisée à octroyer à la Ville de Saint-Eustache une subvention d'un montant maximal de 3 379 437 \$ pour ledit projet, laquelle inclut la part du gouvernement du Canada;

CONSIDÉRANT que la convention prévoit les conditions et les obligations encadrant le versement de la subvention des gouvernements du Québec et du Canada audit projet;

En conséquence;

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une convention de subvention dans le cadre du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophe (FAAC) selon les décrets numéros 117320-2024 et 117321-2024 du 1<sup>er</sup> octobre 2024 pour le Projet d'ouvrages de protection contre les inondations pour le secteur de la rivière des Mille Îles avec la ministre des Affaires municipales, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

### **13. Rapports et comptes du mois**

**Sujet :**

**13.1. Rapport de construction pour le mois de janvier 2025**

Le rapport de construction pour le mois de janvier 2025 est déposé au dossier du conseil.

**Sujet :**

**13.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2025**

Le rapport des dépenses autorisées par délégation pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2025 est déposé au dossier du conseil.

**Résolution 2025-02-091**

**13.3. Comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2025**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de janvier 2025, lesquels totalisent 7 843 040,03 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**14. Levée de la séance**

**Résolution 2025-02-092**

**14. Levée de la séance**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 17 MARS 2025 – 19 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption d'un procès-verbal**
  - 2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 février 2025**
- 3. Consultation et décision**
  - 3.1. Dérogation mineure**
    - 3.1.1. DM 2024-0190 - 312, rue Dubois**
- 4. Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**
  - 4.1. Consultation et adoption d'une résolution modifiant la résolution 2024-05-269**
    - 4.1.1. PPCMOI 2024-0024 - lot 5 627 778 – 564, boulevard Arthur-Sauvé**
  - 4.2. Adoption d'une résolution**
    - 4.2.1. PPCMOI 2024-0176 - lot 1 367 288 - 820, 25<sup>e</sup> Avenue**
- 5. Législation**
  - 5.1. Consultation et adoption d'un règlement**
    - 5.1.1. Règlement numéro 1953-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin »**
  - 5.2. Avis de motion et dépôt de projets de règlements**
    - 5.2.1. Règlement numéro 1907-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1907 sur la gestion contractuelle »**
    - 5.2.2. Règlement numéro 1984 intitulé « Règlement établissant un programme d'aide financière pour l'utilisation de produits d'hygiène personnelle durables »**
- 6. Dossiers du maire**
  - 6.1. Projet de loi 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville**
  - 6.2. Tarifs douaniers**
- 7. Période de questions**

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 17 MARS 2025 – 19 HEURES**

**8. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)**

**8.1. Conseiller du district des Érables**

- 8.1.1. Finaliste pour le prix Ovation Municipale de l'Union des municipalités du Québec
- 8.1.2. Mise au point
- 8.1.3. Opération déneigement

**8.2. Conseillère du district de la Seigneurie**

- 8.2.1. Tissus Laminy vs le p'tit cordonnier
- 8.2.2. Imaginonssaint-eustache.ca
- 8.2.3. ORH Landry/Pierre-Laporte

**8.3. Conseiller du district des Îles**

- 8.3.1. Table de vigilance : 35<sup>e</sup> anniversaire
- 8.3.2. Règlementation des sablières et carrières
- 8.3.3. Ciné-Eustache

**8.4. Conseillère du district Plateau des Chênes**

- 8.4.1. Politique de reconnaissance des organismes

**9. Affaires courantes**

**9.1. Nomination d'un(e) maire(-esse) suppléant(e)**

**9.2. Soumissions et contrats**

- 9.2.1. Achat regroupé pour les pneus
- 9.2.2. Achat regroupé pour l'achat de véhicules légers
- 9.2.3. Marquage de rues
- 9.2.4. Service d'entretien ménager pour cinq (5) bâtiments
- 9.2.5. Réaménagement du secteur administratif - complexe sportif Walter-Buswell
- 9.2.6. Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance de travaux - travaux de réfection du boulevard Industriel (entre le 1001, boulevard Industriel et la voie ferrée du Réseau express métropolitain (REM)) - travaux additionnels
- 9.2.7. Structure de jeux - parc du Plateau-des-Chênes - système de pondération et d'évaluation

**10. Personnel**

- 10.1. Embauche - employé(e) col blanc - divers services
- 10.2. Embauche - pompier(-ière) - Service des incendies
- 10.3. Embauche - policier(-ière) à l'essai - Service de police
- 10.4. Embauche - étudiant(e) en bureautique - Service des ressources humaines
- 10.5. Renouvellement de contrat - partenaire d'affaires - Service des ressources humaines
- 10.6. Nomination - secrétaire - Service de l'urbanisme

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 17 MARS 2025 – 19 HEURES**

**11. Commissions et comité du conseil**

- 11.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de la réunion tenue le 19 février 2025
- 11.2. Commission du développement économique - procès-verbal de la réunion tenue le 11 février 2025
- 11.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de la réunion tenue le 12 février 2025
- 11.4. Commission des services techniques et des changements climatiques - procès-verbal de la réunion tenue le 11 février 2025
- 11.5. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de la réunion tenue le 10 février 2025
- 11.6. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de la réunion tenue le 11 février 2025
- 11.7. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de la réunion tenue le 10 février 2025
- 11.8. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de la réunion tenue le 19 février 2025
- 11.9. Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de la réunion tenue le 25 février 2025
- 11.10. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de la réunion tenue le 10 février 2025
- 11.11. Commission jeunesse - procès-verbal de la réunion tenue le 19 février 2025
- 11.12. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 20 février 2025
  - 11.12.1. Dépôt
  - 11.12.2. Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

**12. Dossiers des directeurs**

**12.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques**

- 12.1.1. Nomination des membres du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels - remplacement de la résolution 2023-06-344
- 12.1.2. Souscription à la police d'assurance relative à la protection de la réputation et de la vie privée des élu(e)s et des hauts fonctionnaires
- 12.1.3. Vente et acquisition d'immeuble - lot 1 604 207 - Ville de Saint-Eustache

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 17 MARS 2025 – 19 HEURES**

**12. Dossiers des directeurs (suite)**

**12.2. Directeur du module administratif et communautaire**

- 12.2.1.** Association de balle-molle mineure de Saint-Eustache-Boisbriand - conclusion d'une entente
- 12.2.2.** Association du baseball mineur de St-Eustache inc. - conclusion d'une entente
- 12.2.3.** Demande d'aide financière - Fonds région et ruralité - développement d'une stratégie d'écotourisme autour du bassin ouest de la rivière des Mille Îles
- 12.2.4.** Demande d'aide financière - Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier - délai additionnel
- 12.2.5.** Fondation sauvegarde Église historique de Saint-Eustache - conclusion d'une entente

**12.3. Directeur du module technique et de l'environnement**

- 12.3.1.** Déclaration d'abandon de l'avis de réserve pour fins publiques - lots 1 366 921, 1 366 922, 1 366 923, 1 366 959, 1 366 985, 1 366 986, 1 366 987, 1 366 988 et 1 367 051
- 12.3.2.** Projet d'ouvrages de protection contre les inondations pour le secteur de la rivière des Mille Îles - convention de subvention dans le cadre du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophe (FAAC) - abrogation de la résolution 2025-02-090
- 12.3.3.** Ville de Boisbriand - fourniture d'eau - conclusion d'une modification à l'entente
- 12.3.4.** Ville de Deux-Montagnes - partage d'officiers-cadre en entraide incendie - conclusion d'une modification à l'entente
- 12.3.5.** Ville de Deux-Montagnes - partage d'un officier-cadre formation et opération au Service des incendies - conclusion d'une entente intermunicipale

**12.4. Directeur général**

- 12.4.1.** Dépôt de la liste des remboursements de dépenses de recherche et de soutien 2024
- 12.4.2.** Le ministre de la Sécurité publique - Programme de soutien aux pratiques policières concertées en matière de santé mentale et d'itinérance - conclusion d'une entente
- 12.4.3.** Participation des élus(-es) au congrès de l'Union des municipalités du Québec
- 12.4.4.** Rapport d'activités de la trésorière portant sur l'autorisation, le financement et les versements aux partis politiques et candidats indépendants

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 17 MARS 2025 – 19 HEURES**

---

**13. Rapports et comptes du mois**

**13.1.** Rapport de construction pour le mois de février 2025

**13.2.** Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2025

**13.3.** Comptes payés et à payer pour le mois de février 2025

**14. Levée de la séance**

/jc

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **17 mars 2025 à 19 heures**.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Daniel Goyer (à partie), Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre (à partie) et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Isabelle Boileau, greffière.

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 2025-03-093**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 février 2025, tel que présenté.

**2. Adoption d'un procès-verbal**

**Résolution 2025-03-094**

**2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 février 2025**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2025.

**3. Consultation et décision**

**3.1. Dérogation mineure**

**Résolution 2025-03-095**

**3.1.1. Dérogation mineure - DM 2024-0190 - 312, rue Dubois**

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Une personne a formulé une question ou un commentaire aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2024-0190 soumise afin de permettre deux portes de garage sur l'élévation arrière d'un bâtiment commercial, alors qu'il y a une distance de 20,15 mètres entre la ligne de lot arrière et une ligne de lot utilisée à des fins résidentielles, et ce, malgré le fait que le règlement de zonage prohibe les portes de garage ou autre ouverture permettant l'accès à un véhicule s'il y a une distance de 50,0 mètres ou moins entre la ligne arrière du lot commercial et toute ligne de lot zoné ou utilisé à fins résidentielles, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2025-02-019 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 20 février 2025.

#### **4. Projets particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**

##### **4.1. Consultation et adoption d'une résolution modifiant la résolution 2024-05-269**

###### **Résolution 2025-03-096**

###### **4.1.1. Consultation et adoption d'une résolution modifiant la résolution 2024-05-269**

**Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - PPCMOI 2024-0024 - lot 5 627 778 - 564, boulevard Arthur-Sauvé**

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation de la modification au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) portant le numéro PPCMOI 2024-0024.

Aucune des personnes présentes ne formule de commentaire ou de question aux membres du conseil.

CONSIDÉRANT la résolution 2024-05-269;

CONSIDÉRANT que la condition énoncée à cette dite résolution d'aménager des îlots de verdure au bout de chacune des rangées de plus de 10 cases de stationnement et qu'un arbre à grand déploiement soit planté dans chacun des îlots situés en cour avant du bâtiment, sis au 572/580, boulevard Arthur-Sauvé, engendre des frais importants et est difficilement réalisable;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assouplir cette condition et de modifier en conséquence la résolution 2024-05-269;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil municipal tenue le 17 février 2025, le conseil a adopté, par résolution, le projet de résolution numéro 2025-02-052 modifiant la résolution 2024-05-269 pour le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro PPCMOI 2024-0024;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue séance tenante;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter une résolution modifiant la résolution 2024-05-269 ayant pour effet de remplacer la condition « Que des îlots de verdure soient aménagés au bout de chacune des rangées de plus de 10 cases de stationnement et qu'un arbre à grand déploiement soit planté dans chacun des îlots situés en cour avant du bâtiment, sis au 572/580, boulevard Arthur-Sauvé; » par la condition suivante :

- Que des îlots de verdure soient aménagés au bout de chacune des rangées de plus de 10 cases de stationnement et qu'un arbre à grand déploiement soit planté dans chacun des îlots situés en cour avant du bâtiment, sis au 572/580, boulevard Arthur-Sauvé et ce uniquement dans la zone touchée par les travaux de construction du nouveau bâtiment;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

##### **4.2. Adoption d'une résolution**

###### **Résolution 2025-03-097**

###### **4.2.1. Adoption d'une résolution**

**Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - PPCMOI 2024-0176 - lot 1 367 288 - 820, 25<sup>e</sup> Avenue**

CONSIDÉRANT que le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) portant le numéro PPCMOI 2024-0176 vise à autoriser la mise en place de deux réservoirs de propane souterrains sur le lot 1 367 288 identifié au cadastre du Québec et correspondant au 820, 25<sup>e</sup> Avenue, lequel est situé dans la zone 5-A-14;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT qu'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui consiste à autoriser la mise en place de deux réservoirs de propane souterrains sur le lot 1 367 288 identifié au cadastre du Québec et correspondant au 820, 25<sup>e</sup> Avenue, lequel est situé dans la zone 5-A-14, a été déposée;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement numéro 1698 intitulé : « Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »;

CONSIDÉRANT que le projet contribue à augmenter l'offre de services dans la Ville, notamment pour les agriculteurs en zone agricole;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme aux affectations du projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme à l'affectation agricole A prévue au plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Eustache;

CONSIDÉRANT que seuls les éléments suivants sont dérogatoires à la réglementation de zonage et qu'ils sont sujet à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Autoriser l'installation de deux (2) réservoirs souterrains de propane d'un volume total de 227 125 litres au lieu de 18 200 litres;
- Autoriser l'implantation d'un équipement accessoire sur un lot sans bâtiment principal;

CONSIDÉRANT qu'à l'exception des dispositions réglementaires visées par ce PPCMOI, le projet est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme aux critères d'évaluation édictés à l'article 11 dudit règlement numéro 1698;

CONSIDÉRANT que le rapport d'appréciation du risque, portant le numéro de dossier 1823-0002, rédigé par la firme Prudent Mesures d'urgence et sécurité civile inc. et le plan d'implantation projeté, produit par Cusson Létourneau arpenteurs-géomètres inc., portant le numéro de dossier 42 482, font partie intégrante du projet et de cette résolution;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil municipal tenue le 20 janvier 2025, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de résolution numéro 2025-01-004 pour le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro PPCMOI 2024-0176;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption du second projet de résolution, les personnes intéressées, ayant le droit de signer une demande pour que la présente résolution soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter, avaient la possibilité de faire une telle demande écrite du 20 février 2024 au 28 février 2025 16 h 30, et qu'aucune demande valide n'a été reçue à cet effet par la greffière;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter, en vertu du règlement numéro 1698, une résolution ayant pour effet d'accepter la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), portant le numéro PPCMOI 2024-0176, pour autoriser la mise en place de deux réservoirs de propane souterrains sur le lot 1 367 288 identifié au cadastre du Québec et correspondant au 820, 25<sup>e</sup> Avenue, lequel est situé dans la zone 5-A-14, avec les conditions suivantes :

- Qu'un dépôt d'une garantie financière de 50 000 \$ soit déposé, lequel est remboursable à la fin des travaux;
- Que le réservoir d'eau ne soit pas situé en face des équipements et que celui-ci soit accepté par le Service des incendies;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

- Que la quantité d'eau soit revue à la hausse;
- Que tous les documents requis par le Service des incendies soient fournis;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

## **5. Législation**

### **5.1. Consultation et adoption d'un règlement**

#### **Résolution 2025-03-098**

##### **5.1.1. Consultation et adoption d'un règlement**

Règlement numéro 1953-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1953-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin » visant la mise à jour annuelle du tarif applicable de la contribution par unité de logement ou par unité de logement équivalente.

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1953-004 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1953 VISANT À ASSUJETTIR L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION AU PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DESTINÉE À FINANCER EN TOUT OU EN PARTIE TOUTE DÉPENSE REQUISE POUR ASSURER LA PRESTATION ACCRUE DE SERVICES MUNICIPAUX CONCERNANT L'AJOUT, L'AGRANDISSEMENT, LA MODIFICATION D'INFRASTRUCTURES OU D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX ET VISANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS DESTINÉ AUX INFRASTRUCTURES OU AUX ÉQUIPEMENTS EN MATIÈRE D'HYGIÈNE DU MILIEU À CETTE FIN », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

### **5.2. Avis de motion et dépôt de projets de règlements**

#### **Sujet :**

##### **5.2.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement**

Règlement numéro 1907-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1907 sur la gestion contractuelle »

#### **AVIS DE MOTION**

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à tenir compte des nouvelles exigences contenues au projet de loi 57 visant à solliciter en priorité, dans la mesure du possible, les biens et les services québécois ou autrement canadiens.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Sujet :**

**5.2.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement**

**Règlement numéro 1984 intitulé « Règlement établissant un programme d'aide financière pour l'utilisation de produits d'hygiène personnelle durables »**

**AVIS DE MOTION**

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à établir un programme d'aide financière pour l'utilisation de produits d'hygiène personnelle durables dans le but de favoriser la réduction à la source et des émissions de gaz à effet de serre liées à l'enfouissement des matières résiduelles.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

**6. Dossier du maire**

**Résolution 2025-03-099**

**6.1. Projet de loi 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville**

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville, a été présenté à l'Assemblée nationale du Québec le 27 février dernier par la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, M<sup>me</sup> Maïté Blanchette Vézina;

CONSIDÉRANT que le projet de loi a pour objectif de forcer le transfert à l'État d'un terrain appartenant à la Ville de Blainville afin de permettre un projet d'aménagement et d'exploitation d'une sixième cellule d'enfouissement de matières dangereuses par l'entreprise Stalex;

CONSIDÉRANT que le 22 septembre 2023, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) considère le projet comme étant prématuré et recommande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoît Charette, de ne pas l'autoriser en l'absence d'un portrait complet sur les matières dangereuses résiduelles au Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Blainville, la Municipalité régionale de comté (MRC) de Thérèse-De Blainville, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) s'opposent fermement à la réalisation du projet sur le terrain visé par le projet de loi;

CONSIDÉRANT que le projet de loi prévoit qu'aucune norme édictée par la Ville de Blainville, par la MRC de Thérèse-De Blainville ou par la CMM en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'utilisation du sol ou de construction ne sera applicable à Stalex pour son projet et pour toute autre intervention accessoire nécessaire à ce projet;

CONSIDÉRANT que le projet de loi constitue une atteinte sérieuse à l'autonomie municipale en matière d'aménagement du territoire et que son adoption constituerait un dangereux précédent;

En conséquence;

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé à l'unanimité, il est résolu que la Ville de Saint-Eustache :

- Appuie la Ville de Blainville dans ce dossier;
- Exprime son désaccord en regard du projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville;
- Réitère que les municipalités sont des gouvernements de proximité et demande au gouvernement du Québec de respecter leurs compétences en aménagement du territoire;
- Demande au gouvernement du Québec de confier au BAPE un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur l'état des lieux concernant la gestion des matières dangereuses résiduelles.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Sujet :**

**6.2. Tarifs douaniers**

Monsieur le maire effectue un suivi à la suite de l'imposition des tarifs douaniers des États-Unis.

**7. Période de questions**

Le maire répond aux questions des citoyens.

**8. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)**

**8.1. Conseiller du district des Érables**

**Sujet :**

**8.1.1. Finaliste pour le prix Ovation Municipale de l'Union des municipalités du Québec**

Monsieur le conseiller Daniel Goyer souligne que le projet « Innovation agricole en réponse aux défis » de la Ville est finaliste pour le prix Ovation Municipale de l'Union des municipalités du Québec.

**Sujet :**

**8.1.2. Mise au point**

Monsieur le conseiller Daniel Goyer effectue une mise au point en lien avec le budget et l'aménagement paysager dans le secteur Albatros et de la rue du Souvenir.

**Sujet :**

**8.1.3. Opération déneigement**

Monsieur le conseiller Daniel Goyer remercie le Service des travaux publics dans le cadre du déneigement.

**8.2. Conseillère du district de la Seigneurie**

**Sujet :**

**8.2.1. Tissus Laminy vs le p'tit cordonnier**

Madame la conseillère Isabel Mattioli indique que Tissus Laminy et le p'tit cordonnier vont occuper le même local.

**Sujet :**

**8.2.2. Imaginonssaint-eustache.ca**

Madame la conseillère Isabel Mattioli discute du site « Imaginonssaint-eustache.ca ».

**Sujet :**

**8.2.3. ORH Landry/Pierre-Laporte**

Madame la conseillère Isabel Mattioli souligne le travail de la gestionnaire de l'ORH qui gère certains immeubles situés dans son quartier.

**8.3. Conseiller du district des Îles**

**Sujet :**

**8.3.1. Table de vigilance : 35<sup>e</sup> anniversaire**

Monsieur le conseiller Raymond Tessier souligne le 35<sup>e</sup> anniversaire de la table de vigilance des quartiers des Îles et des Moissons.

**Sujet :**

**8.3.2. Règlementation des sablières et carrières**

Monsieur le conseiller Raymond Tessier félicite Monsieur le maire pour son implication dans l'adoption par la MRC d'un règlement sur les sablières et carrières. Ce règlement régularise la situation dans laquelle se trouvaient plusieurs citoyens de son quartier.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Sujet :**

**8.3.3. Ciné-Eustache**

Monsieur le conseiller Raymond Tessier fait état du succès de l'événement Ciné-Eustache qui a lieu pendant la semaine de relâche et remercie le Service des arts et de la culture.

**8.4. Conseillère du district Plateau des Chênes**

**Sujet :**

**8.4.1. Politique de reconnaissance des organismes**

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre discute de la politique de reconnaissance des organismes.

**9. Affaires courantes**

**9.1. Nomination d'un(e) maire(-esse) suppléant(e)**

**Résolution 2025-03-100**

**9.1. Nomination d'un(e) maire(-esse) suppléant(e)**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Marc Lamarre, maire suppléant et substitut du maire au conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC), du 18 mars 2025 au 14 juillet 2025.

**9.2. Soumissions et contrats**

**Résolution 2025-03-101**

**9.2.1. Achat regroupé pour les pneus**

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour l'acquisition de pneus (pneus neufs, rechapés et remoulés);

CONSIDÉRANT que la Ville entend se prévaloir des dispositions de l'article 573.3.2. de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence;

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de confirmer l'adhésion de la Ville de Saint-Eustache au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) # 2026-8109-50 pour l'acquisition de pneus (pneus neufs, rechapés et remoulés), pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2029, pour ses besoins à être déterminés ultérieurement;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-03-102**

**9.2.2. Achat regroupé pour l'achat de véhicules légers**

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour l'acquisition de véhicules légers;

CONSIDÉRANT que la Ville entend se prévaloir des dispositions de l'article 573.3.2. de la *Loi sur les cités et villes*;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

En conséquence;

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de confirmer l'adhésion de la Ville de Saint-Eustache au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) # 2025-8106-50 pour l'acquisition de véhicules légers, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2025 au 31 octobre 2026, pour ses besoins à être déterminés ultérieurement;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-03-103**

**9.2.3. Marquage de rues**

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Entreprise Techline inc., relativement au marquage de rues, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 481 790 \$, taxes en sus, pour la période du 18 mars 2025 au 31 décembre 2026, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2025-T-P-02;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-03-104**

**9.2.4. Service d'entretien ménager pour cinq (5) bâtiments**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Armex, inc., relativement au service d'entretien ménager pour cinq (5) bâtiments, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 54 592 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro 2025-S-P-04;

D'imputer la dépense aux code budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-03-105**

**9.2.5. Réaménagement du secteur administratif - complexe sportif Walter-Buswell**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Construction S.M. Paquet inc., relativement au réaménagement du secteur administratif au complexe sportif Walter-Buswell, aux prix soumis, pour un montant total maximal de 326 439,88 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro B-16.43;

D'imputer la dépense au règlement 1944, selon le code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-03-106**

**9.2.6. Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance de travaux - travaux de réfection du boulevard Industriel (entre le 1001, boulevard Industriel et la voie ferrée du Réseau express métropolitain (REM)) - travaux additionnels**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de verser à Shellex Groupe Conseil inc., une dépense additionnelle de 29 720 \$, taxes en sus, dans le cadre des services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et surveillance de travaux pour les travaux de réfection du boulevard Industriel (entre le 1001, boulevard Industriel et la voie ferrée du Réseau express métropolitain (REM)) (dossier FP-175.6);

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-03-107**

**9.2.7. Structure de jeux - parc du Plateau-des-Chênes - système de pondération et d'évaluation**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de choisir d'utiliser le système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans les cas de soumissions relativement à la structure de jeux au parc du Plateau-des-Chênes (dossier P-68.05), et d'approuver les critères de pondération et d'évaluation plus amplement décrits au document dont copie est déposée au dossier du conseil.

**10. Personnel**

**Résolution 2025-03-108**

**10.1. Embauche - employé(e) col blanc - divers services**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Samuel Brulé, Olivier Coutu et Nancy L'Archevêque, et d'embaucher Eve Bérubé, Maxine Duverne, Jade Martel et Sébastien Piché, aux postes d'employé(e) col blanc pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-03-109**

**10.2. Embauche - pompier(-ière) - Service des incendies**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Ricky Cabral-Moniz et Manuel-Sol Sweeney, aux postes de pompier(-ière) au Service des incendies, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-03-110**

**10.3. Embauche - policier(-ière) à l'essai - Service de police**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Mathys Lampron, au poste de policier(-ière) à l'essai au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-03-111**

**10.4. Embauche - étudiant(e) en bureautique - Service des ressources humaines**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Thalie Cormier, au poste d'étudiant(e) en bureautique au Service des ressources humaines, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-03-112**

**10.5. Renouvellement de contrat - partenaire d'affaires - Service des ressources humaines**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de renouveler le contrat de travail intervenu avec Chantal Lagarde, au poste de partenaire d'affaires au Service des ressources humaines, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-03-113**

**10.6. Nomination - secrétaire - Service de l'urbanisme**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Sophie Drouin, au poste de secrétaire au Service de l'urbanisme, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**11. Commissions et comité du conseil**

**Résolution 2025-03-114**

**11.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de la réunion tenue le 19 février 2025**

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2025-02-008 à CAPFRH-2025-02-018, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 19 février 2025, telles que présentées.

**Résolution 2025-03-115**

**11.2. Commission du développement économique - procès-verbal de la réunion tenue le 11 février 2025**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2025-02-001 à CDE-2025-02-005, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 11 février 2025, telles que présentées.

**Résolution 2025-03-116**

**11.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de la réunion tenue le 12 février 2025**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CATH-2025-02-003 et CATH-2025-02-004, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 12 février 2025, telles que présentées.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Sujet :**

**11.4. Commission des services techniques et des changements climatiques - procès-verbal de la réunion tenue le 11 février 2025**

Le procès-verbal de la réunion tenue le 11 février 2025 est déposé au dossier du conseil.

**Résolution 2025-03-117**

**11.5. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de la réunion tenue le 10 février 2025**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CLCC-2025-02-012 à CLCC-2025-02-034, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 10 février 2025, telles que présentées.

**Résolution 2025-03-118**

**11.6. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de la réunion tenue le 11 février 2025**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDAC-2025-02-005 à CDAC-2025-02-010, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 11 février 2025, telles que présentées.

**Résolution 2025-03-119**

**11.7. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de la réunion tenue le 10 février 2025**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CSP-2025-02-003, contenue au procès-verbal de la réunion tenue le 10 février 2025, telle que présentée.

**Résolution 2025-03-120**

**11.8. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de la réunion tenue le 19 février 2025**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CBSPT-2025-02-001 à CBSPT-2025-02-003, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 19 février 2025, telles que présentées.

**Résolution 2025-03-121**

**11.9. Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de la réunion tenue le 25 février 2025**

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CEE-2025-02-006 et CEE-2025-02-007, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 25 février 2025, telles que présentées.

**Sujet :**

**11.10. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de la réunion tenue le 10 février 2025**

Le procès-verbal de la réunion tenue le 10 février 2025 est déposé au dossier du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Sujet :**

**11.11. Commission jeunesse - procès-verbal de la réunion tenue le 19 février 2025**

Le procès-verbal de la réunion tenue le 19 février 2025 est déposé au dossier du conseil.

**Résolution 2025-03-122**

**11.12.1. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 20 février 2025 - dépôt**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion tenue le 20 février 2025 du Comité consultatif d'urbanisme.

**Résolution 2025-03-123**

**11.12.2. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 20 février 2025 - Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

**D'APPROUVER** les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de la réunion tenue le 20 février 2025 :

- PIIA 2024-0059 R1 (312, rue Dubois);
- PIIA 2025-0004 (132, rue Saint-Laurent);
- PIIA 2025-0010 (96, chemin de la Grande-Côte);
- PIIA 2025-0011 (200, boulevard Arthur-Sauvé).

**12. Dossiers des directeurs**

**12.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques**

**Résolution 2025-03-124**

**12.1.1. Nomination des membres du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels - remplacement de la résolution 2023-06-344**

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* prévoit qu'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels est chargé de soutenir l'organisme public dans l'exercice de ses obligations en vertu de la Loi;

CONSÉDÉRANT que l'article 8.1 de la Loi prévoit que ce comité relève du directeur général et qu'il se compose de la personne responsable de l'accès aux documents, de celle responsable de la protection des renseignements personnels et de toute autre personne dont l'expertise est requise, incluant le cas échéant, le responsable de la sécurité de l'information et le responsable de la gestion documentaire;

En conséquence;

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer les membres suivants afin qu'ils siègent sur ce comité:

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

- Stéphanie Bouchard, directrice au Service des communications;
- François Montreuil, directeur du Service des technologies de l'information;
- Bastien Morin, directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire;
- Fanny Pineault, avocate et assistante-greffière du Service du greffe et des affaires juridiques;
- Paul Verreault, directeur adjoint au Service de police;

De remplacer la résolution 2023-06-344.

**Résolution 2025-03-125**

**12.1.2. Souscription à la police d'assurance relative à la protection de la réputation et de la vie privée des élu(e)s et des hauts fonctionnaires**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de renouveler, par l'entremise de BFL Canada risques et assurances inc. et parrainé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ), pour la période du 31 mars 2025 au 31 mars 2026, la police d'assurance relative à la protection de la réputation et de la vie privée des élu(e)s et des hauts fonctionnaires, et ce, moyennant une prime de 4 806,13 \$ incluant les taxes et les frais d'administration de l'UMQ, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer toutes ces dépenses au code budgétaire 02.190.00.422;

D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-03-126**

**12.1.3. Vente et acquisition d'immeuble - lot 1 604 207 - Ville de Saint-Eustache**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de confirmer, par acte de vente en faveur de la Ville de Saint-Eustache, l'adjudication du lot 1 604 207 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, lors de la vente pour défaut de paiement des taxes intervenue le 15 novembre 2023, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à un projet d'acte préparé par M<sup>e</sup> Jean-Luc Pagé, notaire, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière et l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**12.2. Directeur du module administratif et communautaire**

**Résolution 2025-03-127**

**12.2.1. Association de balle-molle mineure de Saint-Eustache-Boisbriand - conclusion d'une entente**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à l'utilisation de certains équipements municipaux avec l'Association de balle-molle mineure de Saint-Eustache-Boisbriand, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-03-128**

**12.2.2. Association du baseball mineur de St-Eustache inc. - conclusion d'une entente**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à l'utilisation de certains équipements municipaux avec l'Association du baseball mineur de St-Eustache inc., le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-03-129**

**12.2.3. Demande d'aide financière - Fonds région et ruralité - développement d'une stratégie d'écotourisme autour du bassin ouest de la rivière des Mille Îles**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de déposer une demande d'aide financière à la MRC de Deux-Montagnes dans le cadre du programme du Fonds régions et ruralité (FRR) pour la réalisation du projet de développement d'une stratégie d'écotourisme autour du bassin ouest de la rivière des Mille Îles;

D'assumer sa part des dépenses dans la réalisation du projet;

D'autoriser le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-03-130**

**12.2.4. Demande d'aide financière - Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier - délai additionnel**

CONSIDÉRANT la somme résiduelle du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, en vertu du sous-volet 1 a – Restauration du patrimoine immobilier de propriété privée, dont l'entente se terminait au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu d'utiliser cette somme en vertu du règlement 1954 décrétant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale;

En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de demander au ministère de la Culture et des Communications un délai additionnel afin que la date butoir de la subvention soit prolongée au 31 décembre 2025, et ce, afin d'utiliser la somme résiduelle s'élevant à 263 238 \$ (60 % de ce montant étant assumé par le ministère de la Culture et des Communications et 40 % par la Ville);

D'assumer sa part des dépenses;

D'autoriser le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

*Monsieur le conseiller Daniel Goyer et madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre mentionnent la nature générale de leur intérêt dans le dossier mentionné au point 12.2.5. de l'ordre du jour, et en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations et de voter sur ce point. Ils quittent en conséquence l'assemblée.*

**Résolution 2025-03-131**

**12.2.5. Fondation sauvegarde Église historique de Saint-Eustache - conclusion d'une entente**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à l'organisation de deux concerts d'envergure à l'église Saint-Eustache avec la Fondation sauvegarde Église historique de Saint-Eustache, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

*À compter de ce moment, monsieur le conseiller Daniel Goyer et madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre reprennent leur siège.*

**12.3. Directeur du module technique et de l'environnement**

**Résolution 2025-03-132**

**12.3.1. Déclaration d'abandon de l'avis de réserve pour fins publiques - lots 1 366 921, 1 366 922, 1 366 923, 1 366 959, 1 366 985, 1 366 986, 1 366 987, 1 366 988 et 1 367 051**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la signification et la publication d'une déclaration d'abandon de réserve pour fins publiques sur les lots 1 366 921, 1 366 922, 1 366 923, 1 366 959, 1 366 985, 1 366 986, 1 366 987, 1 366 988 et 1 367 051 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes;

En conséquence;

Sur proposition de Yves Roy, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de convenir à l'abandon des droits résultant de l'avis de renouvellement de réserve pour fins publiques uniquement pour les lots 1 366 921, 1 366 922, 1 366 923, 1 366 959, 1 366 985, 1 366 986, 1 366 987, 1 366 988 et 1 367 051 publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes le 23 mai 2024 sous le numéro 28 708 043 et consent à sa radiation;

D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-03-133**

**12.3.2. Projet d'ouvrages de protection contre les inondations pour le secteur de la rivière des Mille Îles - convention de subvention dans le cadre du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophe (FAAC) - abrogation de la résolution 2025-02-090**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ont convenu que ce dernier assurera la gestion du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC) destiné à accroître la résilience des infrastructures aux impacts des catastrophes attribuables au climat et d'atténuer les conséquences de celles-ci pour les projets du Québec;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales assurera la gestion du FAAC pour les projets municipaux sélectionnés;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que le Projet d'ouvrages de protection contre les inondations pour le secteur de la rivière des Mille Îles a été retenu au FAAC par le gouvernement du Canada;

CONSIDÉRANT que ledit projet inclut les projets de trois municipalités, soit celle de Rosemère, Boisbriand et Saint-Eustache;

CONSIDÉRANT que, conformément au décret numéro 1487-2024 du 9 octobre 2024, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ont conclu l'Entente de contribution Canada-Québec visant ledit projet dans le cadre du FAAC, laquelle prévoit notamment le versement d'une contribution fédérale d'un montant maximal de 1 558 428 \$ afin d'appuyer la réalisation de la partie dudit projet se trouvant dans la Ville de Saint-Eustache;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec s'est doté en 2020 d'un Plan de protection du territoire face aux inondations et qu'il a prévu des sommes au Plan québécois des infrastructures pour le mettre en œuvre;

CONSIDÉRANT que ledit projet répond aux objectifs du Plan et que le gouvernement du Québec accorde également une subvention de 1 821 009 \$ à la Ville de Saint-Eustache pour la réalisation dudit projet;

CONSIDÉRANT que conformément au décret numéro 1489-2024 du 9 octobre 2024, la ministre est autorisée à octroyer à la Ville de Saint-Eustache une subvention d'un montant maximal de 3 379 437 \$ pour ledit projet, laquelle inclut la part du gouvernement du Canada;

CONSIDÉRANT que la convention prévoit les conditions et les obligations encadrant le versement de la subvention des gouvernements du Québec et du Canada audit projet;

En conséquence;

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une convention de subvention dans le cadre du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophe (FAAC) selon les décrets numéros 1487-2024 et 1489-2024 du 9 octobre 2024 pour le Projet d'ouvrages de protection contre les inondations pour le secteur de la rivière des Mille Îles avec la ministre des Affaires municipales, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'abroger la résolution 2025-02-090;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-03-134**

**12.3.3. Ville de Boisbriand - fourniture d'eau - conclusion d'une modification à l'entente**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une modification à l'entente relative à la fourniture de certains services d'aqueduc et d'égout domestique conclue en vertu de la résolution 2016-10-603 avec la Ville de Boisbriand, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-03-135**

**12.3.4. Ville de Deux-Montagnes - partage d'officiers-cadre en entraide incendie - conclusion d'une modification à l'entente**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une modification à l'entente relative au partage d'officiers-cadres en entraide incendie conclue en vertu de la résolution 2021-03-173 avec la Ville de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-03-136**

**12.3.5. Ville de Deux-Montagnes - partage d'un officier-cadre formation et opération au Service des incendies - conclusion d'une entente intermunicipale**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente intermunicipale relative au partage d'un officier-cadre formation et opération au Service des incendies avec la Ville de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**12.4. Directeur général**

**Sujet :**

**12.4.1. Dépôt de la liste des remboursements de dépenses de recherche et de soutien 2024**

En vertu de l'article 31.5.5 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (c. T-11.001, LTÉM), la liste des remboursements de dépenses de recherche et de soutien 2024 est déposé au dossier du conseil.

**Résolution 2025-03-137**

**12.4.2. Le ministre de la Sécurité publique - Programme de soutien aux pratiques policières concertées en matière de santé mentale et d'itinérance - conclusion d'une entente**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à l'octroi d'une subvention pour la réalisation d'un projet dans le cadre du Programme de soutien aux pratiques policières concertées en matière de santé mentale et d'itinérance, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-03-138**

**12.4.3. Participation des élus(-es) au congrès de l'Union des municipalités du Québec**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser les membres du conseil qui le désirent ainsi que le directeur général à assister au congrès annuel de l'année 2025 de l'Union des municipalités du Québec, lequel aura lieu à Québec du 14 au 16 mai 2025;

D'autoriser la Ville à rembourser aux membres concernés les dépenses inhérentes, lesquelles font partie des dépenses de recherche et de soutien des conseillers.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Sujet :**

**12.4.4. Rapport d'activités de la trésorière portant sur l'autorisation, le financement et les versements aux partis politiques et candidats indépendants**

La trésorière dépose le rapport d'activités de la trésorière portant sur l'autorisation, le financement et les versements aux partis politiques et candidats indépendants pour l'année 2024, lequel a été préparé par madame Jocelyne Montreuil, trésorière, et dont copie est déposée au dossier du conseil.

**13. Rapports et comptes du mois**

**Sujet :**

**13.1. Rapport de construction pour le mois de février 2025**

Le rapport de construction pour le mois de février 2025 est déposé au dossier du conseil.

**Sujet :**

**13.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2025**

Le rapport des dépenses autorisées par délégation pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2025 est déposé au dossier du conseil.

**Résolution 2025-03-139**

**13.3. Comptes payés et à payer pour le mois de février 2025**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de février 2025, lesquels totalisent 8 841 530,02 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

**14. Levée de la séance**

**Résolution 2025-03-140**

**14. Levée de la séance**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

## This is a completely blank white page with no visible content, text, or markings.

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU 25 MARS 2025 – 17 HEURES**

---

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Période de questions**
- 3. Législation**
  - 3.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement**
    - 3.1.1.** Règlement numéro 1983 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 14 870 000 \$ pour des études, plans, devis, surveillance et travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'égout et de réfection des ouvrages de traitement des eaux usées et de l'eau potable »
- 4. Dossiers des directeurs**
  - 4.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques**
    - 4.1.1.** Assurances générales de la Ville – souscription
    - 4.1.2.** Regroupement d'assurances de dommages - conclusion d'une entente
- 5. Levée de la séance**  
/jc

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **25 mars 2025** à **17 heures**.

Sont présents(-es) le maire suppléant, monsieur Marc Lamarre, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle (à partie), Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Daniel Goyer, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire suppléant, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Isabelle Boileau, greffière.

Sont absents le maire monsieur Pierre Charron et la conseillère Isabel Mattioli.

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 2025-03-141**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 mars 2025, tel que présenté.

**2. Période de questions**

Aucune question n'est formulée aux membres du conseil.

**3. Législation**

**3.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement**

**Sujet :**

**3.1.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement**

**Règlement numéro 1983 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 14 870 000 \$ pour des études, plans, devis, surveillance et travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'égout et de réfection des ouvrages de traitement des eaux usées et de l'eau potable »**

**AVIS DE MOTION**

Monsieur le maire suppléant Marc Lamarre donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à décréter une dépense et un emprunt de 14 870 000 \$ pour des études, plans, devis, surveillance et travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'égout et de réfection des ouvrages de traitement des eaux usées et de l'eau potable.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

**4. Dossiers des directeurs**

**4.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques**

**Résolution 2025-03-142**

**4.1.1. Assurances générales de la Ville – souscription**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de souscrire, par l'entremise de BFL Canada risques et assurances inc. et La Capitale assurances générales inc., pour la période du 31 mars 2025 au 31 mars 2026, les polices d'assurances suivantes et ce, moyennant les primes y mentionnées (taxe de 9 % inclus ainsi que les frais de courtage lorsqu'applicables), le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil :

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

- |                                                                   |               |
|-------------------------------------------------------------------|---------------|
| - Bloc A – Assurance Biens, bris d'équipement et délits :         | 349 154,25 \$ |
| - Bloc B – Assurance Responsabilité civile et municipale :        | 315 902,22 \$ |
| - Bloc C – Assurance automobile du propriétaire et du garagiste : | 65 312,80 \$  |

D'imputer toutes ces dépenses au code budgétaire 02.190.00.422;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-03-143**

**4.1.2. Regroupement d'assurances de dommages - conclusion d'une entente**

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec les villes et régions de la MRC Thérèse-de-Blainville et de la Ville de Mirabel, membres du regroupement d'assurances de dommages, une entente concernant l'achat commun d'assurances de dommages pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2027, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

De confier à la Ville de Blainville le rôle de mandataire dudit regroupement et de dépositaire du fonds de garantie annuel;

D'autoriser le versement d'une somme de 95 455 \$, représentant la quote-part de la franchise collective attribuée à la Ville de Saint-Eustache pour le renouvellement des assurances du 31 mars 2025 au 31 mars 2026, par le regroupement des villes et régions de la MRC Thérèse-de-Blainville et des villes de Mirabel et Saint-Eustache, au fonds de garantie de 500 000 \$ en matière de responsabilité civile, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

De payer à la Ville de Blainville, mandataire du regroupement, un montant de 1 430 \$ pour la gestion du fonds de franchise et des réclamations, de même qu'un montant de 4 024,13 \$ au consultant Fidema Groupe Conseil inc., le tout, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026. Un montant sera également payable pour les frais du vérificateur externe du fonds de garantie, cette somme sera connue ultérieurement et payable selon les modalités mentionnées à l'entente du regroupement;

D'imputer toutes ces dépenses au code budgétaire 02.190.00.422;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**5. Levée de la séance**

**Résolution 2025-03-144**

**5. Levée de la séance**

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

## A square with a diagonal line from the bottom-left corner to the top-right corner. The square is defined by a thin black border. The diagonal line is a solid black line that divides the square into two right-angled triangles. The line starts at the bottom-left corner and ends at the top-right corner.

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU 27 MARS 2025 – 17 HEURES**

---

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**2. Période de questions**

**3. Législation**

**3.1. Adoption d'un règlement**

- 3.1.1.** Règlement numéro 1983 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 14 870 000 \$ pour des études, plans, devis, surveillance et travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'égout et de réfection des ouvrages de traitement des eaux usées et de l'eau potable »

**4. Levée de la séance**

/jc

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **27 mars 2025** à **17 heures**.

Sont présents(-es) le maire suppléant, monsieur Marc Lamarre, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Daniel Goyer, Isabel Mattioli, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire suppléant, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Fanny Pineault, assistante-greffière.

Sont absents le maire monsieur Pierre Charron, la conseillère Isabelle Lefebvre et le conseiller Raymond Tessier.

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 2025-03-145**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 mars 2025, tel que présenté.

**2. Période de questions**

Aucune question n'est formulée aux membres du conseil.

**3. Législation**

**3.1. Adoption d'un règlement**

**Résolution 2025-03-146**

**3.1.1. Adoption d'un règlement**

Règlement numéro 1983 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 14 870 000 \$ pour des études, plans, devis, surveillance et travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'égout et de réfection des ouvrages de traitement des eaux usées et de l'eau potable »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire suppléant mentionne l'objet du règlement, son coût, sa portée et son mode de financement.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1983 intitulé « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 14 870 000 \$ POUR DES ÉTUDES, PLANS, DEVIS, SURVEILLANCE ET TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT ET DE RÉFECTION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

**4. Levée de la séance**

**Résolution 2025-03-147**

**4. Levée de la séance**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 14 AVRIL 2025 – 19 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption de procès-verbaux**
  - 2.1.** Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaires respectivement tenues les 17, 25 et 27 mars 2025
- 3. Consultation et décision**
  - 3.1. Dérogations mineures**
    - 3.1.1.** DM 2025-0023 - 318, chemin du Chicot
    - 3.1.2.** DM 2025-0030 - 45, boulevard Binette
    - 3.1.3.** DM 2025-0032 - 822, montée Laurin
- 4. Législation**
  - 4.1. Adoption de règlements**
    - 4.1.1.** Règlement numéro 1907-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1907 sur la gestion contractuelle »
    - 4.1.2.** Règlement numéro 1984 intitulé « Règlement établissant un programme d'aide financière pour l'utilisation de produits d'hygiène personnelle durables »
- 5. Dossier du maire**
  - 5.1.** Jour de la Terre – 22 avril
- 6. Période de questions**
- 7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)**
  - 7.1. Conseiller du district Rivière-Nord**
    - 7.1.1.** Tourbe - rue du Souvenir
    - 7.1.2.** Bloc de béton - intersection rue du Souvenir et boulevard Girouard
    - 7.1.3.** Signalisation - intersection boulevard Industriel et chemin de la Rivière Nord
  - 7.2. Conseiller du district des Érables**
    - 7.2.1.** Délimitation du sentier dans Albatros
    - 7.2.2.** Stationnement - rue des Hérons
    - 7.2.3.** Vitesse - boulevard Sauvé
  - 7.3. Conseiller du district Clair Matin**
    - 7.3.1.** Décès d'un grand bénévole du Club de patinage artistique (CPA) - Marcel Ricard
  - 7.4. Conseillère du district de la Seigneurie**
    - 7.4.1.** Marcel Mercier - décès
    - 7.4.2.** Relais pour la vie - invitation
    - 7.4.3.** Hommage à un Seigneurois

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 14 AVRIL 2025 – 19 HEURES**

---

**7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères) (suite)**

**7.5. Conseiller du district des Îles**

- 7.5.1. Travaux au pont Yale
- 7.5.2. Paiement des taxes par carte de crédit
- 7.5.3. Association des citoyens du quartier des Îles : assemblée générale

**7.6. Conseillère du district Plateau des Chênes**

- 7.6.1. Hommage à 3<sup>ième</sup> légende

**7.7. Conseiller du district des Jardins**

- 7.7.1. Bilan - Plaisirs d'hiver
- 7.7.2. Vélo Fête
- 7.7.3. Prudence dans les rues

**8. Affaires courantes**

**8.1. Soumissions et contrats**

- 8.1.1. Achat groupé de produits chimiques pour le traitement des eaux
- 8.1.2. Fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc
- 8.1.3. Services professionnels d'actuariat pour la gestion des assurances collectives
- 8.1.4. Services professionnels d'évaluation foncière - système de pondération et d'évaluation
- 8.1.5. Services professionnels de vérification externe - système de pondération et d'évaluation
- 8.1.6. Améliorations générales 2025
- 8.1.7. Réfection de l'enveloppe extérieure - manoir Globensky

**8.2. Obligation de construction**

- 8.2.1. Adesa Montreal Corporation (14 décembre 2023)

**9. Personnel**

- 9.1. Embauche - employé(e) col blanc - divers services
- 9.2. Embauche - employé(e) col bleu - divers services
- 9.3. Embauche - étudiant(e) spécialisé(e) - divers services
- 9.4. Nomination - commis à la bibliothèque - Service de la bibliothèque
- 9.5. Embauche - technicien(ne) en comptabilité - Service des finances
- 9.6. Embauche - assistant(e)-greffier(-ière) - Service du greffe et des affaires juridiques
- 9.7. Embauche - cadet(te) - Service de police
- 9.8. Embauche - coordonnateur(-trice) aux interventions sociales - Service de police
- 9.9. Embauche - coordonnateur(-trice) aux interventions sociales - Service de police
- 9.10. Nomination - concierge - Service des travaux publics

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 14 AVRIL 2025 – 19 HEURES**

---

**10. Commissions et comité du conseil**

- 10.1.** Nomination aux commissions du conseil
- 10.2.** Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de la réunion tenue le 19 mars 2025
- 10.3.** Commission du développement économique - procès-verbal de la réunion tenue le 11 mars 2025
- 10.4.** Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de la réunion tenue le 12 mars 2025
- 10.5.** Commission des services techniques et des changements climatiques - procès-verbal de la réunion tenue le 26 mars 2025
- 10.6.** Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de la réunion tenue le 10 mars 2025
- 10.7.** Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de la réunion tenue le 19 mars 2025
- 10.8.** Commission de la sécurité publique - procès-verbal de la réunion tenue le 17 mars 2025
- 10.9.** Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de la réunion tenue le 13 mars 2025
- 10.10.** Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de la réunion tenue le 19 mars 2025
- 10.11.** Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de la réunion tenue le 25 mars 2025
- 10.12.** Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de la réunion tenue le 10 mars 2025
- 10.13.** Commission jeunesse - procès-verbal de la réunion tenue le 19 mars 2025
- 10.14.** Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 20 mars 2025
  - 10.14.1.** Dépôt
  - 10.14.2.** Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

**11. Dossiers des directeurs**

**11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques**

- 11.1.1.** Acquisition d'un immeuble - lot 1 366 921 - Serge Théorêt
- 11.1.2.** Acquisition d'un immeuble - lots 2 109 244 et 2 109 245 - Raymond Trudel
- 11.1.3.** Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1983 (règlement d'emprunt de 14 870 000 \$ - études, plans, devis, surveillance et travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'égout et de réfection des ouvrages de traitement des eaux usées et de l'eau potable)
- 11.1.4.** Intervention à un acte de vente - lot 3 912 197

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 14 AVRIL 2025 – 19 HEURES**

---

**11. Dossiers des directeurs (suite)**

**11.2. Directeur du module administratif et communautaire**

- 11.2.1.** Demande de soutien au dépôt d'une demande par la Fédération québécoise des municipalités auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec pour le financement des camps de jour

**11.3. Directeur du module technique et de l'environnement**

- 11.3.1.** Lafarge Canada inc. – conclusion d'une entente

**11.4. Directeur général**

- 11.4.1.** Centre de services scolaire des Mille-Îles - planification des besoins d'espace
- 11.4.2.** École secondaire des Patriotes - conclusion d'une entente
- 11.4.3.** Sûreté du Québec - prêt de services policiers à l'Escouade régionale mixte Rive-Nord - conclusion d'une entente - avenant no 2

**12. Rapports et comptes du mois**

- 12.1.** Rapport de construction pour le mois de mars 2025
- 12.2.** Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2025
- 12.3.** Comptes payés et à payer pour le mois de mars 2025

**13. Levée de la séance**

/jc



**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **14 avril 2025 à 19 heures**.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Raymond Tessier (à partie), Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy (à partie), formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Fanny Pineault, assistante-greffière.

Est absente la conseillère Isabelle Lefebvre.

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 2025-04-148**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 avril 2025, tel que présenté.

**2. Adoption de procès-verbaux**

**Résolution 2025-04-149**

**2.1. Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaires respectivement tenues les 17, 25 et 27 mars 2025**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaires respectivement tenues les 17, 25 et 27 mars 2025.

**3. Consultation et décision**

**3.1. Dérogations mineures**

**Résolution 2025-04-150**

**3.1.1. Dérogation mineure - DM 2025-0023 - 318, chemin du Chicot**

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2025-0023 soumise afin de permettre une marge avant de 160,82 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage spécifie que la marge avant maximale pour un lot en culture de plus de 20 000 m<sup>2</sup> est de 30,0 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2025-03-038 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 20 mars 2025.

**Résolution 2025-04-151**

**3.1.2. Dérogation mineure - DM 2025-0030 - 45, boulevard Binette**

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2025-0030 soumise afin de permettre une marge latérale minimale de 4,40 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage prévoit une norme minimale de 4,50 mètres, à la condition suivante :

- Que les voisins du côté latéral approuvent, par le biais d'une lettre signée, la dérogation mineure;

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2025-03-039 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 20 mars 2025.

**Résolution 2025-04-152**

**3.1.3. Dérogations mineures - DM 2025-0032 – 822, montée Laurin**

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogations mineures.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogations mineures.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogations mineures portant le numéro DM 2025-0032 soumise afin de :

- Permettre une hauteur de bâtiment de 7,07 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige une hauteur minimale de 10,0 mètres;
- Permettre un niveau de plancher situé à 1,43 mètre plus bas que le niveau de la couronne de la voie publique, et ce, afin de respecter la typologie du terrain, alors que le règlement numéro 1675 de zonage stipule qu'un niveau de plancher d'un garage doit être situé à au moins 0,3 mètre au-dessus de l'élévation finale du niveau de la couronne de la voie publique adjacente;

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2025-03-040 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 20 mars 2025.

**4. Législation**

**4.1. Adoption de règlements**

**Résolution 2025-04-153**

**4.1.1. Adoption d'un règlement**

**Règlement numéro 1907-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1907 sur la gestion contractuelle »**

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1907-002 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1907 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

**Résolution 2025-04-154**

**4.1.2. Adoption d'un règlement**

**Règlement numéro 1984 intitulé « Règlement établissant un programme d'aide financière pour l'utilisation de produits d'hygiène personnelle durables »**

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1984 intitulé « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'UTILISATION DE PRODUITS D'HYGIÈNE PERSONNELLE DURABLES », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

**5. Dossier du maire**

**Sujet :**

**5.1. Jour de la Terre - 22 avril**

Monsieur le maire souligne que le Jour de la Terre aura lieu le 22 avril prochain et invite les citoyens à se déplacer à pied ou à utiliser le transport collectif dans la mesure du possible.

**6. Période de questions**

Le maire répond aux questions des citoyens.

**7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)**

**7.1. Conseiller du district Rivière-Nord**

**Sujet :**

**7.1.1. Tourbe - rue du Souvenir**

Monsieur le conseiller Patrice Paquette indique que certains morceaux de tourbe sont manquants sur la rue du Souvenir.

**Sujet :**

**7.1.2. Bloc de béton - intersection rue du Souvenir et boulevard Girouard**

Monsieur le conseiller Patrice Paquette souligne la présence d'un bloc de béton situé à l'intersection du boulevard Girouard et de la piste cyclable de la rue du Souvenir et qu'il y aurait lieu de l'enlever.

**Sujet :**

**7.1.3. Signalisation - intersection boulevard Industriel et chemin de la Rivière Nord**

Monsieur le conseiller Patrice Paquette suggère que soit analysée la possibilité d'ajouter un signal lumineux sur le poteau de lumière situé sur le coin du côté ouest de l'intersection du boulevard Industriel et du chemin de la Rivière Nord.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**7.2. Conseiller du district des Érables**

**Sujet :**

**7.2.1. Délimitation du sentier dans Albatros**

Monsieur le conseiller Daniel Goyer suggère que soit analysée la possibilité d'installer des balises pour indiquer le tracé du sentier cyclable et piétonnier de chaque côté du chemin de la Rivière Sud.

**Sujet :**

**7.2.2. Stationnement - rue des Hérons**

Monsieur le conseiller Daniel Goyer suggère que soit analysée la possibilité d'installer un panneau de signalisation interdisant le stationnement dans la section en « U » sur la rue des Hérons afin de faciliter la circulation des véhicules d'urgence.

**Sujet :**

**7.2.3. Vitesse - boulevard Sauvé**

Monsieur le conseiller Daniel Goyer répond à une demande citoyenne en lien avec la réduction de la limite de vitesse sur le boulevard Arthur-Sauvé.

**7.3. Conseiller du district Clair Matin**

**Sujet :**

**7.3.1. Décès d'un grand bénévole du Club de patinage artistique (CPA) - Marcel Ricard**

Monsieur le conseiller Marc Lamarre rend un dernier hommage à Marcel Ricard, un grand bénévole du Club de patinage artistique (CPA), qui est décédé récemment.

**7.4. Conseillère du district de la Seigneurie**

**Sujet :**

**7.4.1. Marcel Mercier - décès**

Madame la conseillère Isabel Mattioli souligne le décès de Marcel Mercier.

**Sujet :**

**7.4.2. Relais pour la vie - invitation**

Madame la conseillère Isabel Mattioli invite les citoyens à participer au Relais pour la vie des Basses-Laurentides qui aura lieu le 14 juin prochain.

**Sujet :**

**7.4.3. Hommage à un Seigneurois**

Madame la conseillère Isabel Mattioli rend hommage à un citoyen de son quartier.

**7.5. Conseiller du district des Îles**

**Sujet :**

**7.5.1. Travaux au pont Yale**

Monsieur le conseiller Raymond Tessier fait état de problématiques en lien avec le pont Yale.

**Sujet :**

**7.5.2. Paiement des taxes par carte de crédit**

Monsieur le conseiller Raymond Tessier discute du paiement des taxes par carte de crédit.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Sujet :**

**7.5.3. Association des citoyens du quartier des Îles : assemblée générale**

Monsieur le conseiller Raymond Tessier invite les citoyens à participer à l'assemblée générale annuelle de l'Association des citoyens du quartier des Îles.

**7.6. Conseillère du district Plateau des Chênes**

**Sujet :**

**7.6.1. Hommage à 3<sup>ième</sup> légende**

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre félicite l'organisme Ensemble chorégraphique 3<sup>e</sup> Légende pour avoir remporté la médaille d'or au Winter Guard International World Championship.

**7.7. Conseiller du district des Jardins**

**Sujet :**

**7.7.1. Bilan - Plaisirs d'hiver**

Monsieur le conseiller Yves Roy fait le bilan des activités des Plaisirs d'hiver organisées par la Ville.

**Sujet :**

**7.7.2. Vélo Fête**

Monsieur le conseiller Yves Roy se tiendra le 7 juin prochain et invite la population à participer en grand nombre.

**Sujet :**

**7.7.3. Prudence dans les rues**

Monsieur le conseiller Yves Roy invite la population à la prudence dans les rues de la Ville.

**8. Affaires courantes**

**8.1. Soumissions et contrats**

**Résolution 2025-04-155**

**8.1.1. Achat groupé de produits chimiques pour le traitement des eaux**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de mandater la Ville de Sainte-Thérèse afin de procéder, pour et au nom de la Ville, à l'appel d'offres public relatif à la fourniture de produits chimiques pour le traitement des eaux pour l'année 2026-2027 et de confirmer la participation de la Ville à ce dit appel d'offres;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-04-156**

**8.1.2. Fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de rejeter les soumissions relativement à la fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc dans le dossier de l'appel d'offres portant le numéro 2025-T-P-07.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-04-157**

**8.1.3. Services professionnels d'actuariat pour la gestion des assurances collectives**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par HUB International Québec limitée, relativement aux services professionnels d'actuariat pour la gestion des assurances collectives, au montant total de 79 900 \$, taxes en sus, pour la période du 15 avril 2025 au 31 janvier 2030, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2025-H-P-01;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-04-158**

**8.1.4. Services professionnels d'évaluation foncière - système de pondération et d'évaluation**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'utiliser le système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans les cas de soumissions relativement aux services professionnels d'évaluation foncière, et d'approuver les critères de pondération et d'évaluation plus amplement décrits au document dont copie est déposée au dossier du conseil.

**Résolution 2025-04-159**

**8.1.5. Services professionnels de vérification externe - système de pondération et d'évaluation**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'utiliser le système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans les cas de soumissions relativement aux services professionnels de vérification externe, et d'approuver les critères de pondération et d'évaluation plus amplement décrits au document dont copie est déposée au dossier du conseil.

**Résolution 2025-04-160**

**8.1.6. Améliorations générales 2025**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Uniroc Construction inc., relativement à la réalisation du programme d'améliorations générales 2025, aux prix soumis, pour un montant total maximal de 1 194 441,40 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro FP-211;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-04-161**

**8.1.7. Réfection de l'enveloppe extérieure - manoir Globensky**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par 2633-2312 Québec inc. (Arthier), relativement à la réfection de l'enveloppe extérieure du manoir Globensky, aux prix soumis, pour un montant total maximal de 1 183 500 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro B-01.29.01;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**8.2. Obligation de construction**

**Résolution 2025-04-162**

**8.2.1. Adesa Montreal Corporation (14 décembre 2023)**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Adesa Montréal Corporation, un délai additionnel expirant le 1<sup>er</sup> mars 2026, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble souscrite aux termes d'un acte de vente intervenu entre Manheim Canada et Adesa Montréal Corporation, le 14 décembre 2023 et ce, en considération du paiement d'une somme de 632 434,41 \$;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**9. Personnel**

**Résolution 2025-04-163**

**9.1. Embauche - employé(e) col blanc - divers services**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Émile Coveney, Gabrielle Nolet, Mariana Frimu Terna et Boussad Saad, aux postes d'employé(e) col blanc pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

*Monsieur le conseiller Yves Roy mentionne la nature générale de leur intérêt dans le dossier mentionné au point 9.2. de l'ordre du jour, et en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur ce point. Il quitte en conséquence l'assemblée.*

**Résolution 2025-04-164**

**9.2. Embauche - employé(e) col bleu - divers services**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Alexis Bernier, Samuel Brûlé, Jérémy Cécile, Alexandre Coutu, Olivier Coutu, Loik Georges, Alexandre Godin, Mathis Larose, Matys Lemyre, Sébastien Lortie, Justin Manseau, Éric Mayer, Jean-Christophe Parent, Félix Pitre, Mélody Poirier, Marianne Roy, Hugo St-Jacques, Julien Vanier-Guillemette et Christopher White, aux postes d'employé(e) col bleu pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

*À compter de ce moment, monsieur le conseiller Yves Roy reprend son siège.*

**Résolution 2025-04-165**

**9.3. Embauche - étudiant(e) spécialisé(e) - divers services**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Ibrahim Abulibdeh, Brenden Chabot, Samuel Chabot, Catherine Descombes, Daniel Édouardo Molina, Jade Lachambre et Charles-Antoine Morin, aux postes d'étudiant(e) spécialisé(e) pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-04-166**

**9.4. Nomination - commis à la bibliothèque - Service de la bibliothèque**

Sur proposition d'Isabel Mattioli, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Julien Grimard, au poste de commis à la bibliothèque au Service de la bibliothèque, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-04-167**

**9.5. Embauche - technicien(ne) en comptabilité - Service des finances**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Catherine Martel, au poste de technicien(ne) en comptabilité au Service des finances, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-04-168**

**9.6. Embauche - assistant(e)-greffier(-ière) - Service du greffe et des affaires juridiques**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Jérémie Dugré, au poste d'assistant(e)-greffier(-ière) au Service du greffe et des affaires juridiques et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

De confirmer au Barreau du Québec que la Ville de Saint-Eustache se porte garante, s'engage à prendre le fait et cause et répond financièrement de toute erreur ou omission que pourrait commettre cette personne, dans l'exercice de ses fonctions d'avocate au service exclusif de la Ville;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-04-169**

**9.7. Embauche - cadet(te) - Service de police**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Marilou St-Germain, Jessica Lajeunesse, Zachary Gosselin, Ève Aubuchon, Anne-Sophie Dussault et Sandra Lafleur, aux postes de cadet(te) au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-04-170**

**9.8. Embauche - coordonnateur(-trice) aux interventions sociales - Service de police**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Valérie Godin, au poste de coordonnateur(-trice) aux interventions sociales au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Résolution 2025-04-171

9.9. Embauche - coordonnateur(-trice) aux interventions sociales - Service de police

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Frédéric St-Germain, au poste de coordonnateur(-trice) aux interventions sociales au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2025-04-172

9.4. Nomination - concierge - Service des travaux publics

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Daniel Arcand, au poste de concierge au Service des travaux publics, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10. Commissions et comité du conseil

Résolution 2025-04-173

10.1. Nomination aux commissions du conseil

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner les personnes suivantes au sein des commissions du conseil ci-après mentionnées :

|                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commission d'acquisition d'œuvres d'art | Raymond Tessier, président<br>Michèle Labelle, vice-présidente<br>Marc Lamarre<br>Isabel Mattioli<br>Nicole Carignan-Lefebvre<br>Yves Roy<br><u>Membres consultatifs – volet administratif :</u><br>- Mélanie Séguin<br>- Sophie Tessier<br><u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u><br>- Yann Fortier<br>- Germain Lalonde<br>- Élisabeth Lauzon                                                             |
| Commission jeunesse                     | Marc Lamarre, président<br>Isabelle Lefebvre, vice-présidente<br>Isabel Mattioli<br><u>Membres consultatifs – volet administratif :</u><br>- Yassmina Bilali<br>- Laurence Bouchard<br>- Michel Lamontagne<br><u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u><br>- Rosalie Barsalou<br>- Wahida Boubaker<br>- Ena Grâce Elsy Maëva Djandji<br>- Maliha Lompo<br>- Nouha El Mkinsi<br>- Hugo Poitras<br>- Fanie Sauvé |

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

La présente résolution modifie les résolutions numéros 2022-01-033 et 2025-02-072 pour les commissions concernées.

**Résolution 2025-04-174**

**10.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines -  
procès-verbal de la réunion tenue le 19 mars 2025**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2025-03-019 à CAPFRH-2025-03-034, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 19 mars 2025, telles que présentées.

**Résolution 2025-04-175**

**10.3. Commission du développement économique - procès-verbal de la réunion tenue le  
11 mars 2025**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CDE-2025-03-006, contenue au procès-verbal de la réunion tenue le 11 mars 2025, telle que présentée.

**Résolution 2025-04-176**

**10.4. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de la réunion  
tenue le 12 mars 2025**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CATH-2025-03-005 et CATH-2025-03-006, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 12 mars 2025, telles que présentées.

**Résolution 2025-04-177**

**10.5. Commission des services techniques et des changements climatiques - procès-verbal de  
la réunion tenue le 26 mars 2025**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSTCC-2025-03-002 à CSTCC-2025-03-004, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 26 mars 2025, telles que présentées.

*Monsieur le conseiller Raymond Tessier mentionne la nature générale de leur intérêt dans le dossier mentionné au point 10.6. de l'ordre du jour, et en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur ce point. Il quitte en conséquence l'assemblée.*

**Résolution 2025-04-178**

**10.6. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de la réunion  
tenue le 10 mars 2025**

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CLCC-2025-03-035 à CLCC-2025-03-064, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 10 mars 2025, telles que présentées.

*À compter de ce moment, monsieur le conseiller Raymond Tessier reprend son siège.*

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-04-179**

**10.7. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de la réunion tenue le 19 mars 2025**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDAC-2025-03-011 à CDAC-2025-03-016, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 19 mars 2025, telles que présentées.

**Résolution 2025-04-180**

**10.8. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de la réunion tenue le 17 mars 2025**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSP-2025-03-004 et CSP-2025-03-005, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 17 mars 2025, telles que présentées.

**Résolution 2025-04-181**

**10.9. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de la réunion tenue le 13 mars 2025**

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2025-03-002 à CCT-2025-03-011, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 13 mars 2025, telles que présentées.

**Résolution 2025-04-182**

**10.10. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de la réunion tenue le 19 mars 2025**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CBSPT-2025-03-004 et CBSPT-2025-03-005, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 19 mars 2025, telles que présentées.

**Résolution 2025-04-183**

**10.11. Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de la réunion tenue le 25 mars 2025**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CEE-2025-03-008 à CEE-2025-03-012, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 25 mars 2025, telles que présentées.

**Sujet :**

**10.12. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de la réunion tenue le 10 mars 2025**

Le procès-verbal de la réunion tenue le 10 mars 2025 est déposé au dossier du conseil.

**Sujet :**

**10.13. Commission jeunesse - procès-verbal de la réunion tenue le 19 mars 2025**

Le procès-verbal de la réunion tenue le 19 mars 2025 est déposé au dossier du conseil.

**Résolution 2025-04-184**

**10.14.1. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 20 mars 2025 - dépôt**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion tenue le 20 mars 2025 du Comité consultatif d'urbanisme.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-04-185**

**10.14.2. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 20 mars 2025 - Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

**D'APPROUVER** les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de la réunion tenue le 20 mars 2025 :

- PIIA 2025-0008 (705, rue Dubois);
- PIIA 2025-0012 (587, boulevard Arthur-Sauvé);
- PIIA 2025-0013 (367, boulevard Arthur-Sauvé, local 1210);
- PIIA 2025-0014 (680, boulevard Arthur-Sauvé);
- PIIA 2025-0015 (187, 25<sup>e</sup> Avenue);
- PIIA 2025-0016 (251, 25<sup>e</sup> Avenue);
- PIIA 2025-0017 (440, rue Dubois);
- PIIA 2025-0018 (450, rue du Parc, local 114);
- PIIA 2025-0019 (39, terrasse Lemay);
- PIIA 2025-0020 (464, rue du Parc, local 124);
- PIIA 2025-0021 (822, montée Laurin);
- PIIA 2025-0025 (130, rue Houle);
- PIIA 2025-0026 (9, rue Léo);
- PIIA 2025-0027 (130, rue Dubois);
- PIIA 2025-0028 (347, chemin de la Grande-Côte);

**DE REFUSER** le Plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projet PIIA 2024-0068R (partie du lot 1 698 626 et lots 3 004 264 et 3 977 026, rue Marie-Victorin), aux motifs établis à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de la réunion tenue le 20 mars 2025.

**11. Dossiers des directeurs**

**11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques**

**Résolution 2025-04-186**

**11.1.1. Acquisition d'un immeuble - lot 1 366 921 - Serge Théorêt**

CONSIDÉRANT la signification des avis d'imposition de réserve par la Ville de Saint-Eustache pour permettre la planification et la mise en place d'activités récréotouristiques et/ou d'un développement durable des activités agricoles et de l'agriculture, Serge Théorêt offre de vendre à la Ville de Saint-Eustache le lot mentionné ci-bas;

CONSIDÉRANT la déclaration d'abandon de réserve publiée au registre foncier le 28 mars 2025 sous le numéro 29 335 233 concernant notamment le lot 1 366 921;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 1 366 921 et la Ville en sont venus à une entente concernant l'acquisition par la Ville du lot 1 366 921;

En conséquence;

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir de Serge Théorêt le lot 1 366 921 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 25 100 \$, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse de vente datée du 27 mars 2025 et dont copie est déposée au dossier du conseil;

De financer cette acquisition par une affectation du surplus accumulé non affecté et que toutes les subventions éventuelles viendraient diminuer cette affectation;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'imputer cette dépense au code budgétaire 23.080.00.723 projet PARC NATURE sous-projet Nature-1;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-04-187**

**11.1.2. Acquisition d'un immeuble - lots 2 109 244 et 2 109 245 - Raymond Trudel**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir de Raymond Trudel les lots 2 109 244 et 2 109 245 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, au prix d'un dollar (1 \$), le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse de vente datée du 17 mars 2025 et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Sujet :**

**11.1.3. Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1983 (règlement d'emprunt de 14 870 000 \$ - études, plans, devis, surveillance et travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'égout et de réfection des ouvrages de traitement des eaux usées et de l'eau potable)**

L'assistante-greffière dépose le certificat prévu par la loi relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue les 7, 8, 9, 10 et 11 avril 2025, sous l'autorité du règlement numéro 1983 décrétant une dépense et un emprunt de 14 870 000 \$ pour des études, plans, devis, surveillance et travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'égout et de réfection des ouvrages de traitement des eaux usées et de l'eau potable.

**Résolution 2025-04-188**

**11.1.4. Intervention à un acte de vente - lot 3 912 197**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'intervenir à un acte de vente entre Adesa Montréal Corporation et Impact Auto Auction Ltd. du lot 3 912 197 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à un projet d'acte de vente, d'hypothèque et de quittance préparé par M<sup>e</sup> Angelo Febbraio, notaire, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**11.2. Directeur du module administratif et communautaire**

**Résolution 2025-04-189**

**11.2.1. Demande de soutien au dépôt d'une demande par la Fédération québécoise des municipalités auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec pour le financement des camps de jour**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache offre des camps de jour depuis plus de 20 ans aux citoyen.nes de Saint-Eustache;

CONSIDÉRANT que l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux afin de répondre à ce besoin essentiel des familles qui doivent travailler durant l'été et s'assurer que leurs enfants soient en sécurité;

CONSIDÉRANT que ces camps de jour municipaux sont supportés par des jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne;

CONSIDÉRANT que les municipalités offrant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, ainsi qu'à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, lesquelles imposent aux municipalités de prendre des mesures pour faciliter l'accès aux services pour les personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que les besoins grandissants des enfants, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT que l'absence de soutien pour offrir des mesures d'accommodement appropriées aux enfants place les municipalités dans une position à haut risque, et que certaines d'entre elles remettent en question leur implication dans la continuité des camps de jour, privant ainsi l'ensemble des enfants et familles de ce service;

CONSIDÉRANT la lettre de la Fédération québécoise des municipalités du 10 juin 2024 à l'attention de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec demandant d'agir;

En conséquence;

Sur proposition d'Isabel Mattioli, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que la Ville de Saint-Eustache soutienne la demande déposée par la Fédération québécoise des municipalités auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes :

- Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement;
- Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation;
- Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour ;

Que cette résolution soit acheminée au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et député de Deux-Montagnes, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, au ministre de l'Éducation, et à toutes les municipalités du Québec. Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

### **11.3. Directeur du module technique et de l'environnement**

#### **Résolution 2025-04-190**

##### **11.3.1. Lafarge Canada inc. – conclusion d'une entente**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative aux modalités administratives pour accorder un droit d'accès au lot de la Ville en vue de l'installation de cinq (5) bases et deux (2) à trois (3) sismographes et pour l'entretien, la réparation ou le remplacement de ces bases, avec Lafarge Canada inc., le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière), à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**11.4. Directeur général**

**Résolution 2025-04-191**

**11.4.1. Centre de services scolaire des Mille-Îles - planification des besoins d'espace**

CONSIDÉRANT la lettre adressée par le Centre de services scolaire des Mille-Îles (ci-après la CSSMI) datée du 10 mars 2025;

CONSIDÉRANT les caractéristiques obligatoires pour cessation de terrain énoncées par la CSSMI, soit entre autres :

- Un terrain d'une superficie de 600 000 pi<sup>2</sup>;
- Exempt de milieu humide et de cours d'eau;
- À l'intérieur du périmètre urbain avec le zonage adéquat;
- Sécuritaire pour les élèves;
- Situé à un minimum de 1 km des lignes de hautes tensions;

CONSIDÉRANT que la Ville ne dispose pas d'un terrain qui rencontre l'ensemble de ces caractéristiques obligatoires ;

CONSIDÉRANT les articles 272.5 et 272.7 de la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre 1.13.3);

CONSIDÉRANT que la Ville est convaincue qu'il en revient au ministère de l'Éducation toute la responsabilité financière pour l'acquisition de terrains afin de réaliser la construction d'écoles sur le territoire de la MRC, selon la disponibilité de terrains;

En conséquence;

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de refuser la demande d'implantation d'une nouvelle école secondaire à Saint-Eustache présentée par la CSSMI;

De transmettre une copie de la présente résolution au CSSMI et à la MRC de Deux-Montagnes;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-04-192**

**11.4.2. École secondaire des Patriotes - conclusion d'une entente**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure un contrat de service relatif à l'affectation d'un policier éducateur du Service de police de la Ville de Saint-Eustache à l'École secondaire des Patriotes avec l'École secondaire des Patriotes du Centre de services scolaire des Mille-Îles, pour l'année scolaire 2025-2026, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-04-193**

**11.4.3. Sûreté du Québec - prêt de services policiers à l'Escouade régionale mixte Rive-Nord - conclusion d'une entente - avenant no 2**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure un avenant no 2 à l'entente relative au prêt de services de policiers du Service de police de la Ville de Saint-Eustache à la Sûreté du Québec affectés à l'Escouade régionale mixte de la Rive-Nord 2021-2025 avec la Sûreté du Québec, conclue en vertu de la résolution 2021-06-398 et modifiée en vertu de la résolution 2022-02-108, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**12. Rapports et comptes du mois**

**Sujet :**

**12.1. Rapport de construction pour le mois de mars 2025**

Le rapport de construction pour le mois de mars 2025 est déposé au dossier du conseil.

**Sujet :**

**12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2025**

Le rapport des dépenses autorisées par délégation pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2025 est déposé au dossier du conseil.

**Résolution 2025-04-194**

**12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de mars 2025**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de mars 2025, lesquels totalisent 5 510 152,06 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

**14. Levée de la séance**

**Résolution 2025-04-195**

**14. Levée de la séance**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 12 MAI 2025 – 19 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption d'un procès-verbal**
  - 2.1.** Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2025
- 3. Consultation et décision**
  - 3.1. Dérogation mineure**
    - 3.1.1.** DM 2025-0039 - 135, rue Bellerive
- 4. Législation**
  - 4.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement**
    - 4.1.1.** Règlement numéro 1830-018 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »
- 5. Rapport financier et rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier terminée le 31 décembre 2024**
  - 5.1.** Dépôt
  - 5.2.** Faits saillants
- 6. Dossiers du maire**
  - 6.1.** Félicitations - Linda Lapointe élue députée fédérale dans la circonscription de la Rivière-des-Mille-Îles
  - 6.2.** Remerciements - Luc Desilets ancien député fédéral dans la circonscription de la Rivière-des-Mille-Îles
- 7. Période de questions**
- 8. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)**
  - 8.1. Conseillère du district du Vieux-Saint-Eustache**
    - 8.1.1.** Bateaux-dragons
  - 8.2. Conseillère du district du Carrefour**
    - 8.2.1.** Service de police - reconnaissance
    - 8.2.2.** Service des incendies - reconnaissance
    - 8.2.3.** Répartition - reconnaissance
  - 8.3. Conseillère du district de la Seigneurie**
    - 8.3.1.** Hommage - feu Paul Laurendeau
    - 8.3.2.** Corvée nettoyage - berge de la bibliothèque : invitation
    - 8.3.3.** Association des citoyens du quartier de la Seigneurie - assemblée générale annuelle : invitation
  - 8.4. Conseillère du district des Moissons**
    - 8.4.1.** Félicitations - Sean Edson

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 12 MAI 2025 – 19 HEURES**

**8. Affaires nouvelles des conseillers(-ères) (suite)**

**8.1. Conseiller du district des Îles**

**8.1.1.** Pétition

**8.1.2.** Pavage entre les 39<sup>e</sup> et 44<sup>e</sup> Avenues sur la rue Saint-Laurent

**8.1.3.** Nivelage - terrasse Lemay

**8.2. Conseillère du district Plateau des Chênes**

**8.2.1.** Remerciements – semaine des bénévoles / 25<sup>e</sup> anniversaire du Coup de chapeau

**8.3. Conseiller du district des Jardins**

**8.3.1.** Demi-Marathon des Guépards

**9. Affaires courantes**

**9.1. Soumissions et contrats**

**9.1.1.** Achat regroupé - commutateurs et produits réseau

**9.1.2.** Acquisition de deux (2) consoles AVTEC pour le 9-1-1 NG au centre de relève

**9.1.3.** Fourniture d'un chargeur sur roues usagé

**9.1.4.** Fourniture, installation et configuration d'une solution de sauvegarde et de reprise après sinistre

**9.1.5.** Aménagement des services municipaux - phase I - technologies de l'information

**9.1.6.** Programme de remplacement de lampadaires

**9.1.7.** Reconstruction du sous-sol - La petite église Cabaret Spectacle

**9.1.8.** Réparation de la surface de la dalle de béton - patinoire parc des Camélias

**9.1.9.** Services professionnels d'ingénierie - étude hydraulique et hydrologique - mise à jour du plan d'action des mesures compensatoires - poste de pompage 57<sup>e</sup> Avenue et régulateur Sauvé

**9.1.10.** Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - remplacement des systèmes de désinfection à l'ultraviolet - usine de filtration et d'épuration

**9.1.11.** Travaux de renouvellement de conduites - 43<sup>e</sup> Avenue, 44<sup>e</sup> Avenue, 45<sup>e</sup> Avenue, rue Ducharme et rue Caron (au sud du chemin de la Grande-Côte)

**9.1.12.** Travaux de séparation de réseaux - boulevard Pie-XII (entre le 303, boulevard Pie-XII et la rue Villeneuve) et rue Constantin (entre la rue Dubord et le boulevard Pie-XII)

**9.2. Obligations de construction**

**9.2.1.** Olex Technologies inc.

**9.2.2.** 4064763 Canada inc.

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 12 MAI 2025 – 19 HEURES**

---

**10. Personnel**

- 10.1. Embauche - employé(e) col blanc - divers services et embauche - étudiant(e) spécialisé(e) - divers services - modification des résolutions 2025-04-163 et 2025-04-165
- 10.2. Embauche - employé(e) col blanc - divers services
- 10.3. Embauche - étudiant(e) spécialisé(e) - divers services
- 10.4. Embauche - technicien(ne) en communication - créateur(-trice) de contenu – Service des arts et de la culture
- 10.5. Nomination - commis à la bibliothèque - Service de la bibliothèque
- 10.6. Embauche - technicien(ne) en comptabilité - Service des finances
- 10.7. Embauche - assistant(e)-greffier(-ière) - Service du greffe et des affaires juridiques - modification au document déposé à la résolution 2025-04-168
- 10.8. Embauche - policier(-ière) à l'essai - Service de police
- 10.9. Embauche - policier(-ière) temporaire - Service de police
- 10.10. Embauche - surveillant(e) d'activités - Service sport et plein air
- 10.11. Embauche - chef(fe) de division - gestion des contrats et des bâtiments - Service des travaux publics
- 10.12. Embauche - préposé(e) aux travaux publics / poste de police et concierge - Service des travaux publics
- 10.13. Renouvellement de la convention collective des employés(-ées) cols blancs

**11. Commissions et comité du conseil**

- 11.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines
  - 11.1.1. Procès-verbal de la réunion tenue le 15 avril 2025
  - 11.1.2. Procès-verbal de la réunion tenue le 6 mai 2025
- 11.2. Commission du développement économique - procès-verbal de la réunion tenue le 15 avril 2025
- 11.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de la réunion tenue le 16 avril 2025
- 11.4. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de la réunion tenue le 7 avril 2025
- 11.5. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de la réunion tenue le 15 avril 2025
- 11.6. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de la réunion tenue le 8 avril 2025
- 11.7. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de la réunion tenue le 9 avril 2025
- 11.8. Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de la réunion tenue le 22 avril 2025

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 12 MAI 2025 – 19 HEURES**

---

**11. Commissions et comité du conseil (suite)**

- 11.9.** Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de la réunion tenue le 7 avril 2025
- 11.10.** Commission jeunesse - procès-verbal de la réunion tenue le 16 avril 2025
- 11.11.** Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 17 avril 2025
  - 11.11.1.** Dépôt
  - 11.11.2.** Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
  - 11.11.3.** Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 20 mars 2025 - plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - modification de la résolution 2024-04-185

**12. Dossiers des directeurs**

**12.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques**

- 12.1.1.** Acquisition d'un immeuble - lot 1 366 919 - Serge Rhéaume et Colombe Fortier
- 12.1.2.** Acquisition d'un immeuble - lot 1 366 922 - Gestion Mareco inc.
- 12.1.3.** Acquisition d'un immeuble - lot 1 366 932 - Réjean Marcotte, Claude Papineau, André Brunet, Liette Racine et Yvette Dubé
- 12.1.4.** Acquisition d'un immeuble - lot 1 366 960 - Claude Papineau et Pierre Papineau
- 12.1.5.** Acquisition d'un immeuble - lot 1 366 977 - Isabelle Gauthier
- 12.1.6.** Acquisition d'un immeuble - lot 1 366 980 - Johanne Gauthier
- 12.1.7.** Acquisition d'un immeuble - lots 1 366 985 et 1 366 996 - Réjean Marcotte et als
- 12.1.8.** Acquisition d'un immeuble - lot 1 366 986 - Vivaldi ltée
- 12.1.9.** Acquisition d'un immeuble - lot 1 366 987 - Sylvie Boyer
- 12.1.10.** Acquisition d'un immeuble - lot 1 366 988 - Techni-Data Cablage inc.
- 12.1.11.** Acquisition d'un immeuble - lot 1 366 999 - Céline Gauthier
- 12.1.12.** Acquisition d'un immeuble - lot 1 367 032 - Sylvie Gauthier
- 12.1.13.** Acquisition d'un immeuble - lot 1 367 033 - Brigide Gauthier
- 12.1.14.** Assurances générales de la Ville - souscription - modification de la résolution 2025-03-142
- 12.1.15.** Mainlevée - Meltech innovation Canada inc.
- 12.1.16.** Myriam Claude - lot 1 367 046 - conclusion d'un bail
- 12.1.17.** Servitude - partie des lots 1 973 949 et 1 975 036 - Nova Bus inc.

**12. Dossiers des directeurs (suite)**

**12.2. Directeur du module administratif et communautaire**

- 12.2.1.** Demande d'aide financière - Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) - projet de site de location de vélos en libre-service (phase 1)
- 12.2.2.** Demande d'aide financière - Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) - aménagement d'une piste cyclable sur le boulevard Industriel
- 12.2.3.** Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes - support informatique, d'hébergement et d'expertise - conclusion d'une entente
- 12.2.4.** Rapport sur la gestion contractuelle

**12.3. Directeur du module technique et de l'environnement**

- 12.3.1.** Commission de protection du territoire agricole du Québec - demande d'autorisation - lot 1 367 207 - 287, montée Saint-Charles
- 12.3.2.** Éco Entreprises Québec - conclusion d'une entente
- 12.3.3.** Hydro-Québec - contribution financière - bornes de recharge pour véhicules électriques - conclusion d'une entente
- 12.3.4.** Protocole d'installation de travaux d'infrastructures dans le cadre d'un projet particulier de construction - remise de la conduite principale d'aqueduc et des bornes-fontaines - Groupe L'Héritage inc. - partie du lot 1 366 766 - Habitations Arthur-Sauvé SM-388

**13. Rapports et comptes du mois**

- 13.1.** Rapport de construction pour le mois d'avril 2025
- 13.2.** Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2025
- 13.3.** Comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2025

**14. Levée de la séance**

/jc

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **12 mai 2025 à 19 heures**.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur Bastien Morin, directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire, et maître Isabelle Boileau, greffière.

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 2025-05-196**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 mai 2025, tel que présenté.

**2. Adoption d'un procès-verbal**

**Résolution 2025-05-197**

**2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2025**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2025.

**3. Consultation et décision**

**3.1. Dérogation mineure**

**Résolution 2025-05-198**

**3.1.1. Dérogation mineure - DM 2025-0039 - 135, rue Bellerive**

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2025-0039 soumise afin de permettre de réduire la marge latérale minimale à 0,60 mètre, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige une marge minimale de 0,75 mètre, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2025-04-045 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 17 avril 2025.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**4. Législation**

**4.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement**

**Sujet :**

**4.1.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement**

**Règlement numéro 1830-018 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »**

**AVIS DE MOTION**

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier la tarification applicable à l'urbanisme et à la sécurité incendie.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

**5. Rapport financier pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024**

**5.1. Rapport financier pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024 - dépôt**

La trésorière de la Ville, présente au conseil le rapport annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Elle en commente brièvement la teneur.

Conformément à la Loi, la trésorière dépose le rapport financier de la Ville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, le tout tel que plus amplement détaillé au document intitulé « Rapport financier consolidé – exercice terminé le 31 décembre 2024 », dont copie est déposée au dossier du conseil.

**Résolution 2025-05-199**

**5.2. Rapport financier pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024 – faits saillants**

La maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier.

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de diffuser ce rapport sur le site internet de la Ville.

**6. Dossiers du maire**

**Sujet :**

**6.1. Félicitations - Linda Lapointe élue députée fédérale dans la circonscription de la Rivière-des-Mille-Îles**

Monsieur le maire félicite Linda Lapointe laquelle a été élue aux dernières élections fédérales dans la circonscription de la Rivière-des-Mille-Îles.

**Sujet :**

**6.2. Remerciements - Luc Desilets ancien député fédéral dans la circonscription de la Rivière-des-Mille-Îles**

Monsieur le maire remercie Luc Desilets ancien député fédéral dans la circonscription de la Rivière-des-Mille-Îles pour le travail accompli au cours de ses deux (2) mandats.

**7. Période de questions**

Le maire répond aux questions des citoyens.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**8. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)**

**8.1. Conseillère du district du Vieux-Saint-Eustache**

**Sujet :**

**8.1.1. Bateaux-dragons**

Madame la conseillère Michèle Labelle invite les citoyens à participer à la Course de bateaux-dragons au profit de Sercan qui aura lieu le 14 juin prochain.

**8.2. Conseillère du district du Carrefour**

**Sujet :**

**8.2.1. Service de police - reconnaissance**

Madame la conseillère Sylvie Mallette souligne les années de reconnaissance de plusieurs employés du service de police de la Ville.

**Sujet :**

**8.2.2. Service des incendies - reconnaissance**

Madame la conseillère Sylvie Mallette souligne les années de reconnaissance de plusieurs employés du service des incendies de la Ville.

**Sujet :**

**8.2.3. Répartition - reconnaissance**

Madame la conseillère Sylvie Mallette souligne les années de reconnaissance de plusieurs employés du service de répartition du centre d'appel d'urgence de la Ville.

**8.3. Conseillère du district de la Seigneurie**

**Sujet :**

**8.3.1. Hommage - feu Paul Laurendeau**

Madame la conseillère Isabel Mattioli ne discute pas de ce sujet.

**Sujet :**

**8.3.2. Corvée nettoyage - berge de la bibliothèque : invitation**

Madame la conseillère Isabel Mattioli invite les citoyens à participer à la corvée de nettoyage des berges de la bibliothèque le 26 mai prochain.

**Sujet :**

**8.3.3. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie - assemblée générale annuelle : invitation**

Madame la conseillère Isabel Mattioli invite les citoyens de son quartier à l'assemblée générale annuelle de l'Association des citoyens du quartier de la Seigneurie qui se tiendra le 9 juin prochain.

**8.4. Conseillère du district des Moissons**

**Sujet :**

**8.4.1. Félicitations - Sean Edson**

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre félicite M. Sean Edson, un citoyen de son quartier, pour sa médaille de bronze au Championnat national de quilles qui a eu lieu récemment à Edmonton.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**8.5. Conseiller du district des Îles**

**Sujet :**

**8.5.1. Pétition**

Monsieur le conseiller Raymond Tessier informe les citoyens qu'une pétition est présentement en cours quant aux cartes sur les zones inondables et les invite à signer.

**Sujet :**

**8.5.2. Pavage entre les 39<sup>e</sup> et 44<sup>e</sup> Avenues sur la rue Saint-Laurent**

Monsieur le conseiller Raymond Tessier suggère d'analyser la possibilité de revoir le pavage entre les 39<sup>e</sup> et 44 Avenue sur la rue Saint-Laurent.

**Sujet :**

**8.5.3. Nivelage - terrasse Lemay**

Monsieur le conseiller Raymond Tessier félicite les employés(-ées) municipaux pour leur excellent travail de nivelage sur la terrasse Lemay.

**8.6. Conseillère du district Plateau des Chênes**

**Sujet :**

**8.6.1. Remerciements – semaine des bénévoles / 25<sup>e</sup> anniversaire du Coup de chapeau**

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre remercie tous les bénévoles de la Ville de Saint-Eustache dans le cadre de la semaine des bénévoles et du 25<sup>e</sup> anniversaire du Coup de chapeau.

**8.7. Conseiller du district des Jardins**

**Sujet :**

**8.7.1. Demi-Marathon des Guépards**

Monsieur le conseiller Yves Roy fait état du succès du Demi-Marathon des Guépards et remercie le comité organisateur.

**9. Affaires courantes**

**9.1. Soumissions et contrats**

**Résolution 2025-05-200**

**9.1.1. Achat regroupé - commutateurs et produits réseau**

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour l'acquisition de commutateurs et de produits réseau;

CONSIDÉRANT que la Ville entend se prévaloir des dispositions de l'article 573.3.2. de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence;

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de confirmer l'adhésion de la Ville de Saint-Eustache au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) # 2025-8078-50 pour l'acquisition de commutateurs et de produits réseau, pour la période du 9 mars 2026 au 8 mars 2028 et une option de renouvellement du 9 mars 2028 au 8 mars 2029, pour ses besoins à être déterminés ultérieurement;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-05-201**

**9.1.2. Acquisition de deux (2) consoles AVTEC pour le 9-1-1 NG au centre de relève**

CONSIDÉRANT la résolution 2024-05-260 autorisant un contrat de location d'une infrastructure de télécommunications radio-voix P-25 sous forme de temps d'ondes et de services avec l'entreprise Bell Mobilité inc., pour une période de soixante (60) mois, par suite du processus d'approvisionnement mandaté à la Ville de Blainville;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce contrat, le Service des technologies de l'information désire faire l'acquisition d'équipements additionnels;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut conclure un contrat avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services;

En conséquence;

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'octroyer le contrat de gré à gré à Bell Mobilité inc., relativement à l'acquisition de deux (2) consoles AVTEC pour le 9-1-1 NG au centre de relève, aux prix soumis, pour un montant total de 100 835,58 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-05-202**

**9.1.3. Fourniture d'un chargeur sur roues usagé**

Sur proposition d'Isabel Mattioli, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Groupe Gymdex inc., relativement à la fourniture d'un chargeur sur roues usagé, au prix soumis, pour un montant total de 249 000 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2025-T-P-08;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-05-203**

**9.1.4. Fourniture, installation et configuration d'une solution de sauvegarde et de reprise après sinistre**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Solutions ited inc., relativement à la fourniture, l'installation et la configuration d'une solution de sauvegarde et de reprise après sinistre, aux prix soumis, pour un montant total de 227 494 \$, taxes en sus, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2028, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2025-I-P-05;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-05-204**

**9.1.5. Aménagement des services municipaux - phase I - technologies de l'information**

Sur proposition d'Isabel Mattioli, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Construction Doverco inc., relativement à l'aménagement des services municipaux - phase 1 - technologies de l'information, aux prix soumis, pour un montant total maximal de 1 313 000 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro B-85;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-05-205**

**9.1.6. Programme de remplacement de lampadaires**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de rejeter les soumissions relativement au remplacement de lampadaires dans le dossier de l'appel d'offres portant le numéro E-78.

**Résolution 2025-05-206**

**9.1.7. Reconstruction du sous-sol - La petite église Cabaret Spectacle**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Deroc Construction inc., relativement aux travaux de reconstruction du sous-sol de La petite église Cabaret Spectacle, aux prix soumis, pour un montant total maximal de 314 000 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro B-28.17;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-05-207**

**9.1.8. Réparation de la surface de la dalle de béton - patinoire parc des Camélias**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Gilca inc., relativement aux travaux de réparation de la surface de la dalle de béton à la patinoire du parc des Camélias, aux prix soumis, pour un montant total maximal de 87 700 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro P-48.03;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-05-208**

**9.1.9. Services professionnels d'ingénierie - étude hydraulique et hydrologique - mise à jour du plan d'action des mesures compensatoires - poste de pompage 57<sup>e</sup> Avenue et régulateur Sauvé**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par JFSA Québec inc., soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, relativement aux services professionnels d'ingénierie – étude hydraulique et hydrologique – mise à jour du plan d'action des mesures compensatoires – poste de pompage 57<sup>e</sup> Avenue et régulateur Sauvé, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 68 900 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro SM-68.09;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-05-209**

**9.1.10. Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - remplacement des systèmes de désinfection à l'ultraviolet - usine de filtration et d'épuration**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par IGR Groupe-Conseil inc., soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, relativement aux services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et surveillance, en vue d'effectuer des travaux de remplacement des systèmes de désinfection à l'ultraviolet à l'usine de filtration et d'épuration, aux prix soumis, pour chacune des phases, soit la phase 1 - plans et devis 119 000 \$, taxes en sus, et la phase 2 - surveillance des travaux 98 000 \$, taxes en sus, pour un montant total maximal de 217 000 \$, taxes en sus, et pour ce qui est de la phase 2, relative à la surveillance des travaux, conditionnellement à l'octroi d'un contrat de construction pour lesdits travaux, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant les numéros B-10.26 et B-11.28;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-05-210**

**9.1.11. Travaux de renouvellement de conduites - 43<sup>e</sup> Avenue, 44<sup>e</sup> Avenue, 45<sup>e</sup> Avenue, rue Ducharme et rue Caron (au sud du chemin de la Grande-Côte)**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Les Constructions CJRB inc., relativement aux travaux de conduites sur les 43<sup>e</sup> Avenue, 44<sup>e</sup> Avenue, 45<sup>e</sup> Avenue, la rue Ducharme et la rue Caron (au sud du chemin de la Grande-Côte), aux prix soumis, pour un montant total maximal de 3 370 844,40 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro SM-370.6;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-05-211**

**9.1.12. Travaux de séparation de réseaux - boulevard Pie-XII (entre le 303, boulevard Pie-XII et la rue Villeneuve) et rue Constantin (entre la rue Dubord et le boulevard Pie-XII)**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Constructions Monco inc., relativement aux travaux de séparation de réseaux sur le boulevard Pie-XII (entre le 303, boulevard Pie-XII et la rue Villeneuve) et sur la rue Constantin (entre la rue Dubord et le boulevard Pie-XII), aux prix soumis, pour un montant total maximal de 1 182 430,66 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro SM-383;

D'imputer la dépense au règlement 1983;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**9.2. Obligations de construction**

**Résolution 2025-05-212**

**9.2.1. Olex Technologies inc.**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Olex Technologies inc., un délai additionnel expirant le 23 mars 2026, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble sur le lot 5 590 513 du cadastre du Québec souscrite aux termes d'un acte de vente intervenu devant M<sup>e</sup> François Forget, notaire, le 24 mars 2015, et ce, moyennant une compensation de 12 449,02 \$;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente

**Résolution 2025-05-213**

**9.2.2. 4064763 Canada inc.**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à 4064763 Canada inc., un délai additionnel expirant le 24 novembre 2025, afin de satisfaire à une obligation de construction sur le lot 2 461 845 et ce, moyennant le paiement d'une somme totale de 1 629,04 \$ dont 781,94 \$ payable par Adesa Corporation, aux termes d'une convention intervenue le 17 janvier 2005;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente

**10. Personnel**

**Résolution 2025-05-214**

**10.1. Embauche - employé(e) col blanc - divers services et embauche - étudiant(e) spécialisé(e) - divers services - modification des résolutions 2025-04-163 et 2025-04-165**

CONSIDÉRANT les résolutions 2025-04-163 et 2025-04-165 adoptées à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 avril 2025 respectivement concernant l'embauche aux postes d'employé(e) col blanc pour divers services et l'embauche aux postes d'étudiant(e) spécialisé(e) pour divers services;

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée dans les documents déposés au dossier du conseil;

En conséquence;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de modifier la résolution numéro 2025-04-163 adoptée à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 avril 2025 afin de retirer l'embauche de Gabrielle Nolet au poste d'employé(e) col blanc pour divers services et de remplacer la page 2 du document déposé pour cette résolution par la page 2 du document déposé pour la présente résolution;

De modifier également la résolution numéro 2025-04-165 adoptée à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 avril 2025 afin d'ajouter l'embauche de Gabrielle Nolet au poste d'étudiant(e) spécialisé(e) pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

De remplacer les pages 2 et 3 du document déposé pour la résolution numéro 2025-04-165 par les pages 4 et 5 du document déposé pour la présente résolution;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-05-215**

**10.2. Embauche - employé(e) col blanc - divers services**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Claudette Bigras, Alicia de Champlain, Elizabeth Lamoureux, Vanessa Léveillé et Géraldine Nassif, aux postes d'employé(e) col blanc pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-05-216**

**10.3. Embauche - étudiant(e) spécialisé(e) - divers services**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Maxime Aniorte, Ludovick Rousseau et Lounis Smail, aux postes d'étudiant(e) spécialisé(e) pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-05-217**

**10.4. Embauche - technicien(ne) en communication - créateur(-trice) de contenu – Service des arts et de la culture**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Andréanne Lacasse, au poste de technicien(ne) en communication – créateur(-trice) de contenu au Service des arts et de la culture, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-05-218**

**10.5. Nomination - commis à la bibliothèque - Service de la bibliothèque**

Sur proposition d'Isabel Mattioli, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Nathalie Côté, au poste de commis à la bibliothèque au Service de la bibliothèque, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-05-219**

**10.6. Embauche - technicien(ne) en comptabilité - Service des finances**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Dorita-Lise Carlos, au poste de technicien(ne) en comptabilité au Service des finances, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-05-220**

**10.7. Embauche - assistant(e)-greffier(-ière) - Service du greffe et des affaires juridiques - modification au document déposé à la résolution 2025-04-168**

CONSIDÉRANT que la disposition d'une période d'essai n'apparaissait pas dans le contrat de travail déposé;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de modifier le contrat de travail déposé à la résolution 2025-04-168 adoptée à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 avril 2025 relativement à l'embauche de Jérémie Dugré, au poste d'assistant(e)-greffier(-ière) au Service du greffe et des affaires juridiques, afin de le remplacer par le contrat de travail déposé au dossier du conseil pour la présente résolution;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-05-221**

**10.8. Embauche - policier(-ière) à l'essai - Service de police**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Camille Côté et Loïc Fortin, aux postes de policier(-ière) à l'essai au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-05-222**

**10.9. Embauche - policier(-ière) temporaire - Service de police**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Sara Samson, au poste de policier(-ière) temporaire au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-05-223**

**10.10. Embauche - surveillant(e) d'activités - Service sport et plein air**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Rose Desmet, Ali Sandro El Samra, Léa Gagnon, Mavrick Gélinas et Jérémy Hamelin, aux postes de surveillant(e) d'activités au Service sport et plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-05-224**

**10.11. Embauche - chef(fe) de division - gestion des contrats et des bâtiments - Service des travaux publics**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Éric Moreau, au poste de chef(fe) de division - gestion des contrats et des bâtiments au Service des travaux publics, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-05-225**

**10.12. Embauche - préposé(e) aux travaux publics / poste de police et concierge - Service des travaux publics**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Patrick Paré, au poste de préposé(e) aux travaux publics et au poste de police, et d'embaucher Marie-France Lamothe et Valérie Martel, aux postes de concierge, au Service des travaux publics, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-05-226**

**10.13. Renouvellement de la convention collective des employés(-ées) cols blancs**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier l'entente de principe intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1619 (employés(-ées) cols blancs), relativement au renouvellement de la convention collective pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2029 et ce, selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire, le directeur général, le directeur général adjoint - module administratif et communautaire, le directeur adjoint du Service des ressources humaines et la directrice adjointe - division programme et vie associative du Service sport et plein air, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**11. Commissions et comité du conseil**

**Résolution 2025-05-227**

**11.1.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de la réunion tenue le 15 avril 2025**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2025-04-035 à CAPFRH-2025-04-044, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 15 avril 2025, telles que présentées.

**Résolution 2025-05-228**

**11.1.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de la réunion tenue le 6 mai 2025**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2025-05-045 à CAPFRH-2025-05-047, contenues au procès-verbal de la réunion spéciale tenue le 6 mai 2025, telles que présentées.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-05-229**

**11.2. Commission du développement économique - procès-verbal de la réunion tenue le 15 avril 2025**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2025-04-007 à CDE-2025-04-011, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 15 avril 2025, telles que présentées.

**Résolution 2025-05-230**

**11.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de la réunion tenue le 16 avril 2025**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CATH-2025-04-007 à CATH-2025-04-009, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 16 avril 2025, telles que présentées.

**Résolution 2025-05-231**

**11.4. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de la réunion tenue le 7 avril 2025**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CLCC-2025-04-065 à CLCC-2025-04-085, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 7 avril 2025, telles que présentées.

**Résolution 2025-05-232**

**11.5. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de la réunion tenue le 15 avril 2025**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CDAC-2025-04-017, contenue au procès-verbal de la réunion tenue le 15 avril 2025, telle que présentée.

**Résolution 2025-05-233**

**11.6. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de la réunion tenue le 8 avril 2025**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CSP-2025-04-006, contenue au procès-verbal de la réunion tenue le 8 avril 2025, telle que présentée.

**Résolution 2025-05-234**

**11.7. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de la réunion tenue le 9 avril 2025**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CBSPT-2025-04-006, contenue au procès-verbal de la réunion tenue le 9 avril 2025, telle que présentée.

**Résolution 2025-05-235**

**11.8. Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de la réunion tenue le 22 avril 2025**

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CEE-2025-04-013 et CEE-2025-04-014, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 22 avril 2025, telles que présentées.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Sujet :**

**11.9. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de la réunion tenue le 7 avril 2025**

Le procès-verbal de la réunion tenue le 7 avril 2025 est déposé au dossier du conseil.

**Sujet :**

**11.10. Commission jeunesse - procès-verbal de la réunion tenue le 16 avril 2025**

Le procès-verbal de la réunion tenue le 16 avril 2025 est déposé au dossier du conseil.

**Résolution 2025-05-236**

**11.11.1. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 17 avril 2025 - dépôt**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion tenue le 17 avril 2025 du Comité consultatif d'urbanisme.

**Résolution 2025-05-237**

**11.11.2. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 17 avril 2025 - plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

**D'APPROUVER** le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre du projet PIIA 2025-0040 (477, 25<sup>e</sup> Avenue, local 150), selon la recommandation CCU-2025-04-042 du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de la réunion tenue le 17 avril 2025;

**DE REFUSER** le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projet PIIA 2025-0041 (80, rue Saint-Louis), aux motifs établis à la recommandation CCU-2025-04-043 du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de la réunion tenue le 17 avril 2025.

**Résolution 2025-05-238**

**11.11.3. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 20 mars 2025 - plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - modification de la résolution 2024-04-185**

CONSIDÉRANT la recommandation CCU-2025-04-046 contenue au procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 avril 2025, laquelle abroge et remplace la recommandation CCU-2025-03-029 contenue au procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 mars 2025;

CONSIDÉRANT que la résolution 2024-04-185 adoptée à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 avril 2025 doit par conséquent être modifiée;

En conséquence ;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de modifier la résolution 2025-04-185 adoptée à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 avril 2025 afin de retirer l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre du projet PIIA-2025-0018 (450, rue du Parc, local 114) selon la recommandation CCU-2025-03-029 apparaissant au procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 mars 2025;

**D'APPROUVER** le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre du projet PIIA-2025-0018 (450, rue du Parc, local 114) selon la recommandation CCU-2025-04-046 apparaissant au procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 avril 2025.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**12. Dossiers des directeurs**

**12.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques**

**Résolution 2025-05-239**

**12.1.1. Acquisition d'un immeuble - lot 1 366 919 - Serge Rhéaume et Colombe Fortier**

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir de Serge Rhéaume et Colombe Fortier le lot 1 366 919 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 29 375 \$, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse de vente datée du 25 avril 2025 et dont copie est déposée au dossier du conseil;

De financer cette acquisition par une affectation du surplus accumulé non affecté et que toutes les subventions éventuelles viendraient diminuer cette affectation;

D'imputer cette dépense au code budgétaire 23.080.00.723 projet PARC NATURE sous-projet Nature-1;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-05-240**

**12.1.2. Acquisition d'un immeuble - lot 1 366 922 - Gestion Mareco inc.**

CONSIDÉRANT la signification des avis d'imposition de réserve par la Ville de Saint-Eustache pour permettre la planification et la mise en place d'activités récréotouristiques et/ou d'un développement durable des activités agricoles et de l'agriculture, Gestion Mareco inc. offre de vendre à la Ville de Saint-Eustache le lot mentionné ci-bas;

CONSIDÉRANT la déclaration d'abandon de réserve publiée au registre foncier le 28 mars 2025 sous le numéro 29 335 233 concernant notamment le lot 1 366 922;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 1 366 922 et la Ville en sont venus à une entente concernant l'acquisition par la Ville du lot 1 366 922;

En conséquence;

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir de Gestion Mareco inc. le lot 1 366 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 61 949 \$, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse de vente datée du 24 avril 2025 et dont copie est déposée au dossier du conseil;

De financer cette acquisition par une affectation du surplus accumulé non affecté et que toutes les subventions éventuelles viendraient diminuer cette affectation;

D'imputer cette dépense au code budgétaire 23.080.00.723 projet PARC NATURE sous-projet Nature-1;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-05-241**

**12.1.3. Acquisition d'un immeuble - lot 1 366 932 - Réjean Marcotte, Claude Papineau, André Brunet, Liette Racine et Yvette Dubé**

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir de Réjean Marcotte, Claude Papineau, André Brunet, Liette Racine et Yvette Dubé le lot 1 366 932 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 30 025 \$, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse de vente datée des 24 et 25 avril 2025 et dont copie est déposée au dossier du conseil;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

De financer cette acquisition par une affectation du surplus accumulé non affecté et que toutes les subventions éventuelles viendraient diminuer cette affectation;

D'imputer cette dépense au code budgétaire 23.100.00.723 projet PARC NATURE sous-projet Nature-1;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-05-242**

**12.1.4. Acquisition d'un immeuble - lot 1 366 960 - Claude Papineau et Pierre Papineau**

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir de Claude Papineau et Pierre Papineau le lot 1 366 960 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 27 854 \$, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse de vente datée du 25 avril 2025 et dont copie est déposée au dossier du conseil;

De financer cette acquisition par une affectation du surplus accumulé non affecté et que toutes les subventions éventuelles viendraient diminuer cette affectation;

D'imputer cette dépense au code budgétaire 23.080.00.723 projet PARC NATURE sous-projet Nature-1;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-05-243**

**12.1.5. Acquisition d'un immeuble - lot 1 366 977 - Isabelle Gauthier**

CONSIDÉRANT la signification des avis d'imposition de réserve par la Ville de Saint-Eustache pour permettre la planification et la mise en place d'activités récréotouristiques et/ou d'un développement durable des activités agricoles et de l'agriculture, Isabelle Gauthier offre de vendre à la Ville de Saint-Eustache le lot mentionné ci-bas;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 1 366 977 et la Ville en sont venus à une entente concernant l'acquisition par la Ville du lot 1 366 977;

En conséquence;

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir d'Isabelle Gauthier le lot 1 366 977 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 60 906 \$, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse de vente datée du 28 avril 2025 et dont copie est déposée au dossier du conseil;

De financer cette acquisition par une affectation du surplus accumulé non affecté et que toutes les subventions éventuelles viendraient diminuer cette affectation;

D'imputer cette dépense au code budgétaire 23.100.00.723 projet PARC NATURE sous-projet Nature-1;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-05-244**

**12.1.6. Acquisition d'un immeuble - lot 1 366 980 - Johanne Gauthier**

CONSIDÉRANT la signification des avis d'imposition de réserve par la Ville de Saint-Eustache pour permettre la planification et la mise en place d'activités récréotouristiques et/ou d'un développement durable des activités agricoles et de l'agriculture, Johanne Gauthier offre de vendre à la Ville de Saint-Eustache le lot mentionné ci-bas;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 1 366 980 et la Ville en sont venus à une entente concernant l'acquisition par la Ville du lot 1 366 980;

En conséquence;

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir de Johanne Gauthier le lot 1 366 980 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 35 342 \$, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse de vente datée du 7 mai 2025 et dont copie est déposée au dossier du conseil;

De financer cette acquisition par une affectation du surplus accumulé non affecté et que toutes les subventions éventuelles viendraient diminuer cette affectation;

D'imputer cette dépense au code budgétaire 23.100.00.723 projet PARC NATURE sous-projet Nature-1;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-05-245**

**12.1.7. Acquisition d'un immeuble - lots 1 366 985 et 1 366 996 - Réjean Marcotte et als**

CONSIDÉRANT la signification des avis d'imposition de réserve par la Ville de Saint-Eustache pour permettre la planification et la mise en place d'activités récréotouristiques et/ou d'un développement durable des activités agricoles et de l'agriculture, Réjean Marcotte, Hermas Tanguay, Sylvain Tanguay, Donald Marcotte, Daniel Marcotte, Martin Lewis, Altti Juhani Komi, Roger Guindon, Marcel Hénault, Liette Samson, Suzanne Bouchard, Jennifer Ryder et Elizabeth Joan Chalmers offrent de vendre à la Ville de Saint-Eustache les lots mentionnés ci-bas;

CONSIDÉRANT la déclaration d'abandon de réserve publiée au registre foncier le 28 mars 2025 sous le numéro 29 335 233 concernant notamment le lot 1 366 985;

CONSIDÉRANT que les propriétaires des lots 1 366 985 et 1 366 996 et la Ville en sont venus à une entente concernant l'acquisition par la Ville des lots 1 366 985 et 1 366 996;

En conséquence;

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir de Réjean Marcotte, Hermas Tanguay, Sylvain Tanguay, Donald Marcotte, Daniel Marcotte, Martin Lewis, Altti Juhani Komi, Roger Guindon, Marcel Hénault, Liette Samson, Suzanne Bouchard, Jennifer Ryder et Elizabeth Joan Chalmers les lots 1 366 985 et 1 366 996 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 57 543 \$ pour le lot 1 366 985 et au prix de 53 493 \$ pour le lot 1 366 996, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse de vente datée des 28 et 29 avril 2025 et dont copie est déposée au dossier du conseil;

De financer cette acquisition par une affectation du surplus accumulé non affecté et que toutes les subventions éventuelles viendraient diminuer cette affectation;

D'imputer cette dépense aux codes budgétaires 23.100.00.723 pour le lot 1 366 985 et 23.080.00.723 pour le lot 1 366 996 projet PARC NATURE sous-projet Nature-1;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-05-246**

**12.1.8. Acquisition d'un immeuble - lot 1 366 986 - Vivaldi Itée**

CONSIDÉRANT la signification des avis d'imposition de réserve par la Ville de Saint-Eustache pour permettre la planification et la mise en place d'activités récréotouristiques et/ou d'un développement durable des activités agricoles et de l'agriculture, Vivaldi Itée offre de vendre à la Ville de Saint-Eustache le lot mentionné ci-bas;

CONSIDÉRANT la déclaration d'abandon de réserve publiée au registre foncier le 28 mars 2025 sous le numéro 29 335 233 concernant notamment le lot 1 366 986;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 1 366 986 et la Ville en sont venus à une entente concernant l'acquisition par la Ville du lot 1 366 986;

En conséquence;

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir de Vivaldi Itée le lot 1 366 986 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 57 014 \$, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse de vente datée du 28 avril 2025 et dont copie est déposée au dossier du conseil;

De financer cette acquisition par une affectation du surplus accumulé non affecté et que toutes les subventions éventuelles viendraient diminuer cette affectation;

D'imputer cette dépense au code budgétaire 23.100.00.723 projet PARC NATURE sous-projet Nature-1;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-05-247**

**12.1.9. Acquisition d'un immeuble - lot 1 366 987 - Sylvie Boyer**

CONSIDÉRANT la signification des avis d'imposition de réserve par la Ville de Saint-Eustache pour permettre la planification et la mise en place d'activités récréotouristiques et/ou d'un développement durable des activités agricoles et de l'agriculture, Sylvie Boyer offre de vendre à la Ville de Saint-Eustache le lot mentionné ci-bas;

CONSIDÉRANT la déclaration d'abandon de réserve publiée au registre foncier le 28 mars 2025 sous le numéro 29 335 233 concernant notamment le lot 1 366 987;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 1 366 987 et la Ville en sont venus à une entente concernant l'acquisition par la Ville du lot 1 366 987;

En conséquence;

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir de Sylvie Boyer le lot 1 366 987 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 45 239,70 \$, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse de vente datée du 29 avril 2025 et dont copie est déposée au dossier du conseil;

De financer cette acquisition par une affectation du surplus accumulé non affecté et que toutes les subventions éventuelles viendraient diminuer cette affectation;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'imputer cette dépense au code budgétaire 23.100.00.723 projet PARC NATURE sous-projet Nature-1;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-05-248**

**12.1.10. Acquisition d'un immeuble - lot 1 366 988 - Techni-Data Cablâge inc.**

CONSIDÉRANT la signification des avis d'imposition de réserve par la Ville de Saint-Eustache pour permettre la planification et la mise en place d'activités récréotouristiques et/ou d'un développement durable des activités agricoles et de l'agriculture, Techni-Data Cablâge inc. offre de vendre à la Ville de Saint-Eustache le lot mentionné ci-bas;

CONSIDÉRANT la déclaration d'abandon de réserve publiée au registre foncier le 28 mars 2025 sous le numéro 29 335 233 concernant notamment le lot 1 366 988;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 1 366 988 et la Ville en sont venus à une entente concernant l'acquisition par la Ville du lot 1 366 988;

En conséquence;

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir de Techni-Data Cablâge inc. le lot 1 366 988 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 47 379,30 \$, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse de vente datée du 29 avril 2025 et dont copie est déposée au dossier du conseil;

De financer cette acquisition par une affectation du surplus accumulé non affecté et que toutes les subventions éventuelles viendraient diminuer cette affectation;

D'imputer cette dépense au code budgétaire 23.100.00.723 projet PARC NATURE sous-projet Nature-1;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-05-249**

**12.1.11. Acquisition d'un immeuble - lot 1 366 999 - Céline Gauthier**

CONSIDÉRANT la signification des avis d'imposition de réserve par la Ville de Saint-Eustache pour permettre la planification et la mise en place d'activités récréotouristiques et/ou d'un développement durable des activités agricoles et de l'agriculture, Céline Gauthier offre de vendre à la Ville de Saint-Eustache le lot mentionné ci-bas;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 1 366 999 et la Ville en sont venus à une entente concernant l'acquisition par la Ville du lot 1 366 999;

En conséquence;

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir de Céline Gauthier le lot 1 366 999 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 75 131 \$, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse de vente datée du 25 avril 2025 et dont copie est déposée au dossier du conseil;

De financer cette acquisition par une affectation du surplus accumulé non affecté et que toutes les subventions éventuelles viendraient diminuer cette affectation;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'imputer cette dépense au code budgétaire 23.080.00.723 projet PARC NATURE sous-projet Nature-1;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-05-250**

**12.1.12. Acquisition d'un immeuble - lot 1 367 032 - Sylvie Gauthier**

CONSIDÉRANT la signification des avis d'imposition de réserve par la Ville de Saint-Eustache pour permettre la planification et la mise en place d'activités récréotouristiques et/ou d'un développement durable des activités agricoles et de l'agriculture, Sylvie Gauthier offre de vendre à la Ville de Saint-Eustache le lot mentionné ci-bas;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 1 367 032 et la Ville en sont venus à une entente concernant l'acquisition par la Ville du lot 1 367 032;

En conséquence;

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir de Sylvie Gauthier le lot 1 367 032 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 60 471 \$, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse de vente datée du 24 avril 2025 et dont copie est déposée au dossier du conseil;

De financer cette acquisition par une affectation du surplus accumulé non affecté et que toutes les subventions éventuelles viendraient diminuer cette affectation;

D'imputer cette dépense au code budgétaire 23.100.00.723 projet PARC NATURE sous-projet Nature-1;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-05-251**

**12.1.13. Acquisition d'un immeuble - lot 1 367 033 - Brigide Gauthier**

CONSIDÉRANT la signification des avis d'imposition de réserve par la Ville de Saint-Eustache pour permettre la planification et la mise en place d'activités récréotouristiques et/ou d'un développement durable des activités agricoles et de l'agriculture, Brigide Gauthier offre de vendre à la Ville de Saint-Eustache le lot mentionné ci-bas;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 1 367 033 et la Ville en sont venus à une entente concernant l'acquisition par la Ville du lot 1 367 033;

En conséquence;

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir de Brigide Gauthier le lot 1 367 032 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 60 572 \$, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse de vente datée du 24 avril 2025 et dont copie est déposée au dossier du conseil;

De financer cette acquisition par une affectation du surplus accumulé non affecté et que toutes les subventions éventuelles viendraient diminuer cette affectation;

D'imputer cette dépense au code budgétaire 23.100.00.723 projet PARC NATURE sous-projet Nature-1;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-05-252**

**12.1.14. Assurances générales de la Ville - souscription - modification de la résolution 2025-03-142**

CONSIDÉRANT la résolution 2025-03-142 adoptée à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 mars 2025;

CONSIDÉRANT qu'il a notamment été résolu de souscrire, par l'entremise de La Capitale assurances générales inc., maintenant Beneva, pour la période du 31 mars 2025 au 31 mars 2026, la police d'assurance suivante, et ce, moyennant la prime y mentionnée (taxe de 9 % incluse ainsi que les frais de courtage lorsqu'applicables) :

- Bloc C – Assurance automobile du propriétaire et du garagiste : 65 312,80 \$

CONSIDÉRANT que ce montant doit être révisé suite à l'ajout de plusieurs véhicules à la flotte des véhicules assurés pendant la période 2024-2025;

CONSIDÉRANT la réception de la facturation de Beneva au montant de 75 943,57 \$, taxe de 9 % incluse ainsi que les frais de courtage lorsqu'applicables, dont ce montant inclut les ajustements annuels 2024-2025 et 2025-2026 pour l'ajout de véhicules assurables;

En conséquence;

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de modifier la résolution 2025-03-142 adoptée à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 mars 2025 et de souscrire, par l'entremise de Beneva, pour la période du 31 mars 2025 au 31 mars 2026, la police d'assurance suivante, et ce moyennant la prime y mentionnée (taxe de 9 % incluse ainsi que les frais de courtage lorsqu'applicables) :

- Bloc C - Assurance automobile du propriétaire et du garagiste : 70 152,40 \$

De payer également l'ajustement annuel pour la période du 31 mars 2024 au 31 mars 2025 au montant de 5 791,17 \$, pour un montant total de 75 943,57\$, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer cette dépense au code budgétaire 02.190.00.422;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-05-253**

**12.1.15. Mainlevée - Meltech innovation Canada inc.**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à donner mainlevée en faveur de Meltech innovation Canada inc., du droit de résolution et du droit de rétrocession résultant de l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes sous le numéro 27 122 891, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à un projet d'acte de mainlevée préparé par M<sup>e</sup> Angelo Febbraio, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-05-254**

**12.1.16. Myriam Claude - partie du lot 1 367 046 - conclusion d'un bail**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure un bail relatif à la location de terrains situés sur une partie du lot 1 367 046 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, dans le but de promouvoir des pratiques agricoles durables, innovantes, et respectueuses de l'environnement en offrant aux producteurs de la relève des ressources partagées et un encadrement professionnel pour favoriser le développement de l'agriculture locale, avec Myriam Claude, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au bail dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-05-255**

**12.1.17. Servitude - partie des lots 1 973 949 et 1 975 036 - Nova Bus inc.**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente des servitudes suivantes :

- En faveur de la Ville, une servitude réelle et perpétuelle de passage à pied et en véhicule, avec droit de construire, de modifier et d'entretenir des infrastructures de rue ainsi que l'aménagement d'une piste multifonctionnelle, incluant notamment la fondation de rue, le pavage, les ouvrages en béton, signalisation, un aménagement paysager, la plantation de végétaux, un fossé, de l'enrochement, du drainage, des ponceaux, des lampadaires, des bollards, des bordures de béton, incluant le droit de travailler, de creuser et de modifier le sol, et ce, sur une partie du lot 1 973 949 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, propriété de Nova Bus;
- En faveur de Nova Bus inc., une servitude réelle et perpétuelle d'aménagement et de construction d'un stationnement, de passage à pied et en véhicule de toute sorte, et de dépôt à neige en conformité avec les lois et règlements applicables affectant une partie du lot 1 975 036, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, propriété de la Ville.

Le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**12.2. Directeur du module administratif et communautaire**

**Résolution 2025-05-256**

**12.2.1. Demande d'aide financière - Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) - projet de site de location de vélos en libre-service (phase 1)**

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 855 020 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 427 510 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

En conséquence;

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à présenter une demande d'aide financière; de confirmer son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire est autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**Résolution 2025-05-257**

**12.2.2. Demande d'aide financière - Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) - aménagement d'une piste cyclable sur le boulevard Industriel**

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 1 001 732 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 500 866 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

En conséquence;

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à présenter une demande d'aide financière; de confirmer son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-05-258**

**12.2.3. Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes - support informatique, d'hébergement et d'expertise - conclusion d'une entente**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à des services de support informatique, d'hébergement et d'expertise, par le biais de son service des technologies de l'information, avec la Municipalité régionale de comté (MRC) de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-05-259**

**12.2.4. Rapport sur la gestion contractuelle**

Le rapport sur la gestion contractuelle est déposé au dossier du conseil.

**12.3. Directeur du module technique et de l'environnement**

**Résolution 2025-05-260**

**12.3.1. Commission de protection du territoire agricole du Québec - demande d'autorisation - lot 1 367 207 - 287, montée Saint-Charles**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation numéro 2025-0033 visant une utilisation à une fin autre que l'agriculture sur le lot numéro 1 367 207 identifié au cadastre du Québec et ayant comme numéro civique le 287, montée Saint-Charles, déposée au Service de l'urbanisme le 11 mars 2025 par Audrey Girard;

CONSIDÉRANT la décision favorable de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant les demandes à portée collective numéros 374945 et 412548 dont le lot visé y est inclus;

CONSIDÉRANT que le requérant exerce l'usage « commerce de service de la construction », ce qui consiste essentiellement en l'aménagement d'un bureau de la place d'affaires à l'intérieur de la maison et en l'utilisation du garage, sur une superficie de 100 m<sup>2</sup>, afin d'entreposer de l'équipement;

CONSIDÉRANT que le propriétaire souhaite qu'un usage autre qu'agricole et autre que celui autorisé dans la demande à portée collective soit autorisé;

CONSIDÉRANT que cette autorisation requiert l'autorisation de la CPTAQ en vertu de l'article 26 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* (LPTAA);

CONSIDÉRANT les critères d'analyse d'une demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture prévus à l'article 62 de la LPTAA;

CONSIDÉRANT que le lot est situé dans un secteur déstructuré de la zone agricole;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ s'est déjà prononcée sur la question du potentiel agricole du lot visé, des lots avoisinants et de la possibilité de son utilisation à des fins d'agriculture dans le cadre de sa décision favorable à la demande à portée collective;

CONSIDÉRANT que le requérant souhaite que soit reconnu par la CPTAQ l'usage « commerce de service la construction », en l'aménagement d'un bureau de la place d'affaires à l'intérieur de la maison et l'utilisation du garage sur une superficie, de 100 m<sup>2</sup>, afin de stocker de l'équipement;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que les mesures de contrôles intérimaires de la MRC de Deux-Montagnes autorisent spécifiquement les activités de service spécialisé de la construction;

CONSIDÉRANT que l'usage projeté n'affecte pas le potentiel agricole des terrains voisins;

CONSIDÉRANT que l'usage projeté est conforme aux mesures de contrôles intérimaires de la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que l'usage projeté sur le lot ne contraindrait pas davantage l'activité de production animale sur les lots voisins;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas possible d'exercer cet usage projeté ailleurs sur le territoire soit d'avoir son bureau professionnel dans la maison et l'entreposage dans le garage;

CONSIDÉRANT que le lot est situé à moins de 100 mètres d'exploitations agricoles existantes et qu'il ne compromet pas l'homogénéité de la communauté, puisque l'usage est réalisé à l'intérieur de constructions déjà présentes sur le terrain;

CONSIDÉRANT que l'usage projeté n'aurait pas d'effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources en eau et sol sur le territoire;

CONSIDÉRANT la superficie du lot, celle-ci serait insuffisante pour pratiquer l'agriculture;

CONSIDÉRANT que ni l'usage projeté et ni l'usage actuel aurait un effet tant positif que négatif sur le développement économique de la région;

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Deux-Montagnes est de mettre en place des conditions propices à une cohabitation harmonieuse des usages et des activités agricoles, et que l'usage projeté contribue à l'atteinte de cet objectif;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande d'autorisation numéro 2025-0033 pour une utilisation du lot numéro 1 367 207 à une fin autre que l'agriculture.

**Résolution 2025-05-261**

**12.3.2. Éco Entreprises Québec - conclusion d'une entente**

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) (« la Loi ») a été modifiée par la Loi modifiant principalement la *Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021;

CONSIDÉRANT que l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement;

CONSIDÉRANT que le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le Règlement ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

CONSIDÉRANT que Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du chapitre III du Règlement, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT que le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal ou une communauté autochtone, entente portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que le Règlement prescrit le contenu minimal de cette entente, notamment à l'égard des paramètres entourant les services de collecte et de transport, des conditions entourant l'octroi de contrats pour ces services et des modalités relatives au contrôle de la qualité;

CONSIDÉRANT que ÉEQ a identifié l'Organisme signataire pour conclure une telle entente sur le Territoire d'application;

CONSIDÉRANT que des échanges ont eu lieu entre ÉEQ et l'Organisme signataire en vue de la conclusion d'une telle entente;

CONSIDÉRANT que le Règlement prévoit des délais pour la conclusion de l'entente de partenariat;

CONSIDÉRANT que les Parties conviennent de la nécessité de mettre en œuvre immédiatement certaines parties de l'entente à intervenir sans attendre, soit notamment le processus d'appel d'offres pour la fourniture des services de collecte et de transport des matières recyclables;

CONSIDÉRANT que les Parties ont convenu de certains éléments dans le formulaire préalable aux annexes de personnalisation et qu'il y a lieu de les transposer dans un document contractuel complet;

CONSIDÉRANT que l'entente préliminaire de partenariat est soumise aux membres du conseil sous le numéro 2025-05-261;

En conséquence;

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente préliminaire de partenariat avec Éco Entreprises Québec, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'accepter les termes de l'entente préliminaire de partenariat soumise aux membres du conseil sous le numéro 2025-05-261, lesquels font partie intégrante de la présente résolution;

De respecter les dispositions prévues à l'entente pour le processus d'adjudication de contrat en lien avec les matières recyclables;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-05-262**

**12.3.3. Hydro-Québec - contribution financière - bornes de recharge pour véhicules électriques - conclusion d'une entente**

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente de contribution financière dans le cadre du Programme de subvention de 4500 bornes de recharge du Circuit électrique avec Hydro-Québec, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-05-263**

**12.3.4. Protocole d'installation de travaux d'infrastructures dans le cadre d'un projet particulier de construction - remise de la conduite principale d'aqueduc et des bornes-fontaines - Groupe L'Héritage inc. - partie du lot 1 366 766 - Habitations Arthur-Sauvé SM-388**

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure un protocole d'installation de travaux d'infrastructures dans le cadre d'un projet particulier de construction, de remise de la conduite principale d'aqueduc et des bornes-fontaines sur la partie du lot 1 366 766 du cadastre du Québec avec Groupe L'Héritage inc., le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**13. Rapports et comptes du mois**

**Sujet :**

**13.1. Rapport de construction pour le mois d'avril 2025**

Le rapport de construction pour le mois d'avril 2025 est déposé au dossier du conseil.

**Sujet :**

**13.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2025**

Le rapport des dépenses autorisées par délégation pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2025 est déposé au dossier du conseil.

**Résolution 2025-05-264**

**13.3. Comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2025**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois d'avril 2025, lesquels totalisent 17 294 131,57 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

**14. Levée de la séance**

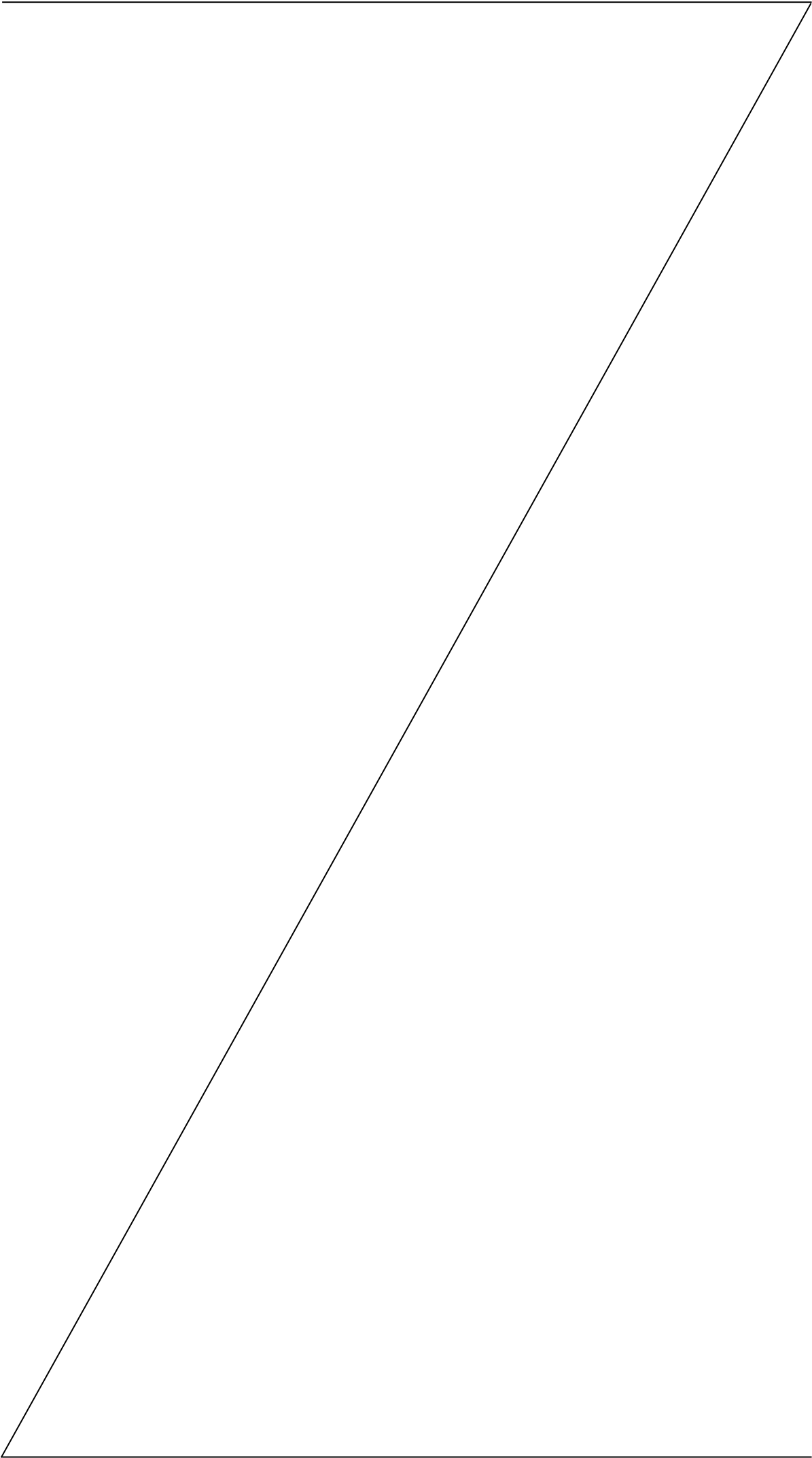
**Résolution 2025-05-265**

**14. Levée de la séance**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

**Procès-verbal du Conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU 26 MAI 2025 – 18 HEURES**

---

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Période de questions**
- 3. Projet d'habitation (PH)**
  - 3.1. Adoption d'un projet de résolution**
    - 3.1.1. PH 2025-001 - partie du lot 1 699 158 - 374, boulevard Pie-XII**
- 4. Levée de la séance**

/jc

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **26 mai 2025 à 18 heures**.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre (à partie) et Yves Roy, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Fanny Pineault, assistante-greffière.

Sont absents la conseillère Michèle Labelle et le conseiller Daniel Goyer.

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 2025-05-266**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 mai 2025, tel que présenté.

**2. Période de questions**

Aucune question n'est formulée aux membres du conseil.

**3. Projet d'habitation (PH)**

**3.1. Adoption d'un projet de résolution**

*Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier mentionné au point 3.1.1. de l'ordre du jour et en conséquence elle s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur ce point. Elle quitte en conséquence l'assemblée.*

**Résolution 2025-05-267**

**3.1.1. Adoption d'un projet de résolution**

**Projet d'habitation (PH) - PH 2025-001 - partie du lot 1 699 158 - 374, boulevard Pie-XII**

À la demande du maire, le chef de division - aménagement et planification du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet d'habitation (PH) portant le numéro PH 2025-001.

Monsieur le maire mentionne que ce projet sera soumis à une consultation publique le 10 juin 2025 à 17 heures.

CONSIDÉRANT l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (Projet de loi numéro 31, RLRQ, 2024, chapitre 2) qui permet à une municipalité d'autoriser un projet d'habitation qui déroge à la réglementation d'urbanisme locale en vigueur lorsque le projet comprend la construction d'au moins trois logements, dont la majorité sont des logements sociaux ou abordables;

CONSIDÉRANT que le projet d'habitation numéro PH 2025-001 visant la construction de logements abordables, respecte les critères de l'article 93 précité;

CONSIDÉRANT que par la résolution 2024-07-347, la Ville a accepté une promesse d'achat du Domaine Chénier inc. pour la construction d'un bâtiment pouvant accueillir minimalement au moins 35 logements abordables, ainsi qu'un local pour un organisme communautaire, sur une partie du lot 1 699 158 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, correspondant au 374, boulevard Pie-XII, et que les conditions énoncées à cette promesse font partie intégrante de la présente résolution;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT les résolutions 2024-12-688 et 2025-02-086 lesquelles modifient la promesse d'achat;

CONSIDÉRANT que la partie du lot 1 699 158 visée par le projet d'habitation sera éventuellement désignée comme le lot 6 639 924 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que la grille des usages et des normes de la zone 9-P-12, dans laquelle est situé l'immeuble, autorise un usage public P-02 : Service public, qui autorise la présence du local communautaire, et l'usage H-07 : Multifamiliale (+ de 12 logements) d'une hauteur maximale de 4 étages;

CONSIDÉRANT que le projet d'habitation vise la construction d'un bâtiment ayant un usage public, soit un local pour un organisme communautaire et résidentiel au rez-de-chaussée, ainsi qu'un usage résidentiel sur 3 étages formant une hauteur totale du bâtiment de 4 étages;

CONSIDÉRANT que les logements à être construits devront être abordables, pendant toute la durée de la dérogation;

CONSIDÉRANT que la définition du caractère abordable à considérer en vertu de cette résolution est celle de « logements sociaux » au sens du règlement de zonage en vigueur de la Ville de Saint-Eustache, soit : « un loyer abordable permettant à des personnes à faible revenu d'accéder à un logement adéquat »;

CONSIDÉRANT que ce projet d'habitation est conforme aux affectations identifiées au Schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur de la Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes numéro SADR-2019;

CONSIDÉRANT que ce projet d'habitation est conforme aux affectations identifiées au règlement révisant le plan d'urbanisme en vigueur de la Ville de Saint-Eustache;

CONSIDÉRANT que l'église Saint-Esprit a été désacralisée le ou vers le 22 décembre 2022 et que toutes les procédures religieuses et autres requises pour la vente de l'église à la Ville ont été respectées;

CONSIDÉRANT que le bâtiment existant devra être démoli afin de réaliser le projet d'habitation;

CONSIDÉRANT que le projet d'habitation est assujetti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale en vigueur de la Ville de Saint-Eustache;

CONSIDÉRANT que ce projet d'habitation répond à la demande d'avoir plus de logements abordables sur le territoire de la Ville de Saint-Eustache;

CONSIDÉRANT que les éléments suivants du projet d'habitation sont dérogatoires au règlement de zonage en vigueur de la Ville de Saint-Eustache :

- Autoriser un bâtiment mixte ayant un usage communautaire et un usage résidentiel (sous-section 6.4.3);
- Autoriser le fait qu'il n'y ait aucune clôture opaque ou haie d'une hauteur de 2 mètres entre le projet d'habitation à l'étude et le terrain résidentiel unifamilial existant situé sur le lot 1 699 062 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes (article 5.8.2.13);

CONSIDÉRANT qu'à l'exception des dispositions réglementaires précitées, le projet est conforme aux autres dispositions réglementaires municipales et devra respecter toute disposition réglementaire qui n'est pas contraire à une disposition de cette résolution;

CONSIDÉRANT que les plans d'architecture datés du 28 mars 2025, portant le numéro de dossier 24-965, produits par la firme d'architecture « Yves Woodrough Architectes inc. » et les plans d'aménagement paysager de la firme « BMA Architecture de paysage inc. » datés du 1<sup>er</sup> avril 2025, portant le numéro de projet AP24C14, font partie intégrante du projet et de cette résolution;

**Procès-verbal du Conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que la fin de la dérogation est considérée lorsqu'il n'y aura plus de logements abordables ou à l'occurrence de 50 ans d'exploitation à compter de la date de la signature de la promesse d'achat par le Domaine Chénier inc., soit le 22 juin 2024;

CONSIDÉRANT que l'acte de vente qui sera publié au registre foncier devra faire référence à cette résolution afin que les conditions qui y sont énoncées soient opposables aux tiers;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre d'information citoyenne sur ce projet d'habitation a eu lieu le 13 août 2024;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter, en vertu de l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation*, un projet de résolution ayant pour effet d'accepter le projet d'habitation, portant le numéro PH 2025-001, visant la construction d'un bâtiment à usage mixte pouvant accueillir minimalement 35 logements abordables sur le futur lot numéro 6 639 924 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, et correspondant à l'adresse actuelle 374, boulevard Pie-XII, lequel est situé dans la zone 9-P-12, avec les conditions suivantes :

- Le projet est autorisé avec les dérogations suivantes au règlement de zonage en vigueur :
  - Autoriser un bâtiment mixte ayant un usage communautaire et un usage résidentiel (sous-section 6.4.3);
  - Autoriser le fait qu'il n'y ait aucune clôture opaque ou haie d'une hauteur de 2 mètres entre le projet d'habitation à l'étude et le terrain résidentiel unifamilial existant situé sur le lot 1 699 062 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes (article 5.8.2.13);
- Le projet devra être réalisé selon les conditions énoncées dans le préambule et prévues à la promesse d'achat du Domaine Chénier inc. qui a été acceptée par la Ville par la résolution 2024-07-347, laquelle promesse et ses conditions font partie intégrante de cette résolution;
- Un permis de construction doit être délivré par le Service de l'urbanisme avant d'ériger ladite construction conformément aux règlements municipaux en vigueur de la Ville de Saint-Eustache;

De tenir une consultation publique le 10 juin 2025 à 17 heures et de publier l'avis public en conséquence;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

*À compter de ce moment, madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre reprend son siège.*

#### **4. Levée de la séance**

##### **Résolution 2025-05-268**

##### **4. Levée de la séance**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU 10 JUIN 2025 – 17 HEURES**

---

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**2. Période de questions**

**3. Projet d'habitation (PH)**

**3.1. Adoption d'une résolution**

**3.1.1. PH 2025-001 - partie du lot 1 699 158 - 374, boulevard Pie-XII**

**4. Levée de la séance**

/jc

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **10 juin 2025 à 17 heures**.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier et Yves Roy, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Fanny Pineault, assistante-greffière.

Sont absentes les conseillères Isabel Mattioli et Nicole Carignan-Lefebvre.

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 2025-06-269**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 juin 2025, tel que présenté.

**2. Période de questions**

Aucune question n'est formulée aux membres du conseil.

**3. Projet d'habitation (PH)**

**3.1. Adoption d'une résolution**

**Résolution 2025-06-270**

**3.1.1. Adoption d'une résolution**

**Projet d'habitation (PH) - PH 2025-001 - partie du lot 1 699 158 - 374, boulevard Pie-XII**

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

CONSIDÉRANT l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (Projet de loi numéro 31, RLRQ, 2024, chapitre 2) qui permet à une municipalité d'autoriser un projet d'habitation qui déroge à la réglementation d'urbanisme locale en vigueur lorsque le projet comprend la construction d'au moins trois logements, dont la majorité sont des logements sociaux ou abordables;

CONSIDÉRANT que le projet d'habitation numéro PH 2025-001 visant la construction de logements abordables, respecte les critères de l'article 93 précité;

CONSIDÉRANT que par la résolution 2024-07-347, la Ville a accepté une promesse d'achat du Domaine Chénier inc. pour la construction d'un bâtiment pouvant accueillir minimalement au moins 35 logements abordables, ainsi qu'un local pour un organisme communautaire, sur une partie du lot 1 699 158 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, correspondant au 374, boulevard Pie-XII, et que les conditions énoncées à cette promesse font partie intégrante de la présente résolution;

CONSIDÉRANT les résolutions 2024-12-688 et 2025-02-086 lesquelles modifient la promesse d'achat;

CONSIDÉRANT que la partie du lot 1 699 158 visée par le projet d'habitation sera éventuellement désignée comme le lot 6 639 924 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que la grille des usages et des normes de la zone 9-P-12, dans laquelle est situé l'immeuble, autorise un usage public P-02 : Service public, qui autorise la présence du local communautaire, et l'usage H-07 : Multifamiliale (+ de 12 logements) d'une hauteur maximale de 4 étages;

CONSIDÉRANT que le projet d'habitation vise la construction d'un bâtiment ayant un usage public, soit un local pour un organisme communautaire et résidentiel au rez-de-chaussée, ainsi qu'un usage résidentiel sur 3 étages formant une hauteur totale du bâtiment de 4 étages;

CONSIDÉRANT que les logements à être construits devront être abordables, pendant toute la durée de la dérogation;

CONSIDÉRANT que la définition du caractère abordable à considérer en vertu de cette résolution est celle de « logements sociaux » au sens du règlement de zonage en vigueur de la Ville de Saint-Eustache, soit : « un loyer abordable permettant à des personnes à faible revenu d'accéder à un logement adéquat »;

CONSIDÉRANT que ce projet d'habitation est conforme aux affectations identifiées au Schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur de la Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes numéro SADR-2019;

CONSIDÉRANT que ce projet d'habitation est conforme aux affectations identifiées au règlement révisant le plan d'urbanisme en vigueur de la Ville de Saint-Eustache;

CONSIDÉRANT que l'église Saint-Esprit a été désacralisée le ou vers le 22 décembre 2022 et que toutes les procédures religieuses et autres requises pour la vente de l'église à la Ville ont été respectées;

CONSIDÉRANT que le bâtiment existant devra être démoli afin de réaliser le projet d'habitation;

CONSIDÉRANT que le projet d'habitation est assujéti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale en vigueur de la Ville de Saint-Eustache;

CONSIDÉRANT que ce projet d'habitation répond à la demande d'avoir plus de logements abordables sur le territoire de la Ville de Saint-Eustache;

CONSIDÉRANT que les éléments suivants du projet d'habitation sont dérogatoires au règlement de zonage en vigueur de la Ville de Saint-Eustache :

- Autoriser un bâtiment mixte ayant un usage communautaire et un usage résidentiel (sous-section 6.4.3);
- Autoriser le fait qu'il n'y ait aucune clôture opaque ou haie d'une hauteur de 2 mètres entre le projet d'habitation à l'étude et le terrain résidentiel unifamilial existant situé sur le lot 1 699 062 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes (article 5.8.2.13);

CONSIDÉRANT qu'à l'exception des dispositions réglementaires précitées, le projet est conforme aux autres dispositions réglementaires municipales et devra respecter toute disposition réglementaire qui n'est pas contraire à une disposition de cette résolution;

CONSIDÉRANT que les plans d'architecture datés du 28 mars 2025, portant le numéro de dossier 24-965, produits par la firme d'architecture « Yves Woodrough Architectes inc. » et les plans d'aménagement paysager de la firme « BMA Architecture de paysage inc. » datés du 1<sup>er</sup> avril 2025, portant le numéro de projet AP24C14, font partie intégrante du projet et de cette résolution;

CONSIDÉRANT que la fin de la dérogation est considérée lorsqu'il n'y aura plus de logements abordables ou à l'occurrence de 50 ans d'exploitation à compter de la date de la signature de la promesse d'achat par le Domaine Chénier inc., soit le 22 juin 2024;

**Procès-verbal du Conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que l'acte de vente qui sera publié au registre foncier devra faire référence à cette résolution afin que les conditions qui y sont énoncées soient opposables aux tiers;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre d'information citoyenne sur ce projet d'habitation a eu lieu le 13 août 2024;

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 26 mai 2025, le conseil a adopté, par résolution, le projet de résolution numéro 2025-05-267 pour le projet d'habitation numéro PH 2025-001;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue séance tenante;

En conséquence;

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter, en vertu de l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation*, une résolution ayant pour effet d'accepter le projet d'habitation, portant le numéro PH 2025-001, visant la construction d'un bâtiment à usage mixte pouvant accueillir minimalement 35 logements abordables sur le futur lot numéro 6 639 924 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, et correspondant à l'adresse actuelle 374, boulevard Pie-XII, lequel est situé dans la zone 9-P-12, avec les conditions suivantes :

- Le projet est autorisé avec les dérogations suivantes au règlement de zonage en vigueur :
  - Autoriser un bâtiment mixte ayant un usage communautaire et un usage résidentiel (sous-section 6.4.3);
  - Autoriser le fait qu'il n'y ait aucune clôture opaque ou haie d'une hauteur de 2 mètres entre le projet d'habitation à l'étude et le terrain résidentiel unifamilial existant situé sur le lot 1 699 062 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes (article 5.8.2.13);
- Le projet devra être réalisé selon les conditions énoncées dans le préambule et prévues à la promesse d'achat du Domaine Chénier inc. qui a été acceptée par la Ville par la résolution 2024-07-347, laquelle promesse et ses conditions font partie intégrante de cette résolution;
- Un permis de construction doit être délivré par le Service de l'urbanisme avant d'ériger ladite construction conformément aux règlements municipaux en vigueur de la Ville de Saint-Eustache;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

#### **4. Levée de la séance**

##### **Résolution 2025-06-271**

##### **4. Levée de la séance**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 16 JUIN 2025 – 19 HEURES**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**2. Adoption de procès-verbaux**

- 2.1. Procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2025 et des séances extraordinaires tenues les 26 mai et 10 juin 2025

**3. Législation**

**3.1. Adoption d'un règlement**

- 3.1.1. Règlement numéro 1830-018 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »

**4. Dossiers du maire**

- 4.1. Demande au gouvernement du Québec - maintien du crédit d'impôt pour les dons aux partis politiques municipaux  
4.2. Prix - mérite Ovation municipale  
4.3. Soirée des bénévoles

**5. Période de questions**

**6. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)**

**6.1. Conseillère du district de la Seigneurie**

- 6.1.1. Promenade Paul-Sauvé - suivis  
6.1.2. Rue Hotte - suivi d'une demande citoyenne  
6.1.3. Grande-Côte et Landry - passage piétonnier

**6.2. Conseillère du district des Moissons**

- 6.2.1. Remerciements - journée de l'environnement et d'embellissement  
6.2.2. Table de vigilance - invitation  
6.2.3. Remerciements - grand nettoyage du printemps - jardin de la maison Chénier-Sauvé

**6.3. Conseiller du district des Îles**

- 6.3.1. Réparation du passage piétonnier - Grande-Côte / terrasse Lemay  
6.3.2. Travaux - pont des Îles Yale  
6.3.3. Vie culturelle

**6.4. Conseiller du district des Jardins**

- 6.4.1. Vélo Fête

**7. Affaires courantes**

**7.1. Soumissions et contrats**

- 7.1.1. Achat regroupé pour un service clés en main visant la conversion de luminaires de terrains sportifs, en luminaires à technologie DEL  
7.1.2. Travaux de rechargement d'accotement

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 16 JUIN 2025 – 19 HEURES**

**7. Affaires courantes (suite)**

**7.1. Soumissions et contrats (suite)**

- 7.1.3. Achat de papeterie et de fourniture de bureau - exercice d'une option de renouvellement
- 7.1.4. Service d'entretien préventif des systèmes mécaniques du complexe aquatique incluant un système de déshumidification de piscine - exercice d'une option de renouvellement
- 7.1.5. Services professionnels d'analyse microbiologique de l'eau - exercice d'une option de renouvellement
- 7.1.6. Services professionnels d'arpentage - exercice d'une option de renouvellement
- 7.1.7. Accès autour de la nouvelle école Village-des-Jeunes
- 7.1.8. Programme de remplacement de lampadaires

**7.2. Obligations de construction**

- 7.2.1. AP & C Revêtement et Poudres Avancées inc.
- 7.2.2. Forterra Pressure Pipe, ULC

**8. Personnel**

- 8.1. Nomination - étudiant(e) à l'approvisionnement - Service de l'approvisionnement
- 8.2. Nomination - gestionnaire de salle de spectacle - Service des arts et de la culture
- 8.3. Nomination - chef(fe) à la formation et aux opérations - Service des incendies
- 8.4. Nomination - chef(fe) aux opérations - Service des incendies
- 8.5. Embauche - coordonnateur(-trice) aux interventions sociales - Service de police
- 8.6. Embauche - préposé(e) à l'accueil, au centre de traitement des données et aux pièces à conviction - Service de police
- 8.7. Embauche - étudiant(e) en génie civil - Service des travaux publics
- 8.8. Nomination - superviseur(e) des activités aquatiques - Service sport et plein air

**9. Commissions et comité du conseil**

- 9.1. Nomination aux commissions du conseil
- 9.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de la réunion tenue le 21 mai 2025
- 9.3. Commission du développement économique - procès-verbal de la réunion tenue le 21 mai 2025
- 9.4. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de la réunion tenue le 7 mai 2025
- 9.5. Commission des services techniques et des changements climatiques - procès-verbal de la réunion tenue le 1<sup>er</sup> mai 2025

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 16 JUIN 2025 – 19 HEURES**

---

**9. Commissions et comité du conseil (suite)**

- 9.6.** Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de la réunion tenue le 5 mai 2025
- 9.7.** Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de la réunion tenue le 20 mai 2025
- 9.8.** Commission de la sécurité publique - procès-verbal de la réunion tenue le 6 mai 2025
- 9.9.** Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de la réunion tenue le 7 mai 2025
- 9.10.** Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de la réunion tenue le 21 mai 2025
- 9.11.** Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de la réunion tenue le 27 mai 2025
- 9.12.** Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de la réunion tenue le 5 mai 2025
- 9.13.** Commission d'acquisition d'œuvres d'art - procès-verbal de la réunion tenue le 23 mai 2025
- 9.14.** Commission jeunesse - procès-verbal de la réunion tenue le 21 mai 2025
- 9.15.** Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 22 mai 2025
  - 9.15.1.** Dépôt
  - 9.15.2.** Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

**10. Dossiers des directeurs**

**10.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques**

- 10.1.1.** Acquisition d'un immeuble - lot 1 699 158 - La Fabrique de la paroisse de Saint-Eustache - levée des conditions de la promesse d'achat et de sa modification
- 10.1.2.** Assurance responsabilité - parcs de rouli-roulant
- 10.1.3.** Promesse d'échange - 2436-3392 Québec inc. - cession des lots 1 366 932, 1 366 950, 1 366 976, 1 366 977, 1 366 978, 1 366 979, 1 366 980, 1 366 982, 1 366 983, 1 366 985, 1 366 988, 1 366 993, 1 367 032, 1 367 033 et une partie du lot 3 907 637, et acquisition d'une partie du lot 3 708 456

**10.2. Directeur du module administratif et communautaire**

- 10.2.1.** Demande d'aide financière - Fonds région et ruralité - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale
- 10.2.2.** Demande d'aide financière - Programme d'appui aux collectivités (PAC)
- 10.2.3.** Société d'habitation du Québec - financement dans le cadre du Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 1) - conclusion d'une entente

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 16 JUIN 2025 – 19 HEURES**

---

**10. Dossiers des directeurs (suite)**

**10.3. Directeur du module technique et de l'environnement**

- 10.3.1.** Commission de protection du territoire agricole du Québec - demande d'autorisation - partie du lot 6 562 737 - 295, montée Saint-Charles
- 10.3.2.** Interventions sur le Réseau express métropolitain (REM) - conclusion d'une entente intermunicipale
- 10.3.3.** Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - séparation des réseaux d'égouts - rues Monseigneur-Prévost et De Bellefeuille (de la rue Saint-Marc à la rue Saint-Laurent) - présentation de projet
- 10.3.4.** Tri-Texco inc. - conclusion d'une entente
- 10.3.5.** Ville de Laval - entraide mutuelle incendie - conclusion d'une entente

**10.4. Directeur général**

- 10.4.1.** France Dubois Prélèvements inc. - conclusion d'une entente
- 10.4.2.** La Chambre des communes - services de sécurité - conclusion d'une entente
- 10.4.3.** Programme Accès Alcool - conclusion d'une entente
- 10.4.4.** Rapport d'audit de conformité - système électronique d'appel d'offres (SEAO)

**11. Rapports et comptes du mois**

- 11.1.** Rapport de construction pour le mois de mai 2025
- 11.2.** Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2025
- 11.3.** Comptes payés et à payer pour le mois de mai 2025

**12. Levée de la séance**

/jc



## Procès-verbal du conseil de la VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **16 juin 2025 à 19 heures**.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Daniel Goyer (à partie), Marc Lamarre, Isabel Mattioli (à partie), Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Isabelle Boileau, greffière.

### 1. Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution 2025-06-272**

##### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 juin 2025, tel que présenté.

### 2. Adoption d'un procès-verbal

#### **Résolution 2025-06-273**

##### **2.1. Procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2025 et des séances extraordinaires tenues les 26 mai et 10 juin 2025**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2025 et des séances extraordinaires tenues les 26 mai et 10 juin 2025.

### 3. Législation

#### 3.1. Adoption d'un règlement

##### **Résolution 2025-06-274**

###### **3.1.1. Adoption d'un règlement**

**Règlement numéro 1830-018 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »**

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1830-018 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1830 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

### 4. Dossiers du maire

#### **Résolution 2025-06-275**

##### **4.1. Demande au gouvernement du Québec - maintien du crédit d'impôt pour les dons aux partis politiques municipaux**

CONSIDÉRANT l'annonce par le gouvernement du Québec de l'abolition du crédit d'impôt provincial pour les dons aux partis politiques municipaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026;

CONSIDÉRANT que lors des élections municipales 2021, à l'échelle de la province, seuls 2 954 postes de mairesses / maires ou conseillères / conseillers ont été pourvus par scrutin, alors que 4 970 avaient été élus par acclamation, et n'avaient en conséquence fait l'objet que d'une seule et unique candidature (source: *Données relatives à l'élection générale municipale 2021 - Compilation et traitement statistique*, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2022);

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que les partis politiques municipaux sont un moteur important de la vitalité démocratique locale, aidant à solliciter des candidatures de qualité pour les citoyens;

CONSIDÉRANT que les partis politiques municipaux contribuent grandement aux débats locaux sur divers enjeux, que ce soit en matière d'aménagement du territoire, de développement économique et de niveau de services publics à la population;

CONSIDÉRANT que ce faisant, les partis politiques municipaux contribuent à hausser le taux de participation aux élections municipales;

CONSIDÉRANT que la disparition de ce crédit d'impôt rendra beaucoup plus difficile la sollicitation de dons pour les partis politiques municipaux auprès des citoyens et compliquera d'autant les opérations de ceux-ci;

En conséquence;

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé à l'unanimité, il est résolu de demander au gouvernement du Québec de rétablir, pour les années 2026 et suivantes, le crédit d'impôt provincial pour don à un parti politique municipal;

Que copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec et député de l'Assomption, M. François Legault, au ministre des Finances, M. Éric Girard, au député de Deux-Montagnes et ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charette, à la ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités et à l'ensemble des municipalités québécoises de 5 000 habitants et plus.

**Sujet :**

**4.2. Prix - mérite Ovation municipale**

Monsieur le maire mentionne que la Ville de Saint-Eustache a remporté les honneurs dans la catégorie « Vitalité économique » lors de l'édition 2025 du mérite Ovation municipale de l'Union des municipalités du Québec pour son projet « L'innovation agricole en réponse aux défis ».

**Sujet :**

**4.3. Soirée des bénévoles**

Monsieur le maire fait un retour sur la soirée des bénévoles et remercie les employés qui ont contribué au succès de cet événement.

**5. Période de questions**

Le maire répond aux questions des citoyens.

**6. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)**

**6.1. Conseillère du district de la Seigneurie**

**Sujet :**

**6.1.1. Promenade Paul-Sauvé - suivis**

Madame la conseillère Isabel Mattioli discute de la promenade Paul-Sauvé.

**Sujet :**

**6.1.2. Rue Hotte - suivi d'une demande citoyenne**

Madame la conseillère Isabel Mattioli effectue le suivi d'une demande citoyenne sur la rue Hotte.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Sujet :**

**6.1.3. Grande-Côte et Landry - passage piétonnier**

Madame la conseillère Isabel Mattioli reporte le sujet à une prochaine séance.

**6.2. Conseillère du district des Moissons**

**Sujet :**

**6.2.1. Remerciements - journée de l'environnement et d'embellissement**

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre remercie les employés et les bénévoles pour l'organisation de la journée de l'environnement et d'embellissement et souligne le succès de l'événement.

**Sujet :**

**6.2.2. Table de vigilance - invitation**

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre invite les citoyens à la rencontre de la table de vigilance.

**Sujet :**

**6.2.3. Remerciements - grand nettoyage du printemps - jardin de la maison Chénier-Sauvé**

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre remercie les employés et les bénévoles pour le grand nettoyage du printemps effectué dans le jardin de la maison Chénier-Sauvé.

**6.3. Conseiller du district des Îles**

**Sujet :**

**6.3.1. Réparation du passage piétonnier - Grande-Côte / terrasse Lemay**

Monsieur le conseiller Raymond Tessier remercie le Service des travaux publics pour la réparation du passage piétonnier situé à l'intersection du chemin de la Grande-Côte et de la terrasse Lemay.

**Sujet :**

**6.3.2. Travaux - pont des Îles Yale**

Monsieur le conseiller Raymond Tessier demande qu'une communication soit transmise aux citoyens touchés lors de la reprise des travaux du pont Yale.

**Sujet :**

**6.3.3. Vie culturelle**

Monsieur le conseiller Raymond Tessier effectue un suivi des activités passées et futures dans le cadre de la vie culturelle organisée par la Ville.

**6.4. Conseiller du district des Jardins**

**Sujet :**

**6.4.1. Vélo Fête**

Monsieur le conseiller Yves Roy dresse un bilan de la Vélo Fête. Il remercie les services concernés de la Ville et les bénévoles qui ont contribué à l'organisation de l'événement de même que les citoyens pour leur grande participation.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**7. Affaires courantes**

**7.1. Soumissions et contrats**

**Résolution 2025-06-276**

**7.1.1. Achat regroupé pour un service clés en main visant la conversion de luminaires de terrains sportifs, en luminaires à technologie DEL**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé pour un service clés en main visant la conversion de luminaires de terrains sportifs, en luminaires à technologie DEL pour les années 2025-2026-2027 et 2028;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- Permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but la fourniture de services et l'exécution de travaux clés en main;
- Précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précise que le présent processus contractuel est assujéti au « *Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* » adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache désire participer à cet achat regroupé pour se procurer un service clés en main visant la conversion de luminaires de terrains sportifs, en luminaires à technologie DEL dans les quantités nécessaires pour ses activités à compter du 17 juin 2025 et jusqu'à son échéance, fixée au 19 septembre 2028;

En conséquence;

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que la Ville de Saint-Eustache confie, à l'UMQ, le mandat de procéder en son nom, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé pour un service clés en main visant la conversion de luminaires de terrains sportifs, en luminaires à technologie DEL, pour les années 2025-2026-2027 et 2028, dans les quantités nécessaires dans les activités de la Ville de Saint-Eustache;

Que, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Saint-Eustache s'engage à fournir, à l'UMQ, les informations dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiche(s) technique(s) d'inscription requise(s) que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce(s) document(s) à la date fixée;

Que la Ville de Saint-Eustache confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées relativement à l'appel d'offres public #ECLA-SPORT-2025. De ce fait, la Ville de Saint-Eustache accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits selon le processus défini au document d'appel d'offres;

Que, si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Saint-Eustache s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

Que la Ville de Saint-Eustache reconnaisse que l'UMQ lui facturera un frais de gestion pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement. Ces frais de gestion représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires. Pour le présent mandat ECLA-SPORT-2025, ce pourcentage est établi à 3,5 % (ou 250 \$ minimum sur 2 ans) pour les organisations municipales membres de l'UMQ;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-06-277**

**7.1.2. Travaux de rechargement d'accotement**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Les Pavages Ultra inc., relativement aux travaux de rechargement d'accotement sur différents tronçons, au prix soumis, pour un montant total approximatif de 113 630 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2025-T-P-11;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-06-278**

**7.1.3. Achat de papeterie et de fourniture de bureau - exercice d'une option de renouvellement**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la deuxième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à l'achat de papeterie et de fournitures de bureau, contrat intervenu avec Novexco inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 16 septembre 2025 au 15 septembre 2026 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2023-O-P-27;

D'imputer la dépense au code budgétaire applicable aux fournitures de bureau des services concernés;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-06-279**

**7.1.4. Service d'entretien préventif des systèmes mécaniques du complexe aquatique incluant un système de déshumidification de piscine - exercice d'une option de renouvellement**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la quatrième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif au service d'entretien préventif des systèmes mécaniques du complexe aquatique incluant un système de déshumidification de piscine, contrat intervenu avec 2982897 Canada inc. (EPM Mécanique);

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 30 septembre 2026 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-T-P-29;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-06-280**

**7.1.5. Services professionnels d'analyse microbiologique de l'eau - exercice d'une option de renouvellement**

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer l'option de renouvellement, consentie à la Ville aux termes du contrat relatif aux services professionnels d'analyse microbiologique de l'eau, contrat intervenu avec Eurofins essais environnementaux Canada inc.;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2027 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2022-E-P-04;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-06-281**

**7.1.6. Services professionnels d'arpentage - exercice d'une option de renouvellement**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la première des deux (2) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif aux services professionnels d'arpentage, contrat intervenu avec Labre et Associés, arpenteurs-géomètres inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2026 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2024-G-P-17;

D'imputer la dépense au code budgétaire de chacun des projets concernés;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-06-282**

**7.1.7. Accès autour de la nouvelle école Village-des-Jeunes**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Uniroc Construction inc., relativement aux travaux de construction d'un accès autour de la nouvelle école Village-des-Jeunes, aux prix soumis, pour un montant total maximal de 316 984,40 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro P-08.27;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-06-283**

**7.1.8. Programme de remplacement de lampadaires**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Lumidaire inc., relativement au remplacement de lampadaires, aux prix soumis pour un montant total maximal de 113 770 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro E-78-2;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**7.2. Obligations de construction**

**Résolution 2025-06-284**

**7.2.1. AP & C Revêtement et Poudres Avancées inc.**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à AP & C Revêtements et Poudres Avancées inc., un délai additionnel expirant le 17 mai 2026, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble sur le lot 6 286 764, souscrite aux termes d'un acte de vente intervenu devant M<sup>e</sup> Jean-Luc Pagé, notaire, le 17 mai 2023, et ce, moyennant une compensation de 157 123,31 \$;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-06-285**

**7.2.2. Forterra Pressure Pipe, ULC**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Forterra Pressure Pipe, ULC, un délai additionnel expirant le 17 juin 2026, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble sur le lot 1 974 058, souscrite aux termes d'un acte de vente intervenu devant M<sup>e</sup> René Lachance, notaire, le 17 juin 1991, et ce, moyennant une compensation de 7 850,95 \$;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**8. Personnel**

**Résolution 2025-06-286**

**8.1. Nomination - étudiant(e) à l'approvisionnement - Service de l'approvisionnement**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner la nomination de Gabrielle Nolet, au poste d'étudiant(e) à l'approvisionnement au Service de l'approvisionnement, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-06-287**

**8.2. Nomination - gestionnaire de salle de spectacle - Service des arts et de la culture**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Manon Béland, au poste de gestionnaire de salle de spectacle au Service des arts et de la culture, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-06-288**

**8.3. Nomination - chef(fe) à la formation et aux opérations - Service des incendies**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Sylvain Labonté, au poste de chef(fe) à la formation et aux opérations au Service des incendies, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-06-289**

**8.4. Nomination - chef(fe) aux opérations - Service des incendies**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Jérôme Virton, au poste de chef(fe) aux opérations au Service des incendies, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-06-290**

**8.5. Embauche - coordonnateur(-trice) aux interventions sociales - Service de police**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Maryse Lancôt, au poste de coordonnateur(-trice) aux interventions sociales au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-06-291**

**8.6. Embauche - préposé(e) à l'accueil, au centre de traitement des données et aux pièces à conviction - Service de police**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Marie-Lou Pelletier, au poste de préposé(e) à l'accueil, au centre de traitement des données et aux pièces à conviction au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-06-292**

**8.7. Embauche - étudiant(e) en génie civil - Service des travaux publics**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Félix Blanchet, au poste d'étudiant(e) en génie civil au Service des travaux publics, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-06-293**

**8.8. Nomination - superviseur(e) des activités aquatiques - Service sport et plein air**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Jade Martel, au poste de superviseur(e) des activités aquatiques au Service sport et plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

9. Commissions et comité du conseil

**Résolution 2025-06-294**

**9.1. Nomination aux commissions du conseil**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner les personnes suivantes au sein des commissions du conseil ci-après mentionnées :

|                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commission de la circulation et des transports       | Yves Roy, président<br>Daniel Goyer, vice-président<br><u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Pierre Ado</li><li>- Mario Guérin</li><li>- Bruno Denis (à titre de représentant du service de police)</li><li>- Frédéric Dorais</li><li>- Stéphane Larivée</li><li>- Éric Moreau</li></ul>                                                                                                                                             |
| Commission de l'environnement et de l'embellissement | Isabelle Lefebvre, présidente<br>Daniel Goyer, vice-président<br><u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Elisa Bonin</li><li>- Marie-Michelle Crevier</li><li>- Stéphane Larivée</li><li>- Éric Moreau</li></ul> <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Jean-Félix Bouchard</li><li>- Omer Demers</li><li>- Caroline Favreau</li><li>- Guy Lajoie</li><li>- Guillaume Lalonde</li></ul> |

La présente résolution modifie les résolutions numéros 2024-05-243 et 2024-08-449 pour les commissions concernées.

**Résolution 2025-06-295**

**9.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de la réunion tenue le 21 mai 2025**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2025-05-048 à CAPFRH-2025-05-060, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 21 mai 2025, telles que présentées.

**Résolution 2025-06-296**

**9.3. Commission du développement économique - procès-verbal de la réunion tenue le 21 mai 2025**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2025-05-012 et CDE-2025-05-013, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 21 mai 2025, telles que présentées.

**Résolution 2025-06-297**

**9.4. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de la réunion tenue le 7 mai 2025**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CATH-2025-05-010 à CATH-2025-05-014, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 7 mai 2025, telles que présentées.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-06-298**

**9.5. Commission des services techniques et des changements climatiques – procès-verbal de la réunion tenue le 1<sup>er</sup> mai 2025**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSTCC-2025-05-005 et CSTCC-2025-05-006, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 1<sup>er</sup> mai 2025, telles que présentées.

*Madame la conseillère Isabel Mattioli mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier mentionné au point 9.6. de l'ordre du jour, et en conséquence elle s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur ce point. Elle quitte en conséquence l'assemblée.*

**Résolution 2025-06-299**

**9.6. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de la réunion tenue le 5 mai 2025**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CLCC-2025-05-086 à CLCC-2025-05-113, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 5 mai 2025, telles que présentées.

*À compter de ce moment, madame la conseillère Isabel Mattioli reprend son siège.*

**Résolution 2025-06-300**

**9.7. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de la réunion tenue le 20 mai 2025**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDAC-2025-05-018 à CDAC-2025-05-024, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 20 mai 2025, telles que présentées.

**Résolution 2025-06-301**

**9.8. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de la réunion tenue le 6 mai 2025**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSP-2025-05-007 et CSP-2025-05-008, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 6 mai 2025, telles que présentées.

**Résolution 2025-06-302**

**9.9. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de la réunion tenue le 7 mai 2025**

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2025-05-012 à CCT-2025-05-021, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 7 mai 2025, telles que présentées.

**Résolution 2025-06-303**

**9.10. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de la réunion tenue le 21 mai 2025**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CBSPT-2025-05-007, contenue au procès-verbal de la réunion tenue le 21 mai 2025, telle que présentée.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-06-304**

**9.11. Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de la réunion tenue le 27 mai 2025**

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CEE-2025-05-015 et CEE-2025-05-016, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 27 mai 2025, telles que présentées.

**Sujet :**

**9.12. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de la réunion tenue le 5 mai 2025**

Le procès-verbal de la réunion tenue le 5 mai 2025 est déposé au dossier du conseil.

**Résolution 2025-06-305**

**9.13. Commission d'acquisition d'œuvres d'art - procès-verbal de la réunion tenue le 23 mai 2025**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAO-2025-05-001 et CAO-2025-05-002, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 23 mai 2025, telles que présentées.

**Résolution 2025-06-306**

**9.14. Commission jeunesse - procès-verbal de la réunion tenue le 21 mai 2025**

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CJ-2025-05-003 à CJ-2025-05-006, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 21 mai 2025, telles que présentées.

**Résolution 2025-06-307**

**9.15.1. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 22 mai 2025 - dépôt**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion tenue le 22 mai 2025 du Comité consultatif d'urbanisme.

**Résolution 2025-06-308**

**9.15.2. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 22 mai 2025 - plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

**D'APPROUVER** les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de la réunion tenue le 22 mai 2025 :

- PIIA 2024-0117R1 (160, boulevard Arthur-Sauvé);
- PIIA 2024-0122R1 (58, 62<sup>e</sup> Avenue);
- PIIA 2025-0041R1 (80, rue Saint-Louis);
- PIIA 2025-0052 (124, rue Saint-Laurent);
- PIIA 2025-0053 (33, rue Saint-Laurent);
- PIIA 2025-0054 (540, boulevard Industriel);
- PIIA 2025-0055 (130-375, avenue Mathers);

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

- PIIA 2025-0061 (53, rue De Bellefeuille);
- PIIA 2025-0062 (695, rue Dubois);
- PIIA 2025-0063 (265, 25<sup>e</sup> Avenue);
- PIIA 2025-0064 (105, chemin de la Grande-Côte);
- PIIA 2025-0065 (300, boulevard Albert-Mondou);
- PIIA 2025-0068 (769, boulevard Arthur-Sauvé);
- PIIA 2025-0069 (157, rue Dorion);
- PIIA 2025-0071 (572, boulevard Arthur-Sauvé);
- PIIA 2025-0076 (374, boulevard Pie-XII).

**10. Dossiers des directeurs**

**10.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques**

**Résolution 2025-06-309**

**10.1.1. Acquisition d'un immeuble - lots 6 639 924 et 6 639 925 – La Fabrique de la paroisse de Saint-Eustache - levée des conditions de la promesse d'achat et de sa modification**

CONSIDÉRANT que La Fabrique de la paroisse de Saint-Eustache a accepté une promesse d'achat de la Ville en date du 10 avril 2024, par laquelle la Ville s'engage à acheter le lot 1 699 158 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, avec bâtisse dessus construite portant le numéro civique 374, boulevard Pie-XII, à Saint-Eustache, également connu comme l'église Saint-Esprit (résolution 2024-03-126);

CONSIDÉRANT que certains délais prévus à la promesse initiale ont été modifiés par une modification à la promesse signée le 11 avril 2025 en vertu de la résolution 2025-02-085;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu à cette promesse et à sa modification que l'achat par la Ville du lot 1 699 158 est conditionnel à la réalisation de diverses conditions, savoir :

- À ce que la Ville obtienne les autorisations et approbations requises afin que le projet d'habitation de logements abordables puisse y être autorisé;
- À ce que la Ville puisse, à ses frais, subdiviser l'immeuble, en deux lots distincts de superficies approximatives de 3 876,1 mètres carrés et 3 000 mètres carrés préalablement à la signature de l'acte notarié;
- À ce que toutes les conditions prévues à la promesse entre la Ville et Domaine Chénier inc., qui désire se porter acquéreur de la partie du lot 1 699 158 à être subdivisée d'une superficie approximative de 3 876,1 mètres carrés, éventuellement désignée comme le lot 6 639 924 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, soient réalisées au plus tard le 31 décembre 2025, incluant l'obtention des vérifications diligentes et le financement;

CONSIDÉRANT que les lots 6 639 924 et 6 639 925, remplaçant le lot 1 699 158, ont été déposés et sont maintenant en vigueur depuis le 11 juin 2025;

CONSIDÉRANT que la Ville désire se porter acquéreur des lots 6 639 924 et 6 639 925 dès que possible, et ce, sans attendre la réalisation des conditions mentionnées préalablement;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir de La Fabrique de la paroisse de Saint-Eustache, les lots 6 639 924 et 6 639 925 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, dans les meilleurs délais, sans attendre la réalisation des conditions mentionnées à la promesse d'achat et à la modification à la promesse d'achat, le tout substantiellement selon les termes et conditions mentionnés au projet d'acte de vente préparé par M<sup>e</sup> Jean-Luc Pagé, notaire, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-06-310**

**10.1.2. Assurance responsabilité – parcs de rouli-roulant**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de souscrire, par l'entremise de BFL Canada risques et assurances inc. et parrainé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ), pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2025 au 1<sup>er</sup> juin 2026, la police d'assurance responsabilité civile pour les parcs de rouli-roulant, et ce, moyennant une prime de 3 841,52 \$ incluant les taxes et les frais d'administration de l'UMQ, selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

*Monsieur le conseiller Daniel Goyer mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier mentionné au point 10.1.3. de l'ordre du jour, et en conséquence il s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur ce point. Il quitte en conséquence l'assemblée.*

**Résolution 2025-06-311**

**10.1.3. Promesse d'échange - 2436-3392 Québec inc. - cession des lots 1 366 932, 1 366 950, 1 366 976, 1 366 977, 1 366 978, 1 366 979, 1 366 980, 1 366 982, 1 366 983, 1 366 985, 1 366 988, 1 366 993, 1 367 032, 1 367 033 et une partie du lot 3 907 637, et acquisition d'une partie du lot 3 708 456**

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de céder à 2436-3392 Québec inc., les lots 1 366 932, 1 366 950, 1 366 976, 1 366 977, 1 366 978, 1 366 979, 1 366 980, 1 366 982, 1 366 983, 1 366 985, 1 366 988, 1 366 993, 1 367 032, 1 367 033 et une partie du lot 3 907 637, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, pour une superficie totale approximative de 107 136,50 mètres carrés, en échange de l'acquisition d'une partie du lot 3 708 456, d'une superficie approximative de 107 136,50 mètres carrés du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, ledit échange étant effectué à coût nul, soit sans considération de part et d'autre, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse d'échange datée du 4 juin 2025 et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser l'assistant(e)-greffier(-ière) à compléter et à signer toute la documentation nécessaire relativement à toute demande requise auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et à effectuer les représentations reliées devant la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

*À compter de ce moment, monsieur le conseiller Daniel Goyer reprend son siège.*

**10.2. Directeur du module administratif et communautaire**

**Résolution 2025-06-312**

**10.2.1. Demande d'aide financière - Fonds région et ruralité - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT que les villes de Deux-Montagnes et de Saint-Eustache désirent présenter un projet de gestion de la géomatique dans le cadre de l'aide financière;

En conséquence;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition d'Isabel Mattioli, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de déposer une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) pour la réalisation du projet de gestion de la géomatique;

De s'engager à participer au projet de gestion de la géomatique et d'assumer sa part des dépenses dans la réalisation du projet;

D'accepter d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

D'autoriser le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

D'autoriser le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-06-313**

**10.2.2. Demande d'aide financière - Programme d'appui aux collectivités (PAC)**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la Ville de Saint-Eustache souhaitent conclure une entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) relativement au soutien financier pour l'élaboration d'un plan d'action municipal en matière d'accueil, de rétention et de participation active des personnes issues de l'immigration dans le développement de la Ville;

En conséquence;

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Qu'une somme de 120 000 \$ répartie sur trois (3) ans soit demandée au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) pour le l'élaboration d'un Plan d'action dont le coût total s'élève à 240 000 \$ et que la Ville de Saint-Eustache serait en mesure d'assumer un apport de 50 %, soit 120 000 \$;

Que le directeur du Service du développement de la communauté représente l'organisation pour l'application de l'entente à venir et la réalisation du projet et qu'il soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Eustache, la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC).

**Résolution 2025-06-314**

**10.2.3. Société d'habitation du Québec - financement dans le cadre du Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 1) - conclusion d'une entente**

CONSIDÉRANT que depuis 2001 les taux d'inoccupation des logements sur le marché locatif privé ont chuté de façon notoire dans les grands centres urbains du Québec;

CONSIDÉRANT que cette situation a eu pour conséquence de provoquer une hausse du coût des logements disponibles et a occasionné des difficultés sérieuses aux ménages à revenu faible ou modeste en recherche de logement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa, de l'article 3 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, la Société prépare et met en œuvre, avec l'autorisation du gouvernement, les programmes permettant de rencontrer les objets mentionnés à cet article;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que ce programme prévoit qu'une municipalité doit, pour être admissible à son volet 1, offrir des services d'urgence aux ménages qui se retrouvent sans logis ou en mandater une tierce partie;

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec (SHQ) souhaite soutenir la Ville de Saint-Eustache afin qu'elle maintienne son soutien auprès des ménages sans logis en raison d'une pénurie de logements ou à la suite d'un sinistre mineur, par des services d'aide d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Programme, la SHQ et la Ville de Saint-Eustache doivent conclure une entente de financement;

En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente de financement dans le cadre du Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 1), avec la Société d'habitation du Québec, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

De confirmer que le conseil a pris connaissance de l'entente de financement dans le cadre du Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 1);

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme;

De nommer Michel Lamontagne, directeur du Service du développement de la communauté, répondant;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

### **10.3. Directeur du module technique et de l'environnement**

#### **Résolution 2025-06-315**

##### **10.3.1. Commission de protection du territoire agricole du Québec - demande d'autorisation - partie du lot 6 562 737 - 295, montée Saint-Charles**

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec numéro 2025-0022, concernant les travaux de remblai sur une partie du lot 6 562 737 du cadastre du Québec sur une superficie de 1,32 hectare, afin d'en permettre la culture, est déposée au Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que, par sa résolution numéro 2012-01-028 adoptée le 9 janvier 2012, la Ville de Saint-Eustache a approuvé la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, laquelle appuyait une demande de remblai sur une superficie plus grande que celle actuellement demandée;

CONSIDÉRANT qu'une décision favorable de la Commission de protection du territoire agricole, numéro 401274, a été rendue le 30 avril 2014, autorisant l'utilisation, à des fins autres que l'agriculture, d'une superficie de 17 631,84 mètres carrés située sur une partie du lot 4 679 991 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Deux-Montagnes, autorisant des travaux de remblai, dont une partie de ces travaux autorisés concerne la présente demande;

CONSIDÉRANT les critères d'analyse d'une demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA);

CONSIDÉRANT que l'autorisation était valide pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de la décision, soit le 30 avril 2014, pour le site visé par la présente demande;

CONSIDÉRANT que les travaux de remblai n'ont pas été réalisés suivant l'autorisation numéro 401274 délivrée par la Commission de protection du territoire agricole;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que le délai pour effectuer les travaux dépasse la période de six (6) mois requis pour réaliser les travaux sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, conformément à l'article 22 du Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot dans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (chapitre, P-41.1, a.80). La présente demande vise à réaliser les travaux sur une période comprise entre deux (2) à cinq (5) ans, selon l'avis agronomique;

CONSIDÉRANT que la partie du lot à remblayer est partiellement située dans un secteur « Milieu humide potentiel » identifié au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Deux-Montagnes, adopté le 26 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que la superficie à remblayer se trouve à l'extérieur de la zone identifiée comme milieux humides d'intérêt métropolitain au Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Montréal concernant les milieux naturels numéro 2022-96 de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT que le Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Deux-Montagnes RCI-2005-01 ne réglemente pas les milieux humides;

CONSIDÉRANT que le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de Deux-Montagnes, dont le projet a été transmis au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), est toujours en cours d'analyse par le MELCCFP, et que le PRMHH n'a pas été introduit à ce jour dans les règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que, selon le biologiste Julien Scheggia, membre de l'Association des biologistes du Québec, travaillant au sein de la firme Envirox Environnement inc., l'aire d'étude désignée ne présente pas de signe probant indiquant la présence d'un milieu humide, tel que défini par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), c'est-à-dire un milieu répondant aux critères prévus à l'article 46.0.2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (chap. Q-2, LQE), qui se caractérise notamment par la présence de sols hydromorphes ou une végétation dominée par des espèces hygrophiles, comme un étang, un marais, un marécage ou une tourbière;

CONSIDÉRANT qu'un avis agronomique préparé par Hugues Francoeur, agronome, daté du 9 décembre 2024 a été déposé au Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que, selon l'avis agronomique, le projet vise le remblai d'une superficie de 1,41 hectare (incluant le chemin d'accès), dans le but d'y permettre, dans un premier temps, la pratique de l'agriculture et dans un deuxième temps, d'améliorer la pratique de l'agriculture en redirigeant l'eau vers le sud-ouest du lot, soit en direction du cours d'eau;

CONSIDÉRANT la présence d'un cours d'eau à proximité du site visé pour le remblai, que le remblai prévu respecte la distance minimale de 50,0 mètres requise de la ligne naturelle des hautes eaux au règlement numéro 1675 de zonage;

CONSIDÉRANT que le projet permet de protéger le territoire agricole tout en favorisant le développement de ces activités ainsi que celui des entreprises agricoles, à condition que le projet de remblai soit suivi de la mise en culture de la superficie ayant reçu un remblai;

CONSIDÉRANT que les lots avoisinants sont des lots où il y a présence d'activité agricole;

CONSIDÉRANT que le projet a pour but d'augmenter la superficie cultivée et permet le développement des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que le remblai et l'aménagement d'un chemin d'accès n'ont pas de conséquences négatives sur les activités agricoles existantes, sur le développement de ces activités agricoles, ni sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT que le remblai et l'aménagement d'un chemin d'accès ont un impact limité sur l'environnement en réduisant le pourcentage de canopée sur le lot;

CONSIDÉRANT que le remblai et l'aménagement d'un chemin d'accès ne posent aucune contrainte à l'agriculture;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que 'il y aura une légère augmentation de l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT que nous n'avons pas d'information pertinente nous permettant de conclure que le remblai n'a aucun effet sur la préservation des ressources en eau et sol pour l'agriculture sur le territoire de la municipalité locale et de la région;

CONSIDÉRANT que la constitution des propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour la pratique de l'agriculture, selon une diversité de modèles et de projets agricoles viables pouvant nécessiter des superficies variées;

CONSIDÉRANT que le projet aura un impact relatif sur le développement économique;

CONSIDÉRANT que l'autorisation du remblai n'a aucune conséquence négative sur les lots avoisinants;

CONSIDÉRANT que le remblai et l'aménagement d'un chemin d'accès n'ont aucun effet sur les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie;

CONSIDÉRANT que le remblai et l'aménagement d'un chemin d'accès n'affectent pas le plan de développement de la zone agricole de la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aucun avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement, ni aux dispositions du document complémentaire ou au plan métropolitain d'aménagement et de développement transmis par la MRC de Deux-Montagnes ou par la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT qu'un refus pour le demandeur aurait pour effet de limiter l'accroissement de sa superficie cultivable sur une superficie de 1,32 hectare;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la Ville de Saint-Eustache et hors de la zone agricole pour ces travaux de remblai ayant comme objectif d'y faire de l'agriculture;

CONSIDÉRANT que le remblai et l'aménagement d'un chemin d'accès n'affectent pas le plan de développement de la zone agricole de la MRC de Deux-Montagnes;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande d'autorisation numéro 2025-0022 afin de permettre la réalisation de travaux de remblai sur une partie du lot numéro 6 562 737, en vue de la pratique de l'agriculture, suivant les conditions suivantes :

- Que les demandes de certificat d'autorisation pour le remblai soient déposées au Service de l'urbanisme, accompagnées de tous les documents requis aux règlements relatifs aux permis et certificats en vigueur;
- Que les travaux soient échelonnés en phases, de manière à respecter la durée de validité des certificats d'autorisation pour le remblai, émis par le Service de l'urbanisme, soit une période de six (6) mois;
- Que la période d'autorisation pour la réalisation des travaux n'excède pas une période de deux (2) ans;
- Que les travaux à réaliser se limitent à la zone définie dans la présente demande;
- Que les travaux soient effectués uniquement entre 9 h et 17 h et qu'aucun travail ne soit effectué les jours de la fin de semaine et les jours fériés;
- Que la voie publique soit nettoyée quotidiennement;
- Que le requérant effectue les travaux uniquement en ayant un certificat d'autorisation en vigueur.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-06-316**

**10.3.2. Interventions sur le Réseau express métropolitain (REM) - conclusion d'une entente intermunicipale**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente intermunicipale d'assistance concernant le Réseau express métropolitain (REM) avec la Ville de Deux-Montagnes et la Ville de Laval, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-06-317**

**10.3.3. Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - séparation des réseaux d'égouts - rues Monseigneur-Prévost et De Bellefeuille (de la rue Saint-Marc à la rue Saint-Laurent) - présentation de projet**

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023-2033, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023-2033 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

En conséquence;

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour la séparation des réseaux d'égouts - rues Monseigneur-Prévost et De Bellefeuille (de la rue Saint-Marc à la rue Saint-Laurent) au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

Que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Ville s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Ville pour la réalisation des travaux;

Que la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023-2033 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

Que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

Que la Ville s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023-2033;

Que la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023-2033 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023-2033.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-06-318**

**10.3.4. Tri-Exco inc. - conclusion d'une entente**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente de dérogation au règlement numéro 2008-47 sur l'assainissement des eaux de la Communauté métropolitaine de Montréal avec Tri-Exco inc, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-06-319**

**10.3.5. Ville de Laval - entraide mutuelle incendie - conclusion d'une entente**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente d'entraide mutuelle incendie avec la Ville de Laval, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**10.4. Directeur général**

**Résolution 2025-06-320**

**10.4.1. France Dubois Prélèvements inc. - conclusion d'une entente**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative aux prélèvements sanguins dans le cadre de l'application du Code criminel avec France Dubois Prélèvements inc., le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-06-321**

**10.4.2. La Chambre des communes - services de sécurité - conclusion d'une entente**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente de services de sécurité avec La Chambre des communes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-06-322**

**10.4.3. Programme Accès Alcool - conclusion d'une entente**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à l'octroi subvention à la Ville de Saint-Eustache pour la participation de son corps de police au Comité ACCÈS alcool avec le ministre de la Sécurité publique, la Régie des alcools, des courses et des jeux et l'Association des directeurs de police du Québec, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-06-323**

**10.4.4. Rapport d'audit de conformité – système électronique d'appel d'offres (SEAO)**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte du dépôt de la déclaration de la direction suite à la réception du rapport d'audit de conformité portant sur la publication des contrats dans le système électronique d'appels d'offres (SEAO).

**11. Rapports et comptes du mois**

**Sujet :**

**11.1. Rapport de construction pour le mois de mai 2025**

Le rapport de construction pour le mois de mai 2025 est déposé au dossier du conseil.

**Sujet :**

**11.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2025**

Le rapport des dépenses autorisées par délégation pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2025 est déposé au dossier du conseil.

**Résolution 2025-06-324**

**11.3. Comptes payés et à payer pour le mois de mai 2025**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de mai 2025, lesquels totalisent 8 263 000,40 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

**12. Levée de la séance**

**Résolution 2025-06-325**

**12. Levée de la séance**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 14 JUILLET 2025 – 19 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption d'un procès-verbal**
  - 2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 juin 2025
- 3. Consultation et décision**
  - 3.1. Dérogations mineures**
    - 3.1.1. DM 2025-0078 - 405, boulevard Industriel
    - 3.1.2. DM 2025-0090 - 266, rue Racine
    - 3.1.3. DM 2025-0091 - 180, 25<sup>e</sup> Avenue
- 4. Législation**
  - 4.1. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement**
    - 4.1.1. Règlement numéro 1675-424 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
    - 4.1.2. Règlement numéro 1675-425 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
    - 4.1.3. Règlement numéro 1675-426 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
    - 4.1.4. Règlement numéro 1675-427 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
    - 4.1.5. Règlement numéro 1675-428 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
    - 4.1.6. Règlement numéro 1675-429 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
- 5. Dossiers du maire**
  - 5.1. Décès - Patrick Charbonneau
  - 5.2. Collecte de sang
  - 5.3. Appui au Réseau de transport métropolitain (EXO) dans le cadre d'une demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de modifier la gouvernance actuelle du transport collectif
- 6. Période de questions**
- 7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)**
  - 7.1. Conseiller du district Rivière-Nord**
    - 7.1.1. Élagage au niveau des feux de circulation Industriel / Saint-Eustache
    - 7.1.2. Hommage à un disparu

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 14 JUILLET 2025 – 19 HEURES**

**7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères) (suite)**

**7.2. Conseiller du district des Érables**

- 7.2.1. Réfection - rue de la Gare
- 7.2.2. Vente de produits - application réglementaire
- 7.2.3. Demande d'appui - interdiction des gazons synthétiques

**7.3. Conseillère du district de la Seigneurie**

- 7.3.1. Relais pour la vie : retour
- 7.3.2. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie : dernières nouvelles
- 7.3.3. Passage piétonnier - Grande-Côte et Landry

**7.4. Conseiller du district des Îles**

- 7.4.1. Zones inondables
- 7.4.2. Maison à l'abandon
- 7.4.3. Invitation

**7.5. Conseillère du district Plateau des Chênes**

- 7.5.1. Remerciements et félicitations - clinique de sang

**8. Affaires courantes**

**8.1. Nomination d'un maire(-esse) suppléant(e)**

**8.2. Soumissions et contrats**

- 8.2.1. Achat regroupé - cartouches d'impressions compatibles
- 8.2.2. Achat regroupé - serveurs et solutions de stockage
- 8.2.3. Achat regroupé - micro-ordinateur, portable, moniteur, tablette
- 8.2.4. Services professionnels de vérification externe
- 8.2.5. Travaux de réparation et d'imperméabilisation d'une toiture métallique
- 8.2.6. Agrandissement du chalet Reiner-Kley - parc Terrasse-René
- 8.2.7. Aménagement paysager phase III - servitude Trans Québec & Maritimes (TQM) entre les boulevards Girouard et Louis-Joseph-Rodrigue
- 8.2.8. Équipements de jeux d'eau - parc du Plateau-des-Chênes
- 8.2.9. Réaménagement du terrain de basketball - parc de l'école secondaire des Patriotes

**8.3. Obligations de construction**

- 8.3.1. Adesa Montréal Corporation
- 8.3.2. Adesa Montréal Corporation (acte de vente du 11 septembre 2000)

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 14 JUILLET 2025 – 19 HEURES**

---

**9. Personnel**

- 9.1. Embauche - employé(e) col blanc - divers services
- 9.2. Nomination - commis à la bibliothèque - Service de la bibliothèque
- 9.3. Embauche - surveillant(e) d'activités - Service sport et plein air
- 9.4. Nomination - technologue - Service des travaux publics

**10. Commissions et comité du conseil**

- 10.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de la réunion tenue le 18 juin 2025
- 10.2. Commission du développement économique - procès-verbal de la réunion tenue le 10 juin 2025
- 10.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de la réunion tenue le 4 juin 2025
- 10.4. Commission des services techniques et des changements climatiques - procès-verbal de la réunion tenue le 3 juin 2025
- 10.5. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de la réunion tenue le 9 juin 2025
- 10.6. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de la réunion tenue le 17 juin 2025
- 10.7. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de la réunion tenue le 5 juin 2025
- 10.8. Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de la réunion tenue le 17 juin 2025
- 10.9. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de la réunion tenue le 9 juin 2025
- 10.10. Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache - procès-verbal de la réunion tenue le 3 juin 2025
- 10.11. Commission jeunesse - procès-verbal de la réunion tenue le 18 juin 2025
- 10.12. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 19 juin 2025
  - 10.12.1. Dépôt
  - 10.12.2. Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

**11. Dossiers des directeurs**

**11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques**

- 11.1.1. Acquisition d'un immeuble - lot 1 366 987 - conclusion d'une entente
- 11.1.2. Acquisition - partie du lot 1 367 058 - parc Nature
- 11.1.3. Modification à une promesse d'échange - 2436-3392 Québec inc. - cession des lots 1 366 932, 1 366 950, 1 366 976, 1 366 977, 1 366 978, 1 366 979, 1 366 980, 1 366 982, 1 366 983, 1 366 985, 1 366 988, 1 366 993, 1 367 032, 1 367 033 et une partie du lot 3 907 637, et acquisition d'une partie du lot 3 708 456

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 14 JUILLET 2025 – 19 HEURES**

---

**11. Dossiers des directeurs (suite)**

**11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques (suite)**

11.1.4. Renouvellement de la protection contre les cyberrisques

11.1.5. Vente d'un immeuble - terrasse Lemay - lot 6 656 268

**11.2. Directeur du module administratif et communautaire**

11.2.1. Acquisition d'œuvres d'art

11.2.2. Licence de communication publique - conclusion d'une entente

11.2.2.1. Artiste Gisèle Séguin

11.2.2.2. Artiste Hélène Lachapelle

11.2.2.3. Artiste Julie Lépine

11.2.2.4. Artiste Lyette Roussille

11.2.2.5. Artiste Marie Pierre Goudreault

11.2.2.6. Artiste Muguet Lemaire

11.2.2.7. Artiste Mya Parent

11.2.2.8. Artiste Stéphanie Heendrickxen

11.2.2.9. Artiste Thanh Châu

11.2.2.10. Artiste Wilfrid Barbier

**11.3. Directeur du module technique et de l'environnement**

11.3.1. Dissolution de la Corporation de la mise en valeur de la rivière des Mille-Îles - nomination et autorisation de signature

**11.4. Directeur général**

11.4.1. Report d'échéance - demandes de révision au rôle d'évaluation foncière 2025-2026-2027

**12. Rapports et comptes du mois**

12.1. Rapport de construction pour le mois de juin 2025

12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2025

12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de juin 2025

**13. Levée de la séance**

/jc



## Procès-verbal du conseil de la VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **14 juillet 2025 à 19 heures**.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette (à partie), Patrice Paquette, Daniel Goyer (à partie), Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur Stéphane Larivée, directeur général adjoint et directeur du module technique et de l'environnement, et maître Isabelle Boileau, greffière.

Est absente la conseillère Isabelle Lefebvre.

### 1. Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution 2025-07-326**

##### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 juillet 2025, tel que présenté.

### 2. Adoption d'un procès-verbal

#### **Résolution 2025-07-327**

##### **2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 juin 2025**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 16 juin 2025.

### 3. Consultation et décision

#### **3.1. Dérogations mineures**

#### **Résolution 2025-07-328**

##### **3.1.1. Dérogation mineure - DM 2025-0078 - 405, boulevard Industriel**

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2025-0078 soumise afin de permettre un alignement d'arbres le long des lignes de terrain, dans lequel huit arbres sont manquants par rapport au ratio minimal de 31 arbres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige un arbre tous les 7,0 mètres le long des lignes de lot arrière, latérales et avant sur le terrain visé par un réaménagement du stationnement, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2025-06-078 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 19 juin 2025.

#### **Résolution 2025-07-329**

##### **3.1.2. Dérogation mineure - DM 2025-0090 - 266, rue Racine**

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2025-0079 soumise afin de permettre l'agrandissement en cour avant du bâtiment principal à une distance de 5,32 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage cette marge à 6,0 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2025-06-079 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 19 juin 2025.

**Résolution 2025-07-330**

**3.1.3. Dérogation mineure - DM 2025-0091 - 180, 25<sup>e</sup> Avenue**

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2025-0091 soumise afin de permettre d'augmenter la superficie d'affichage totale permise sur la façade du bâtiment donnant sur la 25<sup>e</sup> Avenue à 38,99 m<sup>2</sup>, alors que le règlement numéro 1675 de zonage autorise une superficie maximale de 0,6 m<sup>2</sup> d'affichage par mètre linéaire de mur, le mur du bâtiment actuel a 54,30 mètres, ce qui autoriserait une superficie maximale de 32,58 m<sup>2</sup>, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2025-06-080 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 19 juin 2025.

**4. Législation**

**4.1. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement**

**Sujet :**

**4.1.1. Avis de motion**

**Règlement numéro 1675-424 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-424 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

**AVIS DE MOTION**

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à agrandir la zone 3-P-28 à même une partie des zones 3-H-29 et 3-H-53, agrandir la zone 3-H-53 à même une partie des zones 3-H-17 et 3-H-29, y retirer la classe d'usage « H-01 : Unifamiliale » et y autoriser la classe d'usage « H-07 : Multifamiliale (+ de 12 logements) », créer la zone 3-H-56 à même une partie de la zone 3-H-17 et y permettre la classe d'usage « H-01 : Unifamiliale », modifier les normes spécifiques de la classe d'usage « H-01 : Unifamiliale » de la zone 3-H-17 et permettre, dans la zone 3-H-29, les classes d'usage « H-03 : Trifamiliale » et « H-04 : Multifamiliale (4 à 6 logements) » en mode jumelé et isolé uniquement, et y retirer la classe d'usage « H-05 : Multifamiliale (7-8 logements) ».

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-07-331**

**4.1.1. Adoption d'un premier projet de règlement**

**Règlement numéro 1675-424 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-424 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 25 août 2025, à 19 heures.

**Sujet :**

**4.1.2. Avis de motion**

**Règlement numéro 1675-425 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-425 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

**AVIS DE MOTION**

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à agrandir la zone 4-C-25 à même la zone 4-C-33, laquelle est abrogée et par conséquent, pour l'ancienne zone 4-C-33, l'usage commercial « C-01 : Quartier » ne sera plus permis et les usages commerciaux « C-03 : Commerce de gros », « C-04 : Commerce régional », « C-06 : Automobile type 1 » et « C-08 : Automobile type 3 » seront désormais autorisés, établir les normes qui y sont applicables, et ajouter l'exigence d'une zone tampon linéaire pour une section de la zone 4-C-25.

**Résolution 2025-07-332**

**4.1.2. Adoption d'un premier projet de règlement**

**Règlement numéro 1675-425 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-425 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 25 août 2025, à 19 heures.

**Sujet :**

**4.1.3. Avis de motion**

**Règlement numéro 1675-426 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-426 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

**AVIS DE MOTION**

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à retirer, pour la zone 2-I-52, la marge avant maximale de 15 mètres.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-07-333**

**4.1.3. Adoption d'un premier projet de règlement**

**Règlement numéro 1675-426 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-426 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 25 août 2025, à 19 heures.

**Sujet :**

**4.1.4. Avis de motion**

**Règlement numéro 1675-427 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-427 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

**AVIS DE MOTION**

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à autoriser les projets intégrés dans la zone 8-H-15 et abroger l'article 14.5.1.20 visant cette même zone.

**Résolution 2025-07-334**

**4.1.4. Adoption d'un premier projet de règlement**

**Règlement numéro 1675-427 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-427 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 25 août 2025, à 19 heures.

**Sujet :**

**4.1.5. Avis de motion**

**Règlement numéro 1675-428 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-428 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

**AVIS DE MOTION**

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à retirer, pour la zone 9-H-22, le nombre de logements maximal par mètre carré de terrain.

**Résolution 2025-07-335**

**4.1.5. Adoption d'un premier projet de règlement**

**Règlement numéro 1675-428 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-428 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 25 août 2025, à 19 heures.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Sujet :**

**4.1.6. Avis de motion**

**Règlement numéro 1675-429 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-429 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

**AVIS DE MOTION**

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier certaines dispositions relatives aux piscines et référer au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles pour les normes de sécurité et de contrôle de l'accès concernant les piscines résidentielles, autoriser les cibles amovibles dans l'emprise de la rue pour les usages résidentiels et modifier certaines dispositions applicables aux projets intégrés.

**Résolution 2025-07-336**

**4.1.6. Adoption d'un premier projet de règlement**

**Règlement numéro 1675-429 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-429 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 25 août 2025, à 19 heures.

**5. Dossiers du maire**

**Sujet :**

**5.1. Décès - Patrick Charbonneau**

Monsieur le maire rend un hommage à monsieur Patrick Charbonneau, maire de la Ville de Mirabel, et offre, en son nom et au nom du conseil, ses condoléances à la famille de ce dernier.

**Sujet :**

**5.2. Collecte de sang**

Monsieur le maire remercie les citoyens et félicite les organisateurs ayant participé à la collecte de sang tenue le 2 juillet dernier.

**Résolution 2025-07-337**

**5.3. Appui au Réseau de transport métropolitain (EXO) dans le cadre d'une demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de modifier la gouvernance actuelle du transport collectif**

CONSIDÉRANT que la réforme majeure de la gouvernance du transport collectif métropolitain mise en place en 2017 visait principalement à établir un modèle de gouvernance plus efficace et cohérent;

CONSIDÉRANT que depuis sa création en 2017, l'Autorité régionale de transport métropolitain (l'« ARTM ») a notamment la responsabilité de planifier et développer le transport collectif et d'établir une offre de transport en réponse aux besoins des usagers des services de transport collectif, incluant ceux à mobilité réduite, en ayant recours aux services des organismes publics de transport collectif (les « OPTC ») pour leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT que la complexité et la lourdeur de la gouvernance actuelle du transport collectif dans la région métropolitaine génèrent un manque d'efficacité contraire à l'esprit initial de la réforme et nuisent à la qualité et au développement des services locaux dans les municipalités des couronnes nord et sud de Montréal, desservies par le Réseau de transport métropolitain (EXO);

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que les municipalités des couronnes demandent d'obtenir davantage de pouvoirs pour déterminer l'offre de service local par autobus sur leur territoire respectif et le budget associé;

CONSIDÉRANT que les municipalités des couronnes sont des acteurs majeurs dans la réussite du transport collectif métropolitain, et que le souhait de ces dernières est d'être plus décisionnelles en lien avec leur imputabilité de leur gestion en matière de transport et de finance;

CONSIDÉRANT que, à titre d'OPTC desservant les municipalités des couronnes, ces dernières ont consulté le Réseau pour lui faire part de leur insatisfaction à l'égard de la gouvernance actuelle des transports et pour obtenir ses suggestions quant à un nouveau modèle de gouvernance;

CONSIDÉRANT qu'au terme de ces consultations, des améliorations qui permettraient d'atténuer plusieurs enjeux actuels ont été identifiées;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau modèle de gouvernance locale des services de transport est proposé, lequel est davantage axé sur la gestion de proximité et où les responsabilités de chaque acteur sont bien définies;

CONSIDÉRANT que ce nouveau modèle répond plus particulièrement à la réalité et aux besoins des municipalités des couronnes, lequel leur permettra de mieux répondre aux besoins de déplacement intra couronnes de leur population, de mieux coordonner leur développement urbain dans un esprit de densification et d'avoir une meilleure adéquation entre l'offre de service locale et leur contribution financière;

CONSIDÉRANT que les changements proposés viennent supporter le rôle métropolitain de l'ARTM;

CONSIDÉRANT que les changements proposés n'impacteraient pas le fonctionnement actuel des autres OPTC et villes de la Communauté métropolitaine de Montréal (la « CMM »);

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de cette nouvelle gouvernance nécessite des modifications législatives à la *Loi sur le Réseau de transport métropolitain* et à la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain*;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 13 février 2025, une résolution visant la révision et la modification de la gouvernance locale du transport collectif dans la région métropolitaine;

En conséquence;

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé à l'unanimité, il est résolu :

Que la présente résolution constitue un appui à la demande formelle de la ministre des Transports et de la Mobilité durable (la « Ministre »), de modifier la gouvernance actuelle du transport collectif dans la région de Montréal afin de redonner le pouvoir décisionnel aux représentants des municipalités des couronnes nord et sud de Montréal par l'entremise des instances du Réseau, quant au plan de desserte local et au budget associé;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache appuie les demandes de modifications législatives du Réseau visant la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance locale du transport collectif dans la région métropolitaine et leurs démarches à ce sujet auprès du gouvernement du Québec, de la Ministre, de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et de l'ARTM.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, au député de Deux-Montagnes et ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charrette, à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et à EXO.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**6. Période de questions**

Le maire répond aux questions des citoyens.

*À compter de ce moment, madame la conseillère Sylvie Mallette quitte l'assemblée.*

**7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)**

**7.1. Conseiller du district Rivière-Nord**

**Sujet :**

**7.1.1. Élagage au niveau des feux de circulation Industriel / Saint-Eustache**

Monsieur le conseiller Patrice Paquette suggère de procéder à l'élagage d'arbres au niveau des feux de circulation à l'intersection du boulevard Industriel et de la rue Saint-Eustache.

**Sujet :**

**7.1.2. Hommage à un disparu**

Monsieur le conseiller Patrice Paquette rend un dernier hommage à monsieur Jean-Marc Fauteux qui a contribué au développement économique de la région et offre les condoléances à la famille de ce dernier.

**7.2. Conseiller du district des Érables**

**Sujet :**

**7.2.1. Réfection - rue de la Gare**

Monsieur le conseiller Daniel Goyer indique qu'il y aurait lieu d'analyser la possibilité de procéder à la réfection de la chaussée et revoir l'accotement sur la rue de la Gare.

**Sujet :**

**7.2.2. Vente de produits - application réglementaire**

Monsieur le conseiller Daniel Goyer informe qu'il y aurait lieu de s'assurer du respect de la réglementation dans le cas de revente de produits alimentaires.

**Sujet :**

**7.2.3. Demande d'appui - interdiction des gazons synthétiques**

Monsieur le conseiller Daniel Goyer suggère que soit analysée la possibilité de rappeler à la population l'interdiction des gazons synthétiques sur le territoire de la Ville et de demander l'appui de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'interdire à plus grande échelle.

**Résolution 2025-07-338**

**7.2.3. Demande d'appui - interdiction des gazons synthétiques**

CONSIDÉRANT que le gazon synthétique est composé de matériaux plastiques et peut contenir des substances potentiellement nocives pour l'environnement et la santé humaine, telles que des microplastiques, des produits chimiques perfluorés (PFAS) et d'autres composés volatils;

CONSIDÉRANT que les surfaces en gazon synthétique contribuent à l'îlot de chaleur urbain, en raison de leur forte capacité à emmagasiner et à dégager la chaleur;

CONSIDÉRANT que le gazon synthétique empêche l'infiltration naturelle de l'eau dans le sol, ce qui peut accentuer les problèmes de ruissellement et compromettre la santé des sols;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que plusieurs études soulèvent des inquiétudes quant à la durabilité environnementale du gazon synthétique, notamment en ce qui concerne sa fabrication, sa durée de vie limitée et la complexité de son recyclage;

CONSIDÉRANT que la préservation de la biodiversité urbaine et la résilience climatique du territoire métropolitain exigent une gestion responsable et durable des aménagements paysagers;

CONSIDÉRANT que certaines municipalités au Québec, dont la Ville de Saint-Eustache et ailleurs dans le monde ont déjà adopté ou envisagent des mesures de restriction ou d'interdiction du gazon synthétique pour ces raisons;

En conséquence;

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de demander à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) :

- D'analyser la possibilité d'interdire l'installation de gazon synthétique sur l'ensemble de son territoire, tant sur les terrains publics que privés;
- D'évaluer les impacts environnementaux, sociaux et économiques liés à l'utilisation du gazon synthétique par rapport aux alternatives naturelles et écologiques;
- De consulter les municipalités membres, les experts environnementaux et les parties prenantes concernées dans le cadre de cette analyse;
- De proposer, au besoin, des lignes directrices ou un règlement-cadre visant à encadrer l'aménagement paysager durable à l'échelle métropolitaine;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charrette.

### **7.3. Conseillère du district de la Seigneurie**

**Sujet :**

**7.3.1. Relais pour la vie : retour**

Madame la conseillère Isabel Mattioli effectue un retour sur le Relais pour la vie.

**Sujet :**

**7.3.2. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie : dernières nouvelles**

Madame la conseillère Isabel Mattioli dresse un résumé des activités passées et à venir de l'Association des citoyens du quartier de la Seigneurie.

**Sujet :**

**7.3.3. Passage piétonnier - Grande-Côte et Landry**

Madame la conseillère Isabel Mattioli discute du passage piétonnier situé à l'intersection du chemin de la Grande-Côte et de la rue Landry.

### **7.4. Conseiller du district des Îles**

**Sujet :**

**7.4.1. Zones inondables**

Monsieur le conseiller Raymond Tessier s'enquiert des dernières informations au sujet des cartes des zones inondables.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Sujet :**

**7.4.2. Maison à l'abandon**

Monsieur le conseiller Raymond Tessier s'informe de l'encadrement existant concernant les maisons à l'abandon.

**Sujet :**

**7.4.3. Invitation**

Monsieur le conseiller Raymond Tessier invite les citoyens à participer à la Fête des citoyens du quartier des Îles.

**7.5. Conseillère du district Plateau des Chênes**

**Sujet :**

**7.5.1. Remerciements et félicitations - clinique de sang**

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre remercie le comité organisateur, les donateurs, participants et bénévoles et les félicite pour leur implication. Elle remercie aussi ses collègues Isabelle Lefebvre et Isabel Mattioli qui ont été bénévoles. Elle fait état du succès de l'évènement.

**8. Affaires courantes**

**8.1. Nomination d'un(e) maire(-esse) suppléant(e)**

**Résolution 2025-07-339**

**8.1. Nomination d'un(e) maire(-esse) suppléant(e)**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à la majorité des voix exprimées résolu de nommer Marc Lamarre, maire suppléant et substitut du maire au conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC), du 15 juillet 2025 au 17 novembre 2025.

**VOTENT POUR LA PROPOSITION:** Michèle Labelle, Patrice Paquette,  
Daniel Goyer, Marc Lamarre, Raymond Tessier,  
Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy;

**VOTE CONTRE LA PROPOSITION:** Isabel Mattioli.

Cette résolution est donc adoptée sur division.

**8.2. Soumissions et contrats**

**Résolution 2025-07-340**

**8.2.1. Achat regroupé - cartouches d'impressions compatibles**

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour l'acquisition de cartouches d'impressions compatibles;

CONSIDÉRANT que la Ville entend se prévaloir des dispositions de l'article 573.3.2. de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence;

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de confirmer l'adhésion de la Ville de Saint-Eustache au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) # 2025-8215-50 pour l'acquisition de cartouches d'impressions compatibles, pour la période du 30 novembre 2025 au 29 novembre 2028, pour ses besoins à être déterminés ultérieurement;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-07-341**

**8.2.2. Achat regroupé - serveurs et solutions de stockage**

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour l'acquisition de serveurs et solutions de stockage;

CONSIDÉRANT que la Ville entend se prévaloir des dispositions de l'article 573.3.2. de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de confirmer l'adhésion de la Ville de Saint-Eustache au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) # 2026-8229-50 pour l'acquisition de serveurs et solutions de stockage, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2031, pour ses besoins à être déterminés ultérieurement;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-07-342**

**8.2.3. Achat regroupé - micro-ordinateur, portable, moniteur, tablette**

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour l'acquisition de micro-ordinateur, portable, moniteur et tablette;

CONSIDÉRANT que la Ville entend se prévaloir des dispositions de l'article 573.3.2. de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de confirmer l'adhésion de la Ville de Saint-Eustache au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) # 2026-8227-50 pour l'acquisition de micro-ordinateur, portable, moniteur et tablette, pour la période du 29 septembre 2026 au 28 septembre 2031, pour ses besoins à être déterminés ultérieurement;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-07-343**

**8.2.4. Services professionnels de vérification externe**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par MNP LLP, soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, relativement aux services professionnels de vérification externe, aux prix soumis, pour un montant total de 294 600 \$, taxes en sus, pour les exercices financiers se terminant le 31 décembre 2025, 2026 et 2027, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2025-F-P-09;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-07-344**

**8.2.5. Travaux de réparation et d'imperméabilisation d'une toiture métallique**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Toiture Perreault inc., relativement aux travaux de réparation et d'imperméabilisation d'une toiture métallique, au prix soumis, pour un montant total de 59 900 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2025-T-P-13;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-07-345**

**8.2.6. Agrandissement du chalet Reiner-Kley - parc Terrasse-René**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Construction Matteau inc., relativement aux travaux d'agrandissement du chalet Reiner-Kley au parc Terrasse-René, aux prix soumis, pour un montant total maximal de 394 056 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro B-57.02;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-07-346**

**8.2.7. Aménagement paysager phase III - servitude Trans Québec & Maritimes (TQM) entre les boulevards Girouard et Louis-Joseph-Rodrigue**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Les Entreprises D-Mac 2011 inc., relativement aux travaux d'aménagement paysager sur la servitude du Trans Québec & Maritimes (TQM) entre les boulevards Girouard et Louis-Joseph-Rodrigue, aux prix soumis, pour un montant total maximal de 244 654,60 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro P-69.03;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-07-347**

**8.2.8. Équipements de jeux d'eau - parc du Plateau-des-Chênes**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Tessier Récréo-Parc inc., soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, relativement à l'acquisition d'équipements de jeux d'eau pour le parc du Plateau-des-Chênes, aux prix soumis, pour un montant total maximal de 114 624,30 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro P-68.05;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-07-348**

**8.2.9. Réaménagement du terrain de basketball - parc de l'école secondaire des Patriotes**

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Lanco Aménagement inc., relativement au réaménagement du terrain de basketball au parc de l'école secondaire des Patriotes, aux prix soumis, pour un montant total maximal de 449 575 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro P-03.09;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**8.3. Obligations de construction**

**Résolution 2025-07-349**

**8.3.1. Adesa Montréal Corporation**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Adesa Montréal Corporation, un délai additionnel expirant le 7 avril 2026, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble sur les lots 1 713 316, 1 713 317 et 1 713 318, souscrite aux termes d'un acte de vente intervenu devant M<sup>e</sup> Guy Bélisle, notaire, le 7 avril 1998, et d'actes de transfert intervenus devant M<sup>e</sup> Philip Friedman, notaire, les 9 décembre 1999 et 17 juillet 2003, et ce, moyennant une compensation de 16 637,61 \$;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-07-350**

**8.3.2. Adesa Montréal Corporation (acte de vente du 11 septembre 2000)**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Adesa Montréal Corporation, un délai additionnel expirant le 6 mai 2026, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble souscrite aux termes d'un acte de vente intervenu entre 3042251 Canada inc. et Adesa Auctions Canada inc., le 11 septembre 2000 et ce, en considération du paiement d'une somme de 61 084,73 \$;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**9. Personnel**

**Résolution 2025-07-351**

**9.1. Embauche - employé(e) col blanc - divers services**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Amélie Barbeau, au poste d'employé(e) col blanc pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-07-352**

**9.2. Nomination - commis à la bibliothèque - Service de la bibliothèque**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Naomie Lavoie, au poste de commis à la bibliothèque au Service de la bibliothèque, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-07-353**

**9.3. Embauche - surveillant(e) d'activités - Service sport et plein air**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche d'Alys Dubé-Perreault, Aissata Keita et Julie Lelièvre, aux postes de surveillant(e) d'activités au Service sport et plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-07-354**

**9.4. Nomination - technologue - Service des travaux publics**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer François Longval, au poste de technologue au Service des travaux publics, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**10. Commissions et comité du conseil**

**Résolution 2025-07-355**

**10.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de la réunion tenue le 18 juin 2025**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2025-06-061 à CAPFRH-2025-06-076, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 18 juin 2025, telles que présentées.

**Sujet :**

**10.2. Commission du développement économique - procès-verbal de la réunion tenue le 10 juin 2025**

Le procès-verbal de la réunion tenue le 10 juin 2025 est déposé au dossier du conseil.

**Résolution 2025-07-356**

**10.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de la réunion tenue le 4 juin 2025**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CATH-2025-06-015, contenue au procès-verbal de la réunion tenue le 4 juin 2025, telle que présentée.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Sujet :**

**10.4. Commission des services techniques et des changements climatiques - procès-verbal de la réunion tenue le 3 juin 2025**

Le procès-verbal de la réunion tenue le 3 juin 2025 est déposé au dossier du conseil.

**Résolution 2025-07-357**

**10.5. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de la réunion tenue le 9 juin 2025**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CLCC-2025-06-114 à CLCC-2025-06-127, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 9 juin 2025, telles que présentées.

**Résolution 2025-07-358**

**10.6. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de la réunion tenue le 17 juin 2025**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDAC-2025-06-025 à CDAC-2025-06-029, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 17 juin 2025, telles que présentées.

**Résolution 2025-07-359**

**10.7. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de la réunion tenue le 5 juin 2025**

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CCT-2025-06-022, contenue au procès-verbal de la réunion tenue le 5 juin 2025, telle que présentée.

**Sujet :**

**10.8. Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de la réunion tenue le 17 juin 2025**

Le procès-verbal de la réunion tenue le 17 juin 2025 est déposé au dossier du conseil.

**Sujet :**

**10.9. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de la réunion tenue le 9 juin 2025**

Le procès-verbal de la réunion tenue le 9 juin 2025 est déposé au dossier du conseil.

**Résolution 2025-07-360**

**10.10. Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache - procès-verbal de la réunion tenue le 3 juin 2025**

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CRVSE-2025-06-001, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 3 juin 2025, telle que présentée.

*Madame la conseillère Isabel Mattioli dépose une lettre d'appui pour l'implantation d'un bloc sanitaire en bordure de la promenade Paul-Sauvé.*

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-07-361**

**10.11. Commission jeunesse - procès-verbal de la réunion tenue le 18 juin 2025**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CJ-2025-06-007 à CJ-2025-06-010, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 18 juin 2025, telles que présentées.

**Résolution 2025-07-362**

**10.12.1. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 19 juin 2025 - dépôt**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion tenue le 19 juin 2025 du Comité consultatif d'urbanisme.

**Résolution 2025-07-363**

**10.12.2. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 19 juin 2025 - plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

**D'APPROUVER** les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de la réunion tenue le 19 juin 2025 :

- PIIA 2024-0068R2 (projet rue Marie-Victorin);
- PIIA 2025-0042 (405, boulevard Industriel);
- PIIA 2025-0044 (348, rue de l'Aigle);
- PIIA 2025-0074 (202-180, 25<sup>e</sup> Avenue);
- PIIA 2025-0075 (104-255, boulevard Arthur-Sauvé);
- PIIA 2025-0079 (3-405, rue du Parc);
- PIIA 2025-0080 (103-187, boulevard Arthur-Sauvé);
- PIIA 2025-0081 (432, rue Saint-Eustache);
- PIIA 2025-0082 (172, rue Dorion);
- PIIA 2025-0083 (781, chemin Fresnière);
- PIIA 2025-0084 (266, rue Racine);
- PIIA 2025-0087 (764, boulevard Arthur-Sauvé).

**11. Dossiers des directeurs**

**11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques**

**Résolution 2025-07-364**

**11.1.1. Acquisition d'un immeuble – lot 1 366 987 – conclusion d'une entente**

CONSIDÉRANT la promesse de vente en faveur de la Ville concernant le lot 1 366 987 en date du 29 avril 2025, laquelle a été acceptée par le conseil municipal aux termes de la résolution 2025-05-247;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu que la Ville rembourserait certaines sommes reliées à la vente dudit lot 1 366 987, lesquelles sommes ne sont pas comprises dans le prix de vente;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

En conséquence;

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente de remboursement de frais relativement à la vente du lot 1 366 987 avec Sylvie Boyer, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer cette dépense au code budgétaire 23.100.00.723 projet PARC NATURE sous-projet Nature-1;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-07-365**

**11.1.2. Acquisition - partie du lot 1 367 058 - parc Nature**

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'acquérir une partie du lot 1 367 058, d'une superficie de 106 608,6 mètres carrés, selon les dispositions de la *Loi concernant l'expropriation* (RLRQ, c. E-25), pour des fins publiques municipales dans le cadre de l'implantation du parc Nature destiné à des fins d'activités récréotouristiques et pour assurer la protection et la conservation d'un milieu naturel ainsi que d'assurer un accès pérenne à ce milieu pour les citoyens;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la signification et la publication d'avis d'expropriation pour fins d'utilités publiques sur la partie du lot 1 367 058 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes;

En conséquence;

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir, de gré à gré ou par expropriation, une partie du lot 1 367 058 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, d'une superficie de 106 608,6 mètres carrés, laquelle est délimitée par la description technique dont copie est déposée au dossier du conseil;

De mandater le Service du greffe et des affaires juridiques pour acquérir de gré à gré ou d'entreprendre les procédures d'expropriation et déposer l'indemnité requise selon la *Loi concernant l'expropriation* concernant l'acquisition d'une partie du lot précité;

De mandater un notaire afin de préparer l'acte à intervenir, le cas échéant, ainsi qu'un évaluateur agréé pour préparer un rapport visant à déterminer l'indemnité à verser en vertu de la Loi, et d'autoriser le Service du greffe et des affaires juridiques à verser l'indemnité qui sera prévue à ce rapport;

De financer cette acquisition par une affectation du surplus accumulé affecté au développement économique et que toutes les subventions éventuelles viendraient diminuer cette affectation;

D'imputer cette dépense au code budgétaire 23.080.00.411 projet PARC NATURE sous projet Nature-1;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

*Monsieur le conseiller Daniel Goyer mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier mentionné au point 11.1.3. de l'ordre du jour, et en conséquence il s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur ce point. Il quitte en conséquence l'assemblée.*

**Résolution 2025-07-366**

**11.1.3. Modification à une promesse d'échange - 2436-3392 Québec inc. - cession des lots 1 366 932, 1 366 950, 1 366 976, 1 366 977, 1 366 978, 1 366 979, 1 366 980, 1 366 982, 1 366 983, 1 366 985, 1 366 988, 1 366 993, 1 367 032, 1 367 033 et une partie du lot 3 907 637, et acquisition d'une partie du lot 3 708 456**

CONSIDÉRANT que 2436-3392 Québec inc. et la Ville ont signé une promesse d'échange en date du 18 juin 2025, laquelle a été acceptée par le conseil municipal aux termes de la résolution 2025-06-311;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la modification à la promesse d'échange avec 2436-3392 Québec inc., le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à la modification à une promesse d'échange, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

*À compter de ce moment, monsieur le conseiller Daniel Goyer reprend son siège.*

**Résolution 2025-07-367**

**11.1.4. Renouvellement de la protection contre les cyberrisques**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de renouveler, par l'entremise de BFL Canada services de risques et assurances inc. et parrainé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ), pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 1<sup>er</sup> juillet 2026, la police d'assurance contre les cyberrisques, le tout pour un montant total de 42 252,27 \$ frais et taxes inclus;

D'imputer cette dépense au code budgétaire 02.190.00.422;

D'autoriser la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-07-368**

**11.1.5. Vente d'un immeuble - terrasse Lemay - lot 6 656 268**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de vendre à Vecteur I Société d'investissement inc., le lot 6 656 268, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, au prix total de 8 100 000 \$, taxes en sus, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse d'achat signée en date du 26 juin 2025, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2025-07-369

11.2.1. Acquisition d’œuvres d’art

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d’autoriser la Ville à acquérir les œuvres d’art ci-mentionnées, aux prix et substantiellement selon les termes et conditions apparaissant aux documents dont copies sont déposées au dossier du conseil :

| Nom de l’artiste                                     | Titre de l’œuvre                                                                      |
|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Gisèle Séguin                                        | Ô souvenirs! Printemps! Aurore!                                                       |
| Hélène Lachapelle                                    | Blanche                                                                               |
| Julie Lépine                                         | Élévation urbaine                                                                     |
| Léon Charbonneau<br>(Propriétaire : Sylvie Léveillé) | Église de Saint-Eustache<br>Manoir Globensky<br>Moulin Légaré<br>Hôtel Saint-Eustache |
| Lyette Roussille                                     | Pour faire le portrait d’un oiseau                                                    |
| Marie Pierre Goudreault                              | Lorsque le ciel me traverse                                                           |
| Muguette Lemaire                                     | Composition évanescence                                                               |
| Mya Parent                                           | S’évader                                                                              |
| Stéphanie Heendrickxen                               | Une cérémonie                                                                         |
| Thanh Châu                                           | Rivière                                                                               |
| Wilfrid Barbier                                      | Grange abandonnée à St-Eustache                                                       |

D’autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l’assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2025-07-370

11.2.2.1. Licence de communication publique - artiste Gisèle Séguin - conclusion d’une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d’autoriser la Ville à conclure une entente relative à la licence de communication publique pour l’œuvre « Ô souvenirs! Printemps! Aurore! » avec l’artiste Gisèle Séguin, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D’autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l’assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2025-07-371

11.2.2.2. Licence de communication publique - artiste Hélène Lachapelle - conclusion d’une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d’autoriser la Ville à conclure une entente relative à la licence de communication publique pour l’œuvre « Blanche » avec l’artiste Hélène Lachapelle, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D’autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l’assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-07-372**

**11.2.2.3. Licence de communication publique - artiste Julie Lépine - conclusion d'une entente**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à la licence de communication publique pour l'œuvre « Élévation urbaine » avec l'artiste Julie Lépine, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-07-373**

**11.2.2.4. Licence de communication publique - artiste Lyette Roussille - conclusion d'une entente**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à la licence de communication publique pour l'œuvre « Pour faire le portrait d'un oiseau » avec l'artiste Lyette Roussille, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-07-374**

**11.2.2.5. Licence de communication publique - artiste Marie Pierre Goudreault - conclusion d'une entente**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à la licence de communication publique pour l'œuvre « Lorsque le ciel me traverse » avec l'artiste Marie Pierre Goudreault, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-07-375**

**11.2.2.6. Licence de communication publique - artiste Muguet Lemaire - conclusion d'une entente**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à la licence de communication publique pour l'œuvre « Composition évanescence » avec l'artiste Muguet Lemaire, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-07-376**

**11.2.2.7. Licence de communication publique - artiste Mya Parent - conclusion d'une entente**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à la licence de communication publique pour l'œuvre « S'évader » avec l'artiste Mya Parent, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-07-377**

**11.2.2.8. Licence de communication publique - artiste Stéphanie Heendrickxen - conclusion d'une entente**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à la licence de communication publique pour l'œuvre « Une cérémonie » avec l'artiste Stéphanie Heendrickxen, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-07-378**

**11.2.2.9. Licence de communication publique - artiste Thanh Châu - conclusion d'une entente**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à la licence de communication publique pour l'œuvre « Rivière » avec l'artiste Thanh Châu, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-07-379**

**11.2.2.10. Licence de communication publique - artiste Wilfrid Barbier - conclusion d'une entente**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à la licence de communication publique pour l'œuvre « Grange abandonnée à St-Eustache » avec l'artiste Wilfrid Barbier, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**11.3. Directeur du module technique et de l'environnement**

**Résolution 2025-07-380**

**11.3.1. Dissolution de la Corporation de la mise en valeur de la rivière des Mille-Îles - nomination et autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que la Corporation de la mise en valeur de la rivière des Mille-Îles (ci-après la « Corporation ») a été constituée le 3 avril 1995 dans le but de favoriser la préservation écologique, la protection, la conservation et la restauration de la rivière des Mille-Îles par un commun accord de onze (11) villes riveraines de la rivière des Mille-Îles, soit les villes de Lachenaie, Terrebonne, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Sainte-Thérèse, Boisbriand, Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Laval et Saint-Eustache;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT qu'à sa création, la Corporation était formée de vingt-deux (22) membres, chaque ville devant être représentée par deux (2) représentants nommés par chacune des villes par résolution du conseil municipal ou par résolution du conseil exécutif;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des lettres patentes de la Corporation, un des deux représentants de chacune des villes doit être un élu municipal;

CONSIDÉRANT qu'en raison d'une fusion entre les villes de Lachenaie et Terrebonne, la ville fusionnée de Terrebonne sera représentée par quatre représentants, soit deux (2) élus municipaux et deux (2) représentants, nommés par résolution du conseil municipal ou du conseil exécutif de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT que d'un commun accord, les villes de Terrebonne, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Sainte-Thérèse, Boisbriand, Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac et Saint-Eustache, conviennent qu'il y a lieu de tenir une assemblée des membres afin de dissoudre la Corporation et remettre, le cas échéant, le reliquat à un organisme exerçant une activité analogue, soit l'organisme Éco-Nature;

CONSIDÉRANT que, pour tenir une dernière assemblée, deux (2) (ou quatre (4) pour Terrebonne) représentants par ville participante doivent être nommés afin de siéger à cette assemblée;

En conséquence;

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

De nommer le maire, Pierre Charron, ainsi que le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire, Bastien Morin, en tant que membres afin de siéger et représenter les intérêts de la Ville de Saint-Eustache auprès de la Corporation;

D'autoriser Pierre Charron et Bastien Morin de faire les démarches nécessaires afin de permettre la dissolution de la Corporation et les autoriser à signer tous documents nécessaires à ces fins;

De remplacer la résolution 2018-08-559.

#### **11.4. Directeur général**

##### **Résolution 2025-07-381**

##### **11.4.1. Report d'échéance - demandes de révision au rôle d'évaluation foncière 2025-2026-2027**

CONSIDÉRANT qu'à la suite du dépôt du nouveau rôle d'évaluation 2025-2026-2027, des demandes de révision administrative ont été reçues et qu'une réponse finale doit être rendue pour le 1<sup>er</sup> septembre 2025;

CONSIDÉRANT que de ce nombre, certains dossiers sont de grande envergure avec des valeurs au rôle supérieure à 10 millions de dollars et que ces dossiers requièrent souvent des délais de traitement pour l'obtention des données économiques;

CONSIDÉRANT la demande de la firme d'évaluateurs en date du 4 juin 2025;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 138.3 4<sup>o</sup> de la *Loi sur la fiscalité municipale*, qui permet de reporter l'échéance du 1<sup>er</sup> septembre;

En conséquence;

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à reporter la date d'échéance des demandes de révision au rôle d'évaluation foncière 2025-2026-2027 à la demande des évaluateurs agréés de la firme Évimbec ltée du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 décembre 2025, tel que prévu à l'article 138.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

**Procès-verbal du Conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**12. Rapports et comptes du mois**

**Sujet :**

**12.1. Rapport de construction pour le mois de juin 2025**

Le rapport de construction pour le mois de juin 2025 est déposé au dossier du conseil.

**Sujet :**

**12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2025**

Le rapport des dépenses autorisées par délégation pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2025 est déposé au dossier du conseil.

**Résolution 2025-07-382**

**12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de juin 2025**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de juin 2025, lesquels totalisent 11 339 682,97 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

**13. Levée de la séance**

**Résolution 2025-07-383**

**13. Levée de la séance**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU 11 AOÛT 2025 – 16 H 30**

---

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**2. Période de questions**

**3. Législation**

**3.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement**

- 3.1.1.** Règlement numéro 1951-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1951 autorisant des travaux de construction d'un pont et de démolition d'un pont existant sur le chemin des Îles-Yale entre les chemins de la Grande-Côte et des Îles-Yale et un emprunt de 3 050 000 \$, afin d'autoriser plutôt un emprunt de 3 425 000 \$ »

**4. Dossiers des directeurs**

**4.1. Directeur du module technique et de l'environnement**

- 4.1.1.** Demande de prolongation de délai pour la concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de Deux-Montagnes auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

**5. Levée de la séance**

/jc

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **11 août 2025** à **16 h 30**.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette (à distance), Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabel Mattioli (à partie à distance), Isabelle Lefebvre (à distance) et Raymond Tessier, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Jérémie Dugré, assistant-greffier.

Sont absents la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre et le conseiller Yves Roy.

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

### **Résolution 2025-08-384**

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 11 août 2025, tel que présenté.

## **2. Période de questions**

Le maire répond aux questions des citoyens.

*16 h 34, madame la conseillère Isabel Mattioli se joint à l'assemblée à distance.*

*16 h 41, madame la conseillère Isabel Mattioli quitte l'assemblée.*

## **3. Législation**

### **3.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement**

#### **Sujet :**

##### **3.1.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement**

Règlement numéro 1951-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1951 autorisant des travaux de construction d'un pont et de démolition d'un pont existant sur le chemin des Îles-Yale entre les chemins de la Grande-Côte et des Îles-Yale et un emprunt de 3 050 000 \$, afin d'autoriser plutôt des travaux et un emprunt de 3 425 000 \$ »

### **AVIS DE MOTION**

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier le règlement numéro 1951 autorisant des travaux de construction d'un pont et de démolition d'un pont existant sur le chemin des Îles-Yale entre les chemins de la Grande-Côte et des Îles-Yale et un emprunt de 3 050 000 \$, afin d'autoriser plutôt des travaux et un emprunt de 3 425 000 \$, soit une dépense additionnelle de 375 000 \$, pour l'installation de pieux de la culée afin d'assurer la solidité et la sécurité du nouveau pont.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

## **4. Dossiers des directeurs**

### **4.1. Directeur du module technique et de l'environnement**

#### **Résolution 2025-08-385**

**4.1.1. Demande de prolongation de délai pour la concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de Deux-Montagnes auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**

CONSIDÉRANT que le 26 janvier 2022, le schéma d'aménagement de la MRC de Deux-Montagnes a été officiellement adopté et que selon l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) actuellement en vigueur, la Ville de Saint-Eustache doit, dans un délai de deux ans suivant l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que le Service de l'urbanisme travaille présentement sur la révision de son plan d'urbanisme ainsi que la révision de ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'en raison de circonstances hors de contrôle du Service de l'urbanisme, dont les précisions sont indiquées au rapport déposé au dossier du conseil, il a été impossible de terminer l'exercice de concordance et d'adopter le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme à la fin juillet 2025;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 239 du projet de loi 16 modifiant la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), adopté le 1<sup>er</sup> juin 2023, par l'Assemblée nationale, le conseil municipal peut adopter une résolution exprimant une demande de prolongation de délai pour la concordance avec le schéma révisé;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de consentir à la Ville un délai additionnel au 30 avril 2026 pour compléter cette concordance et pour que la Ville adopte son plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme à savoir, notamment :

- La refonte du règlement de zonage;
- La refonte du règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;
- La refonte du règlement concernant le lotissement;
- La refonte du règlement sur les permis et certificats;
- La refonte du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- La refonte du règlement concernant la démolition d'immeubles;
- La refonte du règlement sur les usages conditionnels;
- La refonte du règlement de construction;
- La refonte du règlement concernant la constitution du Comité consultatif d'urbanisme;
- La refonte du règlement concernant les dérogations mineures;

D'autoriser la directrice du Service de l'urbanisme à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

## **5. Levée de la séance**

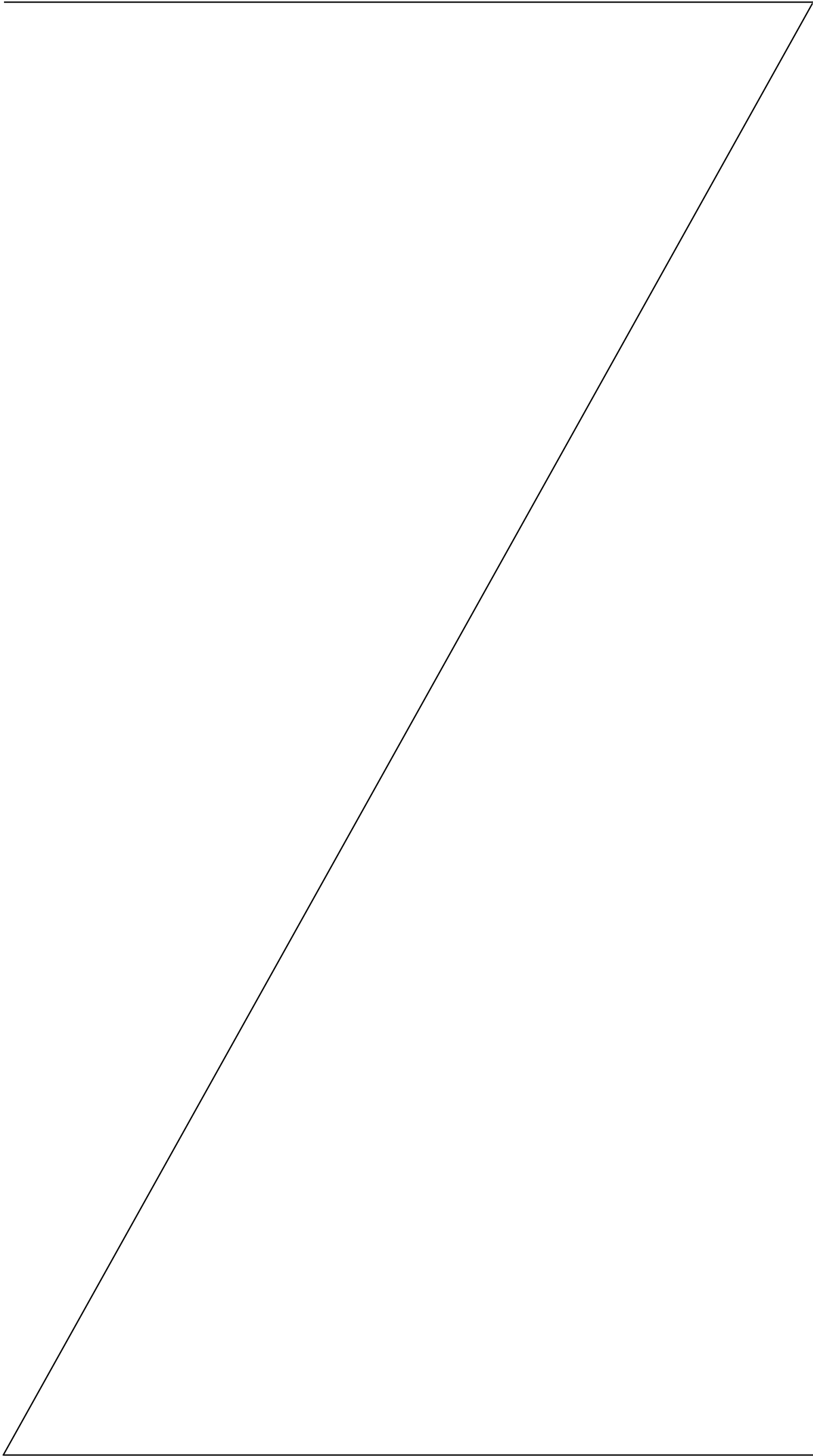
### **Résolution 2025-08-386**

#### **5. Levée de la séance**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

**Procès-verbal du Conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU 13 AOÛT 2025 – 16 H 30**

---

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**2. Période de questions**

**3. Législation**

**3.1. Adoption d'un règlement**

- 3.1.1.** Règlement numéro 1951-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1951 autorisant des travaux de construction d'un pont et de démolition d'un pont existant sur le chemin des Îles-Yale entre les chemins de la Grande-Côte et des Îles-Yale et un emprunt de 3 050 000 \$, afin d'autoriser plutôt des travaux et un emprunt de 3 425 000 \$ »

**4. Levée de la séance**

/jc

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **13 août 2025** à **16 h 30**.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette (à distance), Patrice Paquette (à distance), Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabel Mattioli (à distance), Raymond Tessier et Nicole Carignan-Lefebvre, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Jérémie Dugré, assistant-greffier.

Sont absents la conseillère Isabelle Lefebvre et le conseiller Yves Roy.

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 2025-08-387**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 août 2025, tel que présenté.

**2. Période de questions**

Aucune question n'est formulée aux membres du conseil.

**3. Législation**

**3.1. Adoption d'un règlement**

**Résolution 2025-08-388**

**3.1.1. Adoption d'un règlement**

Règlement numéro 1951-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1951 autorisant des travaux de construction d'un pont et de démolition d'un pont existant sur le chemin des Îles-Yale entre les chemins de la Grande-Côte et des Îles-Yale et un emprunt de 3 050 000 \$, afin d'autoriser plutôt des travaux et un emprunt de 3 425 000 \$ »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement, son coût, sa portée et son mode de financement.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1951-001 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1951 AUTORISANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT ET DE DÉMOLITION D'UN PONT EXISTANT SUR LE CHEMIN DES ÎLES-YALE ENTRE LES CHEMINS DE LA GRANDE-CÔTE ET DES ÎLES-YALE ET UN EMPRUNT DE 3 050 000 \$, AFIN D'AUTORISER PLUTÔT DES TRAVAUX ET UN EMPRUNT DE 3 425 000 \$ », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

**4. Levée de la séance**

**Résolution 2025-08-389**

**4. Levée de la séance**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 25 AOÛT 2025 – 19 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption de procès-verbaux**
  - 2.1.** Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaires respectivement tenues les 14 juillet, 11 et 13 août 2025
- 3. Consultation et décision**
  - 3.1. Dérogations mineures**
    - 3.1.1.** DM 2025-0093 - 252, rue Gravel
    - 3.1.2.** DM 2025-0104 - 105, rue Hector-Lanthier
    - 3.1.3.** DM 2025-0105 - 101, rue Hector-Lanthier
- 4. Législation**
  - 4.1. Consultation et adoption de seconds projets de règlements**
    - 4.1.1.** Règlement numéro 1675-424 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
    - 4.1.2.** Règlement numéro 1675-425 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
    - 4.1.3.** Règlement numéro 1675-426 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
    - 4.1.4.** Règlement numéro 1675-427 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
    - 4.1.5.** Règlement numéro 1675-428 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
    - 4.1.6.** Règlement numéro 1675-429 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
  - 4.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement**
    - 4.2.1.** Règlement numéro 1986 intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière afin de réduire les risques d'inondation et de refoulements d'égout dans les résidences »
- 5. Dossier du maire**
  - 5.1.** Multiples honneurs pour le Service de police
- 6. Période de questions**
- 7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)**
  - 7.1. Conseillère du district du Carrefour**
    - 7.1.1.** Vitesse et mesure d'atténuation - rue Villeneuve
  - 7.2. Conseiller du district des Érables**
    - 7.2.1.** Numéros civiques – secteur Albatros

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 25 AOÛT 2025 – 19 HEURES**

**7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères) (suite)**

**7.3. Conseillère du district de la Seigneurie**

- 7.3.1. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie : les activités
- 7.3.2. Feu au 121 Pierre Laporte
- 7.3.3. Retour et suivi sur la séance de juillet 2025

**7.4. Conseiller du district des Îles**

- 7.4.1. Arbres morts – ceinture verte – en arrière de la 64<sup>e</sup> Avenue
- 7.4.2. Lampadaire et miroir – pont des Îles Yale
- 7.4.3. Remerciements - Fête des citoyens

**7.5. Conseillère du district Plateau des Chênes**

- 7.5.1. Incendie HLM du 5 août 2025

**8. Affaires courantes**

**8.1. Soumissions et contrats**

- 8.1.1. Fourniture et service de liens de télécommunication
- 8.1.2. Fourniture, plantation et entretien d'arbres
- 8.1.3. Services professionnels d'évaluation foncière
- 8.1.4. Services professionnels visant l'entretien, le support, l'évolution technologique et le développement du progiciel GOcité ainsi que sa commercialisation
- 8.1.5. Travaux de resurfaçage et de pavage
- 8.1.6. Collecte et transport des matières résiduelles - modification de contrat
- 8.1.7. Collecte, transport, élimination et recyclage des résidus domestiques dangereux - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.8. Fauchage de routes et de terrains municipaux - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.9. Fourniture de vêtements pour le Service de police - lots 1, 2, 3, 4, 9 et 12 - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.10. Fourniture et gestion d'un site de dépôt de neige usée – changement de raison sociale et exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.11. Fourniture et installation d'un outil de protection des points de terminaison (EDR) - cybersécurité de la Ville - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.12. Nettoyage de puisards - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.13. Opération et gestion d'un écocentre - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.14. Réparation de bordures, trottoirs et pavage - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.15. Service d'entretien préventif et de réparation des systèmes de réfrigération, de récupération et de déshumidification des deux (2) glaces du Complexe Walter-Buswell - exercice d'une option de renouvellement

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 25 AOÛT 2025 – 19 HEURES**

---

**8. Affaires courantes (suite)**

**8.1. Soumissions et contrats (suite)**

- 8.1.16.** Service d'entretien, de réparation et de nettoyage d'habits de combat - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.17.** Service d'inspection, d'entretien et de réparation des systèmes de protection incendie - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.18.** Service de captation vidéo et audio des séances du conseil municipal - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.19.** Service de disposition par enfouissement de matières résiduelles - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.20.** Service d'entretien préventif des systèmes mécaniques incluant deux installations de tour de refroidissement à l'eau - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.21.** Tonte de gazon des terrains municipaux - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.22.** Travaux d'aération, de fertilisation de terreautage, de sur-ensemencement et de gazonnement pour certains plateaux sportifs - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.23.** Travaux de réhabilitation par gainage des branchements d'égouts sanitaires - exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.24.** Travaux de réfection du boulevard Industriel - phase 7 (entre le 1001, boulevard Industriel et la voie ferrée du Réseau express métropolitain (REM))
- 8.1.25.** Remplacement de l'éclairage au DEL - terrain de balles des Bisons - parc Clair Matin
- 8.1.26.** Remplacement des démarreurs par des démarreurs à vitesses variables - poste de pompage du Chêne
- 8.1.27.** Travaux de construction du pont Yale - travaux additionnels

**8.2. Émission d'obligations**

- 8.2.1.** Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 18 451 000 \$ qui sera réalisé le 22 septembre 2025
- 8.2.2.** Affectation de soldes disponibles de règlements d'emprunts fermés

**9. Personnel**

- 9.1.** Modification de contrat - secrétaire - cabinet du maire
- 9.2.** Embauche - secrétaire - cabinet du maire
- 9.3.** Embauche - employé(e) col blanc - divers services
- 9.4.** Nomination - commis à l'approvisionnement - Service de l'approvisionnement
- 9.5.** Embauche - contractuel(le) - Service des arts et de la culture
- 9.6.** Embauche - chef(fe) aux opérations - Service des incendies
- 9.7.** Embauche - policier(-ière) temporaire - Service de police
- 9.8.** Nomination - contractuel(le) - Service de police
- 9.9.** Embauche - contractuel(le) - Service sport et plein air
- 9.10.** Embauche - contremaître(-esse) égouts et aqueduc - Service des travaux publics

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 25 AOÛT 2025 – 19 HEURES**

---

**10. Commissions et comité du conseil**

- 10.1. Nomination à un comité du conseil
- 10.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de la réunion tenue le 16 juillet 2025
- 10.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de la réunion tenue le 9 juillet 2025
- 10.4. Commission des services techniques et des changements climatiques - procès-verbal de la réunion tenue le 8 juillet 2025
- 10.5. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de la réunion tenue le 7 juillet 2025
- 10.6. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de la réunion tenue le 23 juillet 2025
- 10.7. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de la réunion tenue le 7 juillet 2025
- 10.8. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 24 juillet 2025
  - 10.8.1. Dépôt
  - 10.8.2. Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

**11. Dossiers des directeurs**

**11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques**

- 11.1.1. Acquisition d'un immeuble - lot 4 508 435 - 160989 Canada inc.
- 11.1.2. Nomination des membres du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels - remplacement de la résolution 2025-03-124
- 11.1.3. Vente pour non-paiement de taxes

**11.2. Directeur du module administratif et communautaire**

- 11.2.1. Association de ringuette de Saint-Eustache / Boisbriand - conclusion d'une entente
- 11.2.2. Club de plongeon L'Envol - conclusion d'une entente
- 11.2.3. Demande d'aide financière - Programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse (PAFIJ)
- 11.2.4. Le centre d'aide La traverse - conclusion d'une entente
- 11.2.5. Loisirs Laurentides - projet circonflexe - avis d'intérêt
- 11.2.6. Régie de police du Lac des Deux-Montagnes - support informatique - conclusion d'une entente
- 11.2.7. Réseau de transport métropolitain - conclusion d'une modification à l'entente

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 25 AOÛT 2025 – 19 HEURES**

---

**11. Dossiers des directeurs (suite)**

**11.3. Directeur du module technique et de l'environnement**

- 11.3.1.** La Corporation du cimetière de St-Eustache - plantation d'arbres - conclusion d'une entente
- 11.3.2.** Protocole d'installation de services municipaux d'infrastructures et d'ouvrages de nature publique - 9378-9246 Québec inc. (Habitation Méga Tech) - lots 6 318 090 et 6 323 722 (prolongement de la rue Laplante) - SM-382
- 11.3.3.** Université du Québec à Montréal - financement de la chaire de recherche sur la forêt urbaine - conclusion d'une entente

**11.4. Directeur général**

- 11.4.1.** 9026-6628 Québec inc. (J M A Diagnostics) - résiliation d'une entente
- 11.4.2.** Audit de conformité - rapport de l'application des recommandations sur la publication des contrats dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO)

**12. Rapports et comptes du mois**

- 12.1.** Rapport de construction pour le mois de juillet 2025
- 12.2.** Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2025
- 12.3.** Comptes payés et à payer pour le mois de juillet 2025

**13. Levée de la séance**

/jc

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **25 août 2025 à 19 heures**.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabel Mattioli (à partie), Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Isabelle Boileau, greffière.

Est absente la conseillère Isabelle Lefebvre.

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 2025-08-390**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 août 2025, tel que présenté.

**2. Adoption de procès-verbaux**

**Résolution 2025-08-391**

**2.1. Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaires respectivement tenues les 14 juillet, 11 et 13 août 2025**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaires respectivement tenues les 14 juillet, 11 et 13 août 2025.

**3. Consultation et décision**

**3.1. Dérogations mineures**

**Résolution 2025-08-392**

**3.1.1. Dérogation mineure - DM 2025-0093 - 252, rue Gravel**

Monsieur le maire et le chef de division - aménagement et planification du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2025-0093 soumise afin de permettre que le garage isolé ait une marge latérale de 0,57 mètre, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette marge si son mur ne comporte pas d'ouverture et si ce dernier n'est pas situé à l'intérieur d'une zone agricole, à 0,75 mètre, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2025-07-091 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 24 juillet 2025.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-08-393**

**3.1.2. Dérogations mineures - DM 2025-0104 - 105, rue Hector-Lanthier**

Monsieur le maire et le chef de division - aménagement et planification du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogations mineures.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogations mineures.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogations mineures portant le numéro DM 2025-0104 soumise afin de :

- Permettre l'aménagement de 15 cases de stationnement, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige, pour une habitation multifamiliale de huit logements, un minimum de deux cases par logement, soit un total de 16 cases;
- Permettre une surface d'espaces verts naturels correspondant à 20,79 % de la superficie totale du lot, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige une surface minimale correspondant à 30 % de la superficie totale du lot;
- Permettre une aire d'isolement de 1,43 mètre, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige, pour une habitation multifamiliale, une aire d'isolement située le long de la ligne de lot latérale une largeur minimale de 1,50 mètre;

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2025-07-092 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 24 juillet 2025.

**Résolution 2025-08-394**

**3.1.3. Dérogation mineure - DM 2025-0105 - 101, rue Hector-Lanthier**

Monsieur le maire et le chef de division - aménagement et planification du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogations mineures.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2025-0105 soumise afin de permettre l'aménagement de 15 cases de stationnement, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige, pour une habitation multifamiliale de huit logements, un minimum de deux cases par logement, soit un total de 16 cases, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2025-07-093 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 24 juillet 2025.

**4. Législation**

**4.1. Consultation et adoption de seconds projets de règlements**

**Résolution 2025-08-395**

**4.1.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement**

**Règlement numéro 1675-424 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-424 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet :

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

- D'agrandir la zone 3-P-28 à même une partie des zones 3-H-29 et 3-H-53;
- D'agrandir la zone 3-H-53 à même une partie des zones 3-H-17 et 3-H-29, y retirer la classe d'usage « H-01 : Unifamiliale » et y autoriser la classe d'usage « H-07 : Multifamiliale (+ de 12 logements) »;
- De créer la zone 3-H-56 à même une partie de la zone 3-H-17 et y permettre la classe d'usage « H-01 : Unifamiliale »;
- De modifier les normes spécifiques de la classe d'usage « H-01 : Unifamiliale » de la zone 3-H-17;
- De permettre, dans la zone 3-H-29, les classes d'usage « H-03 : Trifamiliale » et « H-04 : Multifamiliale (4 à 6 logements) » en mode jumelé et isolé uniquement, et y retirer la classe d'usage « H-05 : Multifamiliale (7-8 logements) ».

À la demande du maire, le chef de division - aménagement et planification du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-424 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

**Résolution 2025-08-396**

**4.1.2. Consultation et adoption d'un second projet de règlement**

**Règlement numéro 1675-425 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-425 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet d'agrandir la zone 4-C-25 à même la zone 4-C-33, laquelle est abrogée et par conséquent, pour l'ancienne zone 4-C-33, l'usage commercial « C-01 : Quartier » ne sera plus permis et les usages commerciaux « C-03 : Commerce de gros », « C-04 : Commerce régional », « C-06 : Automobile type 1 » et « C-08 : Automobile type 3 » seront désormais autorisés, établir les normes qui y sont applicables, et ajouter l'exigence d'une zone tampon linéaire pour une section de la zone 4-C-25.

À la demande du maire, le chef de division - aménagement et planification du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-425 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

**Résolution 2025-08-397**

**4.1.3. Consultation et adoption d'un second projet de règlement**

**Règlement numéro 1675-426 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-426 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de retirer, pour la zone 2-I-52, la marge avant maximale de 15 mètres.

À la demande du maire, le chef de division - aménagement et planification du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-426 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

**Résolution 2025-08-398**

**4.1.4. Consultation et adoption d'un second projet de règlement**

**Règlement numéro 1675-427 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-427 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet d'autoriser les projets intégrés dans la zone 8-H-15 et abroger l'article 14.5.1.20 visant cette même zone.

À la demande du maire, le chef de division - aménagement et planification du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-427 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

**Résolution 2025-08-399**

**4.1.5. Consultation et adoption d'un second projet de règlement**

**Règlement numéro 1675-428 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-428 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de retirer, pour la zone 9-H-22, le nombre de logements maximal par mètre carré de terrain.

À la demande du maire, le chef de division - aménagement et planification du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition d'Isabel Mattioli, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-428 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

**Résolution 2025-08-400**

**4.1.6. Consultation et adoption d'un second projet de règlement**

**Règlement numéro 1675-429 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-429 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de modifier certaines dispositions relatives aux piscines et référer au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles pour les normes de sécurité et de contrôle de l'accès concernant les piscines résidentielles, autoriser les cibles amovibles dans l'emprise de la rue pour les usages résidentiels et modifier certaines dispositions applicables aux projets intégrés.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

À la demande du maire, le chef de division - aménagement et planification du Service de l'urbanisme effectue une présentation et fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-429 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

#### **4.2. Avis de motion et dépôt de projets de règlements**

**Sujet :**

**4.2.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement**

**Règlement numéro 1986 intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière afin de réduire les risques d'inondation et de refoulements d'égout dans les résidences »**

**AVIS DE MOTION**

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à établir un programme d'aide financière pour procéder à l'inspection d'une résidence dans le but d'aider les propriétaires à intervenir sur leur immeuble afin de réduire les risques d'inondations et de refoulements d'égout.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

#### **5. Dossier du maire**

**Sujet :**

**5.1. Multiples honneurs pour le Service de police**

Monsieur le maire mentionne que le Service de police a récemment remporté de nombreux prix lors du Colloque annuel de l'association des directeurs de police du Québec (ADPQ), tenu le 4 juin 2025 à Rivière-du-Loup. Ces récompenses ont été attribuées tant aux projets à impact communautaire du SPVSE que pour la carrière notable de son directeur, M. Thierry Vallières. Ce dernier a par ailleurs reçu d'autres récompenses dans le domaine de la sécurité publique, au courant de l'année 2025.

#### **6. Période de questions**

Le maire répond aux questions des citoyens.

#### **7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)**

##### **7.1. Conseillère du district du Carrefour**

**Sujet :**

**7.1.1. Vitesse et mesure d'atténuation - rue Villeneuve**

Madame la conseillère Sylvie Mallette fait état d'une problématique de vitesse sur la rue Villeneuve et suggère que soit analysée la possibilité de mettre en place des mesures d'atténuation.

##### **7.2. Conseiller du district des Érables**

**Sujet :**

**7.2.1. Numéros civiques – secteur Albatros**

Monsieur le conseiller Daniel Goyer indique une problématique de numéros civiques des résidences situées dans le secteur Albatros.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**7.3. Conseillère du district de la Seigneurie**

**Sujet :**

**7.3.1. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie : les activités**

Madame la conseillère Isabel Mattioli dresse un résumé des activités passées et futures de l'Association des citoyens du quartier de la Seigneurie.

**Sujet :**

**7.3.2. Feu au 121 Pierre Laporte**

Madame la conseillère Isabel Mattioli discute de l'incendie de l'immeuble situé au 121, rue Pierre-Laporte.

**Sujet :**

**7.3.3. Retour et suivi sur la séance de juillet 2025**

Madame la conseillère Isabel Mattioli effectue un retour et demande un suivi sur la séance du conseil de mois de juillet dernier.

**7.4. Conseiller du district des Îles**

**Sujet :**

**7.4.1. Arbres morts – ceinture verte – en arrière de la 64<sup>e</sup> Avenue**

Monsieur le conseiller Raymond Tessier fait mention d'arbres morts sur la ceinture verte en arrière de la 64<sup>e</sup> Avenue.

**Sujet :**

**7.4.2. Lampadaire et miroir – pont des Îles Yale**

Monsieur le conseiller Raymond Tessier discute du lampadaire et du miroir situés aux abords du pont des Îles Yale.

**Sujet :**

**7.4.3. Remerciements - Fête des citoyens**

Monsieur le conseiller Raymond Tessier fait état du succès de la fête des citoyens de son quartier et remercie les participants et les bénévoles.

**7.5. Conseillère du district Plateau des Chênes**

**Sujet :**

**7.5.1. Incendie HLM du 5 août 2025**

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre informe les citoyens quant à l'incendie d'une habitation à loyer modique (HLM) du 5 août 2025.

**8. Affaires courantes**

**8.1. Soumissions et contrats**

**Résolution 2025-08-401**

**8.1.1. Fourniture et service de liens de télécommunication**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter en partie la soumission présentée par Réseaux Fibre Blu inc., pour les lots 1 et 5, relativement à la fourniture et service de liens de télécommunication, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 44 120,52 \$, taxes en sus, pour la période se terminant le 31 août 2028, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2025-I-P-14;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-08-402**

**8.1.1. Fourniture et service de liens de télécommunication**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter en partie la soumission présentée par Vidéotron ltée, pour les lots 2 a), 2 c), 2 d) et 3, relativement à la fourniture et service de liens de télécommunication, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 44 368,92 \$, taxes en sus, pour la période se terminant le 31 août 2028, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2025-I-P-14;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-08-403**

**8.1.1. Fourniture et service de liens de télécommunication**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de rejeter la soumission, pour le lot 2 b), relativement à la fourniture et service de liens de télécommunication, dans le dossier d'appel d'offres portant le numéro 2025-I-P-14.

**Résolution 2025-08-404**

**8.1.1. Fourniture et service de liens de télécommunication**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte qu'aucune soumission n'a été déposée, pour le lot 4, dans le cadre de l'appel d'offres public portant le numéro 2025-I-P-14 relativement à la fourniture et service de liens de télécommunication.

**Résolution 2025-08-405**

**8.1.2. Fourniture, plantation et entretien d'arbres**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Terrassement technique Sylvain Labrecque inc., relativement à la fourniture, la plantation et l'entretien d'arbres, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 311 043,50 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2025-T-P-12;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-08-406**

**8.1.3. Services professionnels d'évaluation foncière**

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par LBP Évaluateurs agréés inc., soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, relativement aux services professionnels d'évaluation foncière, aux prix soumis, pour un montant total de 3 094 072 \$, taxes en sus, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2031, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2025-F-P-10;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-08-407**

**8.1.4. Services professionnels visant l'entretien, le support, l'évolution technologique et le développement du progiciel GOcité ainsi que sa commercialisation**

CONSIDÉRANT QUE le 15 octobre 2012, la Ville de Sherbrooke a, au nom des villes propriétaires, adjugé le contrat à la firme Fujitsu Conseil (Canada) inc. (résolution C.M. 2012-8726-00) pour une période de 3 ans ainsi qu'une prolongation de 2 ans (résolution C.M. 2015-1272-00) conformément à l'appel d'offres 2012-005. Ce contrat de services a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2017 (C.M. 2017-2988-00). Un nouvel appel d'offres 2017-011 de support et d'entretien a été adjugé le 4 décembre 2017 (résolution C.M. 2017-3193-00) à cette même firme et a été renouvelé conformément au contrat. Il vient à échéance le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE selon l'acte d'union dûment approuvé par les villes propriétaires, la Ville de Sherbrooke a été déléguée pour obtenir des soumissions pour l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour assurer l'entretien, le support, les améliorations et la commercialisation du progiciel GOcité (C.M. 2025-0094-00 adoptée le 21 janvier 2025);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sherbrooke a reçu une seule soumission conforme, soit celle de Fujitsu Conseil (Canada) inc.;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection, formé de représentants des villes propriétaires et de certaines villes clientes, s'est tenu le 17 juin 2025 afin de procéder à l'analyse qualitative de la soumission et qu'il y a lieu d'accepter sa recommandation quant au résultat final attribué à ce soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de services professionnels sera valide pour une première période de 4 ans, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et se terminant le 31 décembre 2029, à moins qu'il ne soit renouvelé avant échéance;

En conséquence;

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville de Sherbrooke à adjuger une partie du contrat pour la fourniture de services professionnels visant l'entretien, le support, l'évolution technologique et le développement du progiciel GOcité ainsi que sa commercialisation à Fujitsu Conseil (Canada) inc. pour une première période de 4 ans qui débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2026;

D'autoriser le paiement des honoraires selon les taux unitaires et/ou forfaitaires indiqués aux lignes A, B et C du bordereau de prix déposé par Fujitsu Conseil (Canada) inc. le 10 juin 2025, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres 21059 conservés aux archives municipales de la Ville de Sherbrooke;

Que les coûts annuels et totaux soient répartis de la façon suivante en fonction du pourcentage de la population des villes propriétaires et clientes conformément à l'annexe C de l'appel d'offres :

Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

| Ville                    | Population<br>2025 | Participation<br>(%) | Coût annuel  | Total pour les<br>4 <sup>res</sup> années |
|--------------------------|--------------------|----------------------|--------------|-------------------------------------------|
| Baie-Comeau              | 20 771             | 0,76 %               | 4 421,11 \$  | 17 684,43 \$                              |
| Boisbriand               | 29 530             | 1,08 %               | 6 285,46 \$  | 25 141,84 \$                              |
| Drummondville            | 84 866             | 3,10 %               | 18 063,73 \$ | 72 254,90 \$                              |
| Gatineau                 | 302 616            | 11,05 %              | 64 411,81\$  | 257 647,23 \$                             |
| Granby                   | 71 572             | 2,61 %               | 15 234,10 \$ | 60 936,39 \$                              |
| Joliette                 | 22 333             | 0,82 %               | 4 753,58 \$  | 19 014,31 \$                              |
| L'Assomption             | 24 867             | 0,91 %               | 5 292,94 \$  | 21 171,76 \$                              |
| Laval (458 981)*         | 300 000            | 10,96 %              | 63 854,99 \$ | 255 419,97 \$                             |
| Lévis                    | 159 049            | 5,81 %               | 33 853,58 \$ | 135 414,30 \$                             |
| Longueuil                | 456 912            | 16,69 %              | 97 253,71 \$ | 389 014,83 \$                             |
| Matane                   | 14 436             | 0,53 %               | 3 072,70 \$  | 12 290,81 \$                              |
| MRC d'Arthabaska**       | 22 875             | 0,84 %               | 4 868,94 \$  | 19 475,77 \$                              |
| MRG Mékinac              | 13 118             | 0,48 %               | 2 792,17 \$  | 11 168,66 \$                              |
| Québec (594 443)***      | 326 944            | 11,94 %              | 69 589,95 \$ | 278 359,79 \$                             |
| Repentigny               | 89 857             | 3,28 %               | 19 126,06 \$ | 76 504,24 \$                              |
| Rimouski                 | 51 188             | 1,87 %               | 10 895,36 \$ | 43 581,46 \$                              |
| Rouyn-Noranda            | 43 229             | 1,58 %               | 9 201,29 \$  | 36 805,17 \$                              |
| Saint-Eustache           | 47 499             | 1,73 %               | 10 110,16 \$ | 40 440,64 \$                              |
| Sainte-Marthe-sur-le-Lac | 21 772             | 0,80 %               | 4 634,17 \$  | 18 536,68 \$                              |
| Salaberry-de-Valleyfield | 46 061             | 1,68 %               | 9 804,08 \$  | 39 216,33 \$                              |
| Sherbrooke               | 184 667            | 6,75 %               | 39 306,37 \$ | 157 225,46 \$                             |
| Terrebonne               | 124 919            | 4,56 %               | 26 589,01 \$ | 106 356,02 \$                             |
| Thetford Mines           | 26 891             | 0,98 %               | 5 723,75 \$  | 22 894,99 \$                              |
| Trois-Rivières           | 148 469            | 5,42 %               | 31 601,62 \$ | 126 406,49 \$                             |
| Val-d'Or                 | 33 214             | 1,21 %               | 7 069,60 \$  | 28 278,40 \$                              |
| Victoriaville            | 49 750             | 1,82 %               | 10 589,29 \$ | 42 357,14 \$                              |
| Westmount                | 20 350             | 0,74 %               | 4 331,50 \$  | 17 325,99 \$                              |

\* Ville de Laval : la population a été plafonnée à 300 000 selon grille de prix AO2017011  
\*\* MRC Arthabaska : la population a été ajustée à 22 875, soit 77 580 habitants moins la population de Victoriaville (49 750 hab.) et de Warwick (4 955 hab.)  
\*\*\* Ville de Québec : la population a été ajustée à 55 % de la population totale de 594 443 habitants : utilisation du module cadastre uniquement.

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2025-08-408  
8.1.5. Travaux de resurfaçage et de pavage

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Eurovia Québec Construction inc., relativement aux travaux de resurfaçage et de pavage, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 365 772,55 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2025-T-P-16;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-08-409**

**8.1.6. Collecte et transport des matières résiduelles - modification de contrat**

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu d'inclure la collecte des paniers de recyclage en bordure de rue afin de donner suite à l'entrée en vigueur de nouvelles directives en matière de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE cette modification est accessoire et nécessaire à l'exécution complète du contrat et n'en change pas la nature et ce, conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence;

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la modification du contrat, intervenu avec 9386-0120 Québec inc., dossier 2023-T-P-14, conclu en vertu de la résolution 2023-11-670 et modifié en vertu de la résolution 2024-10-539, relativement à la collecte et au transport des matières résiduelles, blocs 1 et 2, et d'augmenter, en conséquence, la dépense d'un montant de 26,82 \$, taxes en sus, par collecte et par panier à recyclage, pour la période du 26 août 2025 au 31 décembre 2025, dix (10) collectes sont prévues pour onze (11) paniers par collecte, pour un montant total de 2 950,20 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-08-410**

**8.1.7. Collecte, transport, élimination et recyclage des résidus domestiques dangereux - exercice d'une option de renouvellement**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la quatrième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la collecte, le transport, l'élimination et le recyclage des résidus domestiques dangereux, contrat intervenu avec C.R.I. Environnement inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-T-P-32;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-08-411**

**8.1.8. Fauchage de routes et de terrains municipaux - exercice d'une option de renouvellement**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la troisième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif aux travaux de fauchage de routes et de terrains municipaux, contrat intervenu avec Desjardins Excavation inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2023-T-P-05;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-08-412**

**8.1.9. Fourniture de vêtements pour le Service de police - lots 1, 2, 3, 4, 9 et 12 - exercice d'une option de renouvellement**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la deuxième des deux (2) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la fourniture de vêtements pour le Service de police, pour les lots 1, 2, 3, 4, 9 et 12, contrat intervenu avec Martin & Lévesque inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-P-P-19;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-08-413**

**8.1.10. Fourniture et gestion d'un site de dépôt de neige usée – changement de raison sociale et exercice d'une option de renouvellement**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-07-354 octroyant le contrat de gré à gré à Carrière St-Eustache ltée;

CONSIDÉRANT QUE les actifs de Carrière St-Eustache ltée ont été vendus et la résolution 2022-10-585 consentant à la modification de contrat de gré à gré afin que l'entreprise contractante soit dorénavant Lafarge Canada inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Lafarge Canada inc. porte maintenant le nom d'Amrize Canada inc.;

En conséquence;

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la cinquième des huit (8) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la fourniture et la gestion d'un site de dépôt de neige usée, contrat intervenu avec Carrière St-Eustache ltée, devenu Lafarge Canada inc., devenu Amrize Canada inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2026 au 30 avril 2027 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-T-P-11, et de la modification de contrat autorisée par la résolution 2022-10-585;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-08-414**

**8.1.11. Fourniture et installation d'un outil de protection des points de terminaison (EDR) - cybersécurité de la Ville - exercice d'une option de renouvellement**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la première des deux (2) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la fourniture et l'installation d'un outil de protection des points de terminaison (EDR) – cybersécurité de la Ville, contrat intervenu avec Technologies EcosysIP inc.;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2022-I-P-09;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-08-415**

**8.1.12. Nettoyage de puisards - exercice d'une option de renouvellement**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la deuxième des trois (3) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif aux travaux de nettoyage de puisards, contrat intervenu avec Beauregard Environnement ltée, devenu Solutions Environnementales 360 (Québec) ltée;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2022-T-P-32, et de la modification de contrat autorisée par la résolution 2024-03-102;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-08-416**

**8.1.13. Opération et gestion d'un écocentre - exercice d'une option de renouvellement**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la sixième des six (6) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à l'opération et la gestion d'un écocentre, pour le scénario 1, contrat intervenu avec Vallerex inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2026 au 28 février 2027 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2019-T-P-52;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-08-417**

**8.1.14. Réparation de bordures, trottoirs et pavage - exercice d'une option de renouvellement**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la quatrième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif aux travaux de réparation de bordures, trottoirs et pavage, contrat intervenu avec Gilles Lavoie et Fils SENC, devenu G Lavoie & Fils inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-T-P-34 et de la modification de contrat autorisée par la résolution 2023-03-116;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-08-418**

**8.1.15. Service d'entretien préventif et de réparation des systèmes de réfrigération, de récupération et de déshumidification des deux (2) glaces du Complexe Walter-Buswell - exercice d'une option de renouvellement**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la quatrième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif au service d'entretien préventif et de réparation des systèmes de réfrigération, de récupération et de déshumidification des deux (2) glaces du Complexe Walter-Buswell, contrat intervenu avec Navada Itée;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-S-P-39;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-08-419**

**8.1.16. Service d'entretien, de réparation et de nettoyage d'habits de combat - exercice d'une option de renouvellement**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la quatrième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif au service d'entretien, de réparation et de nettoyage d'habits de combat, contrat intervenu avec Sani-Gear inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 14 mars 2026 au 13 mars 2027 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2022-N-P-02;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-08-420**

**8.1.17. Service d'inspection, d'entretien et de réparation des systèmes de protection incendie - exercice d'une option de renouvellement**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la quatrième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif au service d'inspection, d'entretien et de réparation des systèmes de protection incendie, contrat intervenu avec Prévention-incendie Safety First inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 28 février 2026 au 27 février 2027 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2022-T-P-17;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-08-421**

**8.1.18. Service de captation vidéo et audio des séances du conseil municipal - exercice d'une option de renouvellement**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la première des trois (3) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif au service de captation vidéo et audio des séances du conseil municipal, contrat intervenu avec Télévision communautaire des Basses-Laurentides;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2027 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2022-C-P-40 et de la modification de contrat autorisée par la résolution 2024-12-666;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-08-422**

**8.1.19. Service de disposition par enfouissement de matières résiduelles - exercice d'une option de renouvellement**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la deuxième des six (6) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif au service de disposition par enfouissement de matières résiduelles, contrat intervenu avec Complexe Enviro Connexions Ltée;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2023-T-P-13;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-08-423**

**8.1.20. Service d'entretien préventif des systèmes mécaniques incluant deux installations de tour de refroidissement à l'eau - exercice d'une option de renouvellement**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la quatrième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif au service d'entretien préventif des systèmes mécaniques incluant deux installations de tour de refroidissement à l'eau, contrat intervenu avec Navada Ltée;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-T-P-37, et des modifications de contrat autorisées par les résolutions 2022-09-537 et 2025-01-011;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-08-424**

**8.1.21. Tonte de gazon des terrains municipaux - exercice d'une option de renouvellement**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la première des trois (3) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif aux travaux de tonte de gazon des terrains municipaux, pour les lots 1 (secteur A) et 2 (secteur B), contrat intervenu avec Déneigement Loyal inc.;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2024-T-P-28;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-08-425**

**8.1.22. Travaux d'aération, de fertilisation de terreautage, de sur-ensemencement et de gazonnement pour certains plateaux sportifs - exercice d'une option de renouvellement**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la deuxième des deux (2) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif aux travaux d'aération, de fertilisation, de terreautage, de sur-ensemencement et de gazonnement pour certains plateaux sportifs, contrat intervenu avec Pelouse Santé inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2022-S-P-14;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-08-426**

**8.1.23. Travaux de réhabilitation par gainage des branchements d'égouts sanitaires - exercice d'une option de renouvellement**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la troisième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif aux travaux de réhabilitation par gainage des branchements d'égouts sanitaires, contrat intervenu avec Formadrain inc.;

De renouveler en conséquence, le contrat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2022-T-P-38;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-08-427**

**8.1.24. Travaux de réfection du boulevard Industriel - phase 7 (entre le 1001, boulevard Industriel et la voie ferrée du Réseau express métropolitain (REM))**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Excavation J.P.M. 2012 inc., relativement aux travaux de réfection du boulevard Industriel - phase 7 (entre le 1001, boulevard Industriel et la voie ferrée du Réseau express métropolitain (REM)), aux prix soumis, pour un montant total maximal de 1 295 666,66 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro FP-175.7;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-08-428**

**8.1.25. Remplacement de l'éclairage au DEL - terrain de balles des Bisons - parc Clair Matin**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par 9211-9825 Québec inc. (C-Techno), relativement aux travaux de remplacement de l'éclairage au DEL du terrain de balles des Bisons au parc Clair Matin, aux prix soumis, pour un montant total maximal de 483 040 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro P-6.09.02;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-08-429**

**8.1.26. Remplacement des démarreurs par des démarreurs à vitesses variables - poste de pompage du Chêne**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte qu'aucune soumission n'a été déposée dans le cadre de l'appel d'offres public portant le numéro B-48.04 relativement aux travaux de remplacement des démarreurs par des démarreurs à vitesses variables au poste de pompage du Chêne.

**Résolution 2025-08-430**

**8.1.27. Travaux de construction du pont Yale - travaux additionnels**

CONSIDÉRANT QU'une dépense additionnelle de 422 707,60 \$ est requise afin d'effectuer des travaux de pieutage, non prévus au contrat et imprévisibles, afin d'installer des pieux pour soutenir la culée du pont et ainsi assurer la pérennité de l'ouvrage;

CONSIDÉRANT QUE cette modification est accessoire et nécessaire à l'exécution complète du contrat et n'en change pas la nature et ce, conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence;

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de verser à Charex inc., une dépense additionnelle de 422 707,60 \$, taxes en sus, dans le cadre des travaux de construction du pont Yale (dossier FP-7.15.1.1)

De financer cette dépense par le règlement 1951-001 ou, le cas échéant, par une affectation du surplus accumulé non affecté;

D'imputer la dépense au règlement 1951-001 ou au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**8.2. Émission d'obligations**

**Résolution 2025-08-431**

**8.2.1. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 18 451 000 \$ qui sera réalisé le 22 septembre 2025**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Eustache souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 18 451 000 \$ qui sera réalisé le 22 septembre 2025, réparti comme suit :

Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 1686                    | 75 600 \$             |
| 1793                    | 2 369 000 \$          |
| 1800                    | 1 299 700 \$          |
| 1827                    | 350 700 \$            |
| 1833                    | 1 317 100 \$          |
| 1834                    | 114 900 \$            |
| 1835                    | 307 900 \$            |
| 1840                    | 8 600 \$              |
| 1890                    | 518 800 \$            |
| 1912                    | 39 300 \$             |
| 1912                    | 68 800 \$             |
| 1914                    | 33 200 \$             |
| 1915                    | 455 800 \$            |
| 1915                    | 888 400 \$            |
| 1916                    | 603 100 \$            |
| 1936                    | 88 100 \$             |
| 1959                    | 260 000 \$            |
| 1969                    | 560 400 \$            |
| 1970                    | 400 000 \$            |
| 1971                    | 779 600 \$            |
| 1973                    | 500 000 \$            |
| 1975                    | 2 281 700 \$          |
| 1976                    | 1 773 800 \$          |
| 1978                    | 240 000 \$            |
| 1979                    | 450 000 \$            |
| 1979                    | 494 700 \$            |
| 1979                    | 2 055 300 \$          |
| 1980                    | 116 500 \$            |

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de modifier les règlements d’emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1793, 1800, 1912, 1936, 1959, 1969, 1970, 1971, 1973, 1975, 1976, 1978 et 1979, la Ville de Saint-Eustache souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence;

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- 1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 22 septembre 2025;
- 2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 mars et le 22 septembre de chaque année;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant : Caisse Desjardins de Saint-Eustache - Deux-Montagnes, 575, boulevard Arthur-Sauvé, 1<sup>er</sup> étage, Saint-Eustache (Québec) J7P 4X5;
8. Que les obligations soient signées par le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la trésorière ou l'assistante-trésorière. La Ville de Saint-Eustache, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 à 2035, le terme prévu, dans les règlements d'emprunts numéros 1793, 1800, 1912, 1936, 1959, 1969, 1970, 1971, 1973, 1975, 1976, 1978 et 1979, soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 septembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2036 et suivantes, le terme prévu, dans les règlements d'emprunts numéros 1793, 1936, 1959, 1969, 1970, 1971, 1973, 1975, 1976, 1978 et 1979, soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **dix (10) ans** (à compter du 22 septembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Résolution 2025-08-432**

**8.2.2. Affectation de soldes disponibles de règlements d'emprunts fermés**

CONSIDÉRANT les refinancements prévus à l'émission d'obligations qui sera réalisée le 22 septembre 2025;

CONSIDÉRANT les soldes disponibles des règlements d'emprunts numéros 1793, 1840, 1910, 1912 et 1916;

En conséquence;

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que les soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés suivants soient affectés aux remboursements anticipés des règlements 1793, 1840, 1910, 1912 et 1916, et ce, pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

|                |            |
|----------------|------------|
| Règlement 1793 | 536 800 \$ |
| Règlement 1840 | 154 300 \$ |
| Règlement 1910 | 113 100 \$ |
| Règlement 1912 | 52 200 \$  |
| Règlement 1916 | 261 700 \$ |

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**9. Personnel**

**Résolution 2025-08-433**

**9.1. Modification de contrat - secrétaire - cabinet du maire**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de modifier le contrat de travail conclu en vertu de la résolution 2024-07-343 et intervenu avec Mylène Besner, au poste de secrétaire au cabinet du maire, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-08-434**

**9.2. Embauche - secrétaire - cabinet du maire**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Sonia St-Amand, au poste de secrétaire au cabinet du maire, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-08-435**

**9.3. Embauche - employé(e) col blanc - divers services**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Roxanne Adam, Thalie Cormier et Julie Trottier, et d'embaucher Sylvie Brunette, Tamar Edmond et Josée Harpin, aux postes d'employé(e) col blanc pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-08-436**

**9.4. Nomination - commis à l'approvisionnement - Service de l'approvisionnement**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Riad Chabane, au poste de commis à l'approvisionnement au Service de l'approvisionnement, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-08-437**

**9.5. Embauche - contractuel(le) - Service des arts et de la culture**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Amélie Bernard, Laurie Bouchard, Jessica Charbonneau-Vaudeville, Julie Ciavarella, Joscelyne Gauthier, Vicky Gionet, Maude Girard, Catherine Laroche, Lea Lovric, Shékhina Martinez-Marcil et Léane Roussel, aux postes de contractuel(le) au Service des arts et de la culture, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-08-438**

**9.6. Embauche - chef(fe) aux opérations - Service des incendies**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Maxime Varin, au poste de chef(fe) aux opérations au Service des incendies, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-08-439**

**9.7. Embauche - policier(-ière) temporaire - Service de police**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche d'Antoine Leblanc, au poste de policier(-ière) temporaire au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-08-440**

**9.8. Nomination - contractuel(le) - Service de police**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Gabrielle Millaire, au poste de contractuel(le) au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-08-441**

**9.9. Embauche - contractuel(le) - Service sport et plein air**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Mychel Brodeur, Lucie Ledoux, Sylvie Lepage-Gagnon, Richard Ouellet et Annie Picard, aux postes de contractuel(le) au Service sport et plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-08-442**

**9.10. Embauche - contremaître(-esse) égouts et aqueduc - Service des travaux publics**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Normand Moreau, au poste de contremaître(-esse) égouts et aqueduc au Service des travaux publics, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10. Commissions et comité du conseil

Résolution 2025-08-443

10.1. Nomination à un comité du conseil

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner les personnes suivantes au sein du comité du conseil ci-après mentionné :

|                                                                             |                                                                                                                                                                                          |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Comité d'analyse et d'autorisation des demandes de démolition des immeubles | Patrice Paquette, président<br>Michèle Labelle, vice-présidente<br>Sylvie Mallette<br><u>Membres consultatifs – volet administratif :</u><br>- Alexandre Bernier-Guindon<br>- Terry Pola |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

La présente résolution modifie la résolution numéro 2024-08-449 pour le comité concerné.

Résolution 2025-08-444

10.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines -  
procès-verbal de la réunion tenue le 16 juillet 2025

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2025-07-077 à CAPFRH-2025-07-086, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 16 juillet 2025, telles que présentées.

Résolution 2025-08-445

10.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de la réunion  
tenue le 9 juillet 2025

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CATH-2025-07-016 à CATH-2025-07-018, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 9 juillet 2025, telles que présentées.

Résolution 2025-08-446

10.4. Commission des services techniques et des changements climatiques - procès-verbal de  
la réunion tenue le 8 juillet 2025

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSTCC-2025-07-007 à CSTCC-2025-07-010, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 8 juillet 2025, telles que présentées.

*Madame la conseillère Isabel Mattioli mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier mentionné au point 10.5. de l'ordre du jour et en conséquence elle s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur ce point. Elle quitte en conséquence l'assemblée.*

Résolution 2025-08-447

10.5. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de la réunion  
tenue le 7 juillet 2025

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CLCC-2025-07-128 à CLCC-2025-07-148, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 7 juillet 2025, telles que présentées.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

*À compter de ce moment, madame la conseillère Isabel Mattioli reprend son siège.*

**Résolution 2025-08-448**

**10.6. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de la réunion tenue le 23 juillet 2025**

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2025-07-023 à CDAC-2025-07-033, contenues au procès-verbal de la réunion tenue le 23 juillet 2025, telles que présentées.

**Sujet :**

**10.7. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de la réunion tenue le 7 juillet 2025**

Le procès-verbal de la réunion tenue le 7 juillet 2025 est déposé au dossier du conseil.

**Résolution 2025-08-449**

**10.8.1. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 24 juillet 2025 - dépôt**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion tenue le 24 juillet 2025 du Comité consultatif d'urbanisme.

**Résolution 2025-08-450**

**10.8.2. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 24 juillet 2025 - plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

**D'APPROUVER** les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de la réunion tenue le 24 juillet 2025 :

- PIIA 2024-0182R1 (20, boulevard Industriel);
- PIIA 2025-0095 (111-450, rue du Parc);
- PIIA 2025-0096 (642, boulevard Antoine-Séguin);
- PIIA 2025-0098 (650, boulevard Antoine-Séguin);
- PIIA 2025-0099 (105, rue Hector-Lanthier);
- PIIA 2025-0100 (101, rue Hector-Lanthier);
- PIIA 2025-0101 (130, rue Bellerive);
- PIIA 2025-0102 (165, 25<sup>e</sup> Avenue);
- PIIA 2025-0103 (1000, boulevard Industriel).

**11. Dossiers des directeurs**

**11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques**

**Résolution 2025-08-451**

**11.1.1. Acquisition d'un immeuble - lot 4 508 435 - 160989 Canada inc.**

CONSIDÉRANT la signification des avis d'imposition de réserve par la Ville de Saint-Eustache pour permettre la planification et la mise en place d'activités récréotouristiques et/ou d'un développement durable des activités agricoles et de l'agriculture, 160989 Canada inc. offre de vendre à la Ville de Saint-Eustache le lot mentionné ci-bas;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT la déclaration d'abandon de réserve publiée au registre foncier le 23 mai 2024 sous le numéro 28 708 043 concernant notamment le lot 4 508 435;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 4 508 435 et la Ville en sont venus à une entente concernant l'acquisition par la Ville du lot 4 508 435;

En conséquence;

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir de 160989 Canada inc. le lot 4 508 435 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 75 577 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse de vente datée du 22 août 2025 et dont copie est déposée au dossier du conseil;

De financer cette acquisition par une affectation du surplus accumulé non affecté et que toutes les subventions éventuelles viendraient diminuer cette affectation;

D'imputer cette dépense au code budgétaire 23.080.00.723 projet PARC NATURE sous-projet Nature-1;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-08-452**

**11.1.2. Nomination des membres du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels - remplacement de la résolution 2025-03-124**

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* prévoit qu'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels est chargé de soutenir l'organisme public dans l'exercice de ses obligations en vertu de la Loi;

CONSÉDÉRANT que l'article 8.1 de la Loi prévoit que ce comité relève du directeur général et qu'il se compose de la personne responsable de l'accès aux documents, de celle responsable de la protection des renseignements personnels et de toute autre personne dont l'expertise est requise, incluant le cas échéant, le responsable de la sécurité de l'information et le responsable de la gestion documentaire;

En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer les membres suivants afin qu'ils siègent sur ce comité:

- Stéphanie Bouchard, directrice au Service des communications;
- François Montreuil, directeur du Service des technologies de l'information;
- Bastien Morin, directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire;
- Jérémie Dugré, avocat et assistant-greffier du Service du greffe et des affaires juridiques;
- Paul Verreault, directeur adjoint au Service de police;

De remplacer la résolution 2025-03-124.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2025-08-453**

**11.1.3. Vente pour non-paiement de taxes**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de décréter la vente pour défaut de paiement des taxes des immeubles dont la liste apparaît au document intitulé « Liste des immeubles en vente pour non-paiement de taxes (vente qui aura lieu le 26 novembre 2025) » et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la greffière à vendre les immeubles à l'enchère publique le 26 novembre 2025 à la salle du conseil municipal, situé au 2<sup>e</sup> étage de la mairie de Saint-Eustache, et donner les avis prescrits par la Loi;

D'autoriser la Ville à enchérir, lors de la vente pour non-paiement de taxes qui se tiendra le 26 novembre 2025, sur les immeubles qui seront mis en vente;

D'autoriser madame Jocelyne Montreuil, trésorière, ou son(sa) représentant(e) autorisé(e), à enchérir et acquérir les immeubles, pour et au nom de la Ville;

D'autoriser la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**11.2. Directeur du module administratif et communautaire**

**Résolution 2025-08-454**

**11.2.1. Association de ringuette de Saint-Eustache / Boisbriand - conclusion d'une entente**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à l'utilisation de certains équipements municipaux et à l'organisation de la ringuette avec l'Association de ringuette de Saint-Eustache / Boisbriand, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-08-455**

**11.2.2. Club de plongeon L'Envol - conclusion d'une entente**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à l'utilisation de certains équipements municipaux avec le Club de plongeon L'Envol et à l'organisation d'activités dans le domaine du plongeon, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-08-456**

**11.2.3. Demande d'aide financière - Programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse (PAFIJ)**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse (PAFIJ);

De préciser que la Ville a pris connaissance du Guide du PAFIJ et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

De confirmer aux instances l'engagement de la Ville, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce;

D'autoriser la directrice du Service sport et plein air à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-08-457**

**11.2.4. Le centre d'aide La traverse - conclusion d'une entente**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à l'utilisation de locaux avec Le centre d'aide La traverse, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-08-458**

**11.2.5. Loisirs Laurentides - projet circonflexe - avis d'intérêt**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé le financement du programme circonflexe afin que la population ait accès gratuitement à des équipements de plein air, sportifs et adaptés;

CONSIDÉRANT QUE plus de deux (2) millions, sur cinq (5) ans, seront alloués pour la région des Laurentides d'ici à 2027;

CONSIDÉRANT QUE le programme est offert par Loisirs Laurentides à titre d'instance régionale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Eustache souhaite participer à l'automne 2025 au processus d'achat regroupé et subventionné des équipements de plein air, sportifs et adaptés dans le cadre du programme circonflexe;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Eustache s'engage à offrir les prêts d'équipements subventionnés dans le cadre du présent programme gratuitement à la population;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Eustache s'engage à participer à un maximum de quatre (4) rencontres de concertation d'ici au 31 mars 2026;

En conséquence;

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'appuyer le développement du projet circonflexe dans sa localité dès 2025;

D'autoriser la directrice du Service sport et plein air à agir, pour et au nom de la Ville, dans la mise en place du projet circonflexe.

**Résolution 2025-08-459**

**11.2.6. Régie de police du Lac des Deux-Montagnes - support informatique - conclusion d'une entente**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative aux services de support informatique avec la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-08-460**

**11.2.7. Réseau de transport métropolitain - conclusion d'une modification à l'entente**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une modification à un contrat de service relatif à la vente des titres de transport et de cartes à puce conclu en vertu de la résolution 2020-09-527, modifié en vertu des résolutions 2021-06-378, 2022-07-448 et 2023-10-600, avec le Réseau de transport métropolitain, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**11.3. Directeur du module technique et de l'environnement**

**Résolution 2025-08-461**

**11.3.1. La Corporation du cimetière de St-Eustache - plantation d'arbres - conclusion d'une entente**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à la plantation d'arbres avec La Corporation du cimetière de St-Eustache, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-08-462**

**11.3.2. Protocole d'installation de services municipaux d'infrastructures et d'ouvrages de nature publique - 9378-9246 Québec inc. (Habitation Méga Tech) - lots 6 318 090 et 6 323 722 (prolongement de la rue Laplante) - SM-382**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure un protocole d'installation de services municipaux d'infrastructures et d'ouvrages de nature publique sur les lots 6 318 090 et 6 323 722 du cadastre du Québec avec 9378-9246 Québec inc. (Habitation Méga Tech), le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2025-08-463**

**11.3.3. Université du Québec à Montréal - financement de la chaire de recherche sur la forêt urbaine - conclusion d'une entente**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente pour le financement de la chaire de recherche sur la forêt urbaine avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM), le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(-ière) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

#### **11.4. Directeur général**

##### **Résolution 2025-08-464**

###### **11.4.1. 9026-6628 Québec inc. (J M A Diagnostics) - résiliation d'une entente**

CONSIDÉRANT l'entente relative aux prélèvements sanguins dans le cadre de l'application du *Code criminel* canadien conclue en vertu de la résolution 2020-08-450 avec 9026-6628 Québec inc. (J M A Diagnostics);

CONSIDÉRANT que les services de l'entreprise ne sont plus requis;

En conséquence;

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de résilier et mettre fin à l'entente conclue en vertu de la résolution 2020-08-450 avec 9026-6628 Québec inc. (J M A Diagnostics), et ce, à compter du 30 septembre 2025;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

##### **Résolution 2025-08-465**

###### **11.4.2. Audit de conformité - rapport de l'application des recommandations sur la publication des contrats dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO)**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte du dépôt de la déclaration de la direction et du rapport de l'application des recommandations portant sur la publication des contrats dans le système électronique d'appels d'offres (SEAO);

D'abroger la résolution 2025-06-323.

#### **12. Rapports et comptes du mois**

##### **Sujet :**

###### **12.1. Rapport de construction pour le mois de juillet 2025**

Le rapport de construction pour le mois de juillet 2025 est déposé au dossier du conseil.

##### **Sujet :**

###### **12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2025**

Le rapport des dépenses autorisées par délégation pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2025 est déposé au dossier du conseil.

##### **Résolution 2025-08-466**

###### **12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de juillet 2025**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de juillet 2025, lesquels totalisent 9 641 087,09 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**13. Levée de la séance**

**Résolution 2025-08-467**

**13. Levée de la séance**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

